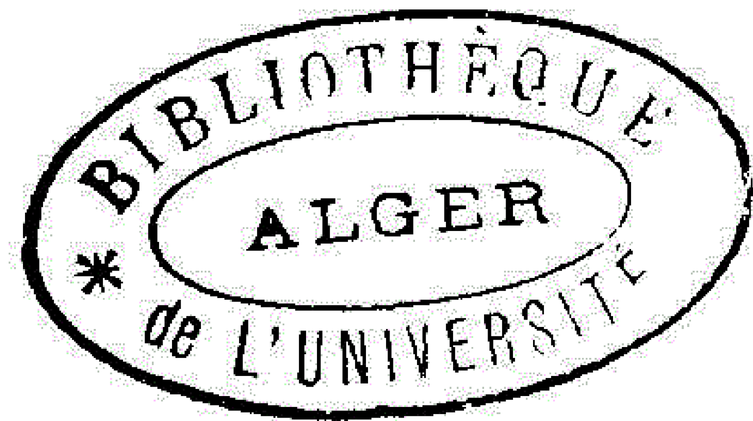
1830 - 1930

COLLECTION DU CENTENAIRE DE L'ALGÉRIE

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE

LE COSTUME MUSULMAN D'ALGER



PAR

GEORGES MARÇAIS

PARIS

LIBRAIRIE PLON

—

MCMXXX

AVANT-PROPOS

On peut prévoir que, dans quelques années à peine, le vieux costume indigène ne sera plus à Alger qu'un pittoresque souvenir. Nous laissons à d'autres le soin d'étudier dans les campagnes ce qui se maintient de l'accoutrement des anciens Arabes et Berbères, de rechercher s'il reste quelques régions déshéritées où les colporteurs n'ont pas introduit nos équipements militaires hors d'usage et où l'on ne découpe pas encore les sandales dans des pneumatiques d'automobiles. Nous nous bornons à cette cité des corsaires, agrandie et retaillée, au cours du siècle qui s'achève, pour l'aménagement d'une grande ville européenne. Là, notre présence a brusqué l'évolution. La classe pauvre a endossé nos défroques, moins coûteuses et mieux adaptées en somme à une activité qu'impose la vie nouvelle et dont les ancêtres n'avaient cure. Les gens aisés, chez qui des cadres sociaux rigides ne maintenaient plus le respect des traditions, ont abandonné morceau par morceau ce costume qui les différenciait trop de nous.

Cet abandon suivit un processus constant : les vêtements de corps avant la culotte, la culotte avant la coiffure. Ceux qui conservaient intégralement les pièces du costume indigène en modifiaient la coupe ou la silhouette, marquant par là des aspirations conscientes ou des influences passivement acceptées. Le tarbouch en tronc de cône exprima, chez les premiers qui l'adoptèrent, quelque admiration pour la jeune Turquie ; la veste avec col à revers ou le pantalon boutonné à la ceinture et non retenu par une coulisse purent passer pour

un hommage discret à la civilisation française. Non moins que la forme, le choix des étoffes semble trahir un goût nouveau, auquel nous ne sommes pas étrangers. Les beaux velours de couleurs tendres ou hardies brodés d'arabesques d'or ont fait place aux draps de nuances rompues sobrement passementées, ton sur ton.

Naturellement, dans cette évolution du costume, une large part revient au tailleur. Or le tailleur se montre d'autant plus enclin à l'assimilation que, neuf fois sur dix, celui qui fournit aux besoins de la clientèle musulmane et lui impose la mode est israélite. Il n'y a plus guère à Alger de tailleurs maures ; les tailleurs juifs ont, en fait, gardé le monopole de la confection des costumes indigènes. On conçoit que, par métier et par tempérament, ils prennent des libertés avec ces traditions qu'eux-mêmes ont généralement reniées pour leur propre usage.

Cette contagion de nos modes a pénétré jusqu'au harem. Des commerçants ingénieux ont créé, il y a beau temps déjà, le *caraco*, le corsage pincé et souvent ajusté par un filet de taille, et la chemisette dite *gonîdra* (petite gandoûra), compromis entre les élégances de nos mères et les très vieilles formes orientales. Chaque saison voit apparaître un dernier modèle. Là aussi nous retrouvons les Juifs : c'est eux, le plus souvent, qui tiennent boutique de ces nouveautés alléchantes. Les plus avisés de leurs concurrents, les Musulmans Mzabites, ne demeurent pas en reste d'audace. Récemment l'un de ces derniers perturba la rue de la Lyre en exposant, au mépris des prohibitions islamiques, une toilette de mariée sur un mannequin de cire d'une impressionnante beauté. Non content d'attendre la visite des clientes dans son magasin, le commerçant dépêche sa femme dans les vieilles maisons bourgeoises, d'où les femmes ne sortent pas (1). Pour ces recluses musulmanes, la juive courtière

(1) Il en était déjà de même au XVIIIe siècle en Turquie et sans doute à Alger. Une des gravures du recueil de Le Hay (1714) représente une « Femme juive courtière qui porte ses marchandises aux jeunes dames turques qui ne peuvent sortir. » Pl. 65. — Comparer, pour le rôle de la *dallâla*, Lane, *Modern Egyptians* (5e édition, 1871), I, p. 239, 242 ; et pour Cordoue à l'époque des Omeiyades, Ibn Hazm, *Tawq el-hamâma*, p. 32, l. 21, où il faut probablement corriger *sarrâqa* par *sawwâqa :* la revendeuse de brimborions à la criée (Cf. *Mémorial H. Basset*, II, p. 67).

en nouveautés est toujours la bienvenue ; pour les maris, c'est la peste.

Cette évolution de la toilette féminine est peut-être plus significative que celle qui affecte le costume des hommes. Ici, semble-t-il, plus qu'ailleurs, les femmes s'affirmaient conservatrices. Leur réclusion y contribuait sans doute. On verra plus loin que les Algéroises de 1830 portaient des vêtements peu différents de ceux que décrivaient les voyageurs au début du XVII[e] siècle. Les hommes, pendant ce temps, s'étaient montrés moins fixes dans leurs goûts. C'est ce que nous indique clairement l'étude des vieilles « relations de voyages ».

Les textes ne manquent pas qui nous permettent de suivre l'évolution du costume à Alger, au moins pendant la période turque. Tous ne sont pas également utilisables. Cependant, une fois passé le XVI[e] siècle, où nos renseignements sont d'une regrettable indigence, nous comptons une dizaine d'informateurs suffisamment précis et que cinquante ans au plus séparent les uns des autres. L'un des meilleurs est aussi, par chance, un des premiers en date : Fray Diego de Haedo, abbé de Fromesta. A part ce religieux espagnol, à part le naturaliste anglais Shaw, qui parcourut le pays avec une rare audace dans la première moitié du XVIII[e] siècle, les plus notables et les plus nombreux sont des Français : de Brèves, d'Arvieux, Laugier de Tassy, l'abbé Poiret, Venture de Paradis. Venus à Alger pour divers motifs, ils ont fait preuve, dans la peinture de la société barbaresque, d'une clarté de vision bien précieuse.

Toutes ces descriptions de l'Alger des Turcs nous donnent l'impression d'un milieu social essentiellement bigarré. Les éléments hétérogènes qui le constituaient n'étaient pas assez fondus ensemble pour qu'un observateur étranger ne pût les distinguer sans effort. L'Alger que l'on pouvait voir, il y a quelques années à peine, était encore bien tel. Les distinctions sociales y étaient à base ethnique. Le porteur d'eau se réclamait d'une autre origine que le marchand de tabac ou le patron de bains. Le premier venait de Biskra ou des

montagnes kabyles, le second était de vieille souche algéroise, le troisième était arrivé du Mzab et devait y retourner. Parmi les Algérois d'origine, il n'était pas impossible de distinguer les Maures des Turcs, les uns et les autres étant d'ailleurs de race assez mélangée. Sous le nom très impropre de Maures, les vieux auteurs confondaient les descendants de Musulmans chassés d'Espagne, émigrés d'Andalousie ou des provinces orientales, et des Berbères dès longtemps fixés dans les villes, citadins depuis plusieurs générations. Le nom de Turc recouvrait des éléments encore plus disparates. Aux Levantins immigrés se mêlaient des renégats venus de toutes les côtes, de toutes les îles de la Méditerranée, voire de toutes les nations européennes. Les Couloughlis, nés de mariages entre les Turcs et les femmes du pays, se distinguaient par quelques points des deux groupes dont ils étaient issus.

L'origine de ces divers éléments s'exprimait en premier lieu dans leur costume. Par là s'explique le soin qu'apportent les voyageurs à nous les décrire. Presque aucun n'y a manqué. On peut même être surpris de la précision des vieux auteurs en ce qui touche les vêtements des femmes. Un religieux, comme Fray Diego de Haedo, distingue fort bien les Mauresques des femmes turques et renégates, et il énumère le plus naturellement du monde toutes les pièces de leur accoutrement, depuis la chemise, qui leur descend aux pieds et est large comme deux chemises d'homme, jusqu'au bandeau « large de quatre doigts ou d'avantage et long de huit à dix palmes » dont elles se ceignent les cheveux. Il est visible d'ailleurs que les femmes auprès desquelles Haedo a mené son enquête ne sont pas de vulgaires « dames de la casbah », mais des personnes de qualité, de ces vraies grandes dames, que nos contemporains n'ont vues pour l'ordinaire que sous les apparences de fantômes blancs pratiquement inaccessibles. Une telle abondance de détails, une telle sûreté d'information, laissent supposer, non seulement une curiosité d'esprit que l'on aurait tort de considérer comme l'apanage exclusif des ethnographes formés aux méthodes modernes, mais encore certaines

facilités d'enquête. On est tenté de croire que l'Alger des corsaires les fournissait à ceux qui avaient l'occasion, d'ailleurs peu enviable, de l'habiter en qualité d'esclaves ou d'y fréquenter les esclaves, comme Diego de Haedo par exemple. A défaut de l'idylle classique dans l'ombre du harem, le séjour dans les villas algéroises procurait aux captifs qui en cultivaient les jardins plus d'un moyen d'approcher les femmes de leurs maîtres. Les voyageurs que des missions officielles amenaient chez les Barbaresques, un consul comme le chevalier d'Arvieux, ne pénétraient pas dans l'intimité des dames d'Alger aussi aisément qu'un pauvre esclave sans conséquence. « Il n'est pas facile de décrire les habillements des femmes, écrit d'Arvieux ; on n'a aucune communication avec elles : je n'en puis parler que pour m'être trouvé une fois à la noce d'une Juive où quantité de femmes et de filles assistèrent. Elles étaient toutes vêtues à la mauresque, et on m'assura que leurs habits étaient les mêmes que ceux des autres femmes d'Alger. Lorsqu'elles sortent en ville, elles sont couvertes depuis la tête jusqu'aux pieds, de telle sorte qu'on ne peut voir qu'un de leurs yeux, sans pouvoir distinguer leur taille (1) ».

On constate que le chevalier d'Arvieux, qui devait plus tard introduire quelque fantaisie ethnographique dans sa collaboration avec Molière, apportait un louable scrupule à marquer la valeur relative de ses informations. Tous ne nous fournissent pas des témoignages aussi sincères. Les emprunts avoués ou les plagiats diminuent le nombre des textes vraiment utilisables.

Il en va de même, à plus forte raison, pour les documents figurés. Les gravures illustrant des relations de voyage comme celle de Nicolas de Nicolay ou des compilations comme celle de Dapper, ne peuvent nous donner aucune sécurité. Au reste les représentations antérieures au XIX^e^ siècle, qui nous seraient si utiles, sont en fait fort rares. Elles ne deviennent abondantes qu'à partir de 1830 ; mais là encore il convient de faire le départ entre les documents pris sur nature

(1) D'Arvieux, *Mémoires*, V, 285.

et les démarquages plus ou moins adroits, les copies inversées ou librement agrémentées de détails nouveaux, suivant l'habileté de l'artiste ou le goût de sa clientèle.

Mettant à contribution les collections algéroises qui nous étaient très libéralement ouvertes (1), nous nous sommes efforcé de recourir de préférence aux dessinateurs qui avaient séjourné dans le pays, tels Benjamin Roubaud, Camino, Compte-Calix, Ginain, Bayot, Moritz, Vaccari, Wachsmut. Parmi les artistes de la première heure, il faudrait aussi faire une place aux officiers de la vieille armée d'Afrique, observateurs amusés et sympathiques d'un monde nouveau peut être moins fermé qu'il ne devait l'être plus tard. Les notations littéraires des Daumas et des Villot trouveraient leur illustration dans les aquarelles du commandant Leblanc, dont le Cabinet des Estampes conserve un si curieux portefeuille (2).

Comment enfin ne pas inscrire ici le nom lumineux de Delacroix ? Ses « Femmes d'Alger », peintes d'après des notes prises dans un harem au cours d'une escale de trois jours, constituent, au point de vue spécial qui nous occupe, un document d'une sincérité absolue. Il n'est pas d'accessoire du mobilier ou de détail de costume représenté dans ce tableau dont on ne puisse donner le nom arabe et reconnaître l'origine.

Il nous plaît que ce sujet en apparence frivole, auquel nous nous sommes attardé, ait été, dans un jour heureux, effleuré par l'aile du génie.

(1) En particulier les collections de MM. Fayolle, Carbone et du Docteur L. Raynaud. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre bien vive reconnaissance. Nous sommes aussi redevable de renseignements précieux à quelques amis musulmans : notre regretté collègue Mohammed Bencheneb, MM. Abdeltif, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale et Hammoud, professeur à la Médersa d'Alger.

(2) Ce portefeuille figure sous la cote *Of 2 a* ; nous lui avons emprunté une partie de notre illustration. Il semble d'ailleurs que toutes les aquarelles qu'il contient ne doivent pas être attribuées au Commandant Leblanc.

Tout livre traitant de l'Afrique du Nord pourrait utilement s'ouvrir par un rappel de connaissances élémentaires sur la population du pays. Une expérience de plus d'un quart de siècle m'a persuadé de l'opportunité d'une telle entrée en matière. Pour la plupart des visiteurs de l'Algérie et pour bon nombre de ceux qui l'habitent, les noms de Kabyles, de Berbères et d'Arabes sont presque interchangeables et évoquent, en tous cas, des données historiques bien moins claires qu'aux visiteurs de la Grande-Bretagne les noms de Celtes et d'Anglo-Saxons. Dans les vieux auteurs dont nous aurons à faire usage, les noms de Kabyles, d'Arabes et de Maures sont employés avec un semblable à-peu-près. Sans entrer dans le détail de faits, dont je reconnais sans difficulté la confusion, il semble qu'on puisse s'entendre sur un schéma ethnographique pratiquement recevable.

L'histoire de l'Afrique du Nord se découpe naturellement en tranches portant chacune un nom de peuple étranger. Sa destinée est d'être conquise et colonisée. Il est peu de pays où le terme si peu satisfaisant d'« indigène » soit d'une valeur plus imprécise. Dans l'état actuel de nos connaissances, ce terme ne peut être appliqué, avec une justesse toute relative, qu'à ceux que nous appelons les Berbères. Étaient Berbères, les Gétules, les Numides et les Maures auxquels se heurtèrent les peuples colonisateurs de l'antiquité. Le nom qui convient le moins mal au pays allant de la Tripolitaine à l'Atlantique est celui de Berbérie. On admet qu'en dépit d'assimilations successives, de l'adoption par beaucoup d'entre eux de la langue et des dieux importés, les Berbères conservèrent quelques traits de leur organisation et de leur civilisation primitives. Dans certaines régions d'accès difficile, au cœur des massifs montagneux,

ils se maintinrent assez purs. Le punique et le latin qu'avaient parlés leurs frères des plaines n'oblitérèrent pas leur vieil idiome, que nous avons retrouvé sous différentes formes et par îlots depuis la Cyrénaïque jusqu'aux Canaries et depuis les monts de Kabylie jusqu'au Hoggar. De même la langue des Arabes, qui, durant le moyen âge, s'imposa aux villes et presque à tout le plat pays, ne détrôna pas les dialectes berbères ; cependant que la religion musulmane, apportée par les mêmes Arabes, recouvrait presque complètement les croyances antérieures. Les Berbères étant tous plus ou moins islamisés, la langue reste comme un critère commode pour distinguer des immigrés orientaux les descendants les plus authentiques des anciens indigènes. Tels seront, par exemple, au Maroc, les Chleuh ou les Braber, au Sahara les Touareg ou les Mzabites, en Algérie les Chaouïa de l'Aurès ou les Kabyles des Grande et Petite Kabylie. On voit dans quel rapport est le terme de Berbère avec le terme de Kabyle et que le premier est beaucoup plus large que le second. On conçoit aussi comment à Alger, où les Kabyles parlant entre eux un dialecte berbère constituent une partie importante de la population musulmane, les termes de « Kabyle » et de « Berbère » ont pu sembler équivalents (1).

Si, toutefois, la distinction entre « Berbère », nom qui désigne le peuple indigène de l'Afrique du Nord ou plus exactement de la Berbérie, et « Kabyle », qui ne convient qu'aux habitants d'une région assez bien délimitée de ce vaste pays, se laisse saisir sans trop de peine, la distinction entre « Arabe » et « Berbère », évidente en apparence, est en fait beaucoup plus obscure. Les Arabes, conquérants venus d'Orient, surtout au XIe siècle, ont planté leurs tentes dans les plaines favorables à leur industrie pastorale. La plupart des Berbères sont des montagnards cultivateurs et habitent des demeures fixes ; mais pour beaucoup d'entre ces derniers, la vie

(1) « Les Berbères que les Algériens nomment Kbaïl habitent les montagnes du Petit Atlas depuis le royaume de Tunis jusqu'à l'empire du Maroc ». Rozet, *Voyage dans la régence d'Alger*, Paris 1833, p. 6.

sédentaire est un fait récent. Parallèlement, des nomades arabes appauvris se sont « sédentarisés ». Le critère de la langue n'a de même qu'une valeur relative : on connaît, de mémoire d'homme, des groupes importants de Berbères devenus « arabophones ». Il y a donc des Arabes berbérisés par l'adoption d'un nouveau genre de vie et des Berbères arabisés par l'emploi d'une langue qui leur était étrangère.

Par le costume aussi, sujet de notre étude, se marque cette assimilation réciproque. Au XVIII^e siècle, l'Anglais Shaw ne fait pas de distinction entre Arabes et Kabyles lorsqu'il décrit leur habillement. Un siècle plus tôt, Haedo ne distingue les Arabes que par ce qu'ils sont plus indigents que les autres, n'ayant pour unique vêtement « qu'un vieux lambeau de barracan déchiré, qui leur sert en même temps de couverture pour la nuit ». Ils s'étonnent que de si pauvres hères soient les Arabes qui enlevèrent aux chrétiens l'Afrique et l'Espagne. Rien de surprenant si ces épaves de groupes jadis puissants font piètre figure dans le bas peuple d'une grande ville où des étrangers sont maîtres. L'Alger turc en effet n'a cessé de contenir des Arabes, connus pour tels par Haedo (1612), Laugier de Tassy (1725), Shaw (1729) et Rozet (1833). Quant aux Berbères, éléments indigènes dont j'ai rappelé les titres de noblesse, le nom que nous leur donnons — d'après les auteurs arabes comme Ibn Khaldoûn, — n'apparaît guère qu'après 1830 dans les livres européens, comme ceux de Rozet et de Berbrugger. Antérieurement, nos informateurs chrétiens désignent ceux qui habitent Alger sous l'appellation trop étroite de Kabyles ; ou bien ils les confondent dans le groupe assez hétérogène des Maures (1). Essayons d'indiquer ce qu'ils entendent par là.

On chercherait en vain le nom de Maure dans les dictionnaires arabes. Les Européens seuls l'ont employé — en premier lieu les

(1) Cependant on trouve dans Laugier de Tassy, *Histoire du royaume d'Alger*, Amsterdam, 1727, p. 81, mention des « Berebères qui habitent le Païs de Labez » (La Qal'a des Beni Abbès en Petite-Kabylie).

Espagnols -- et il n'est pas toujours facile de savoir ce qu'ils ont désigné ainsi. Haedo reconnaît quatre genres de Moros : 1° ceux qui sont nés dans la ville et y résident (*baldi*) ; 2° les Kabyles ; 3° les Arabes et 4° les émigrés d'Espagne. C'est dire qu'il réunit sous le même nom tous les habitants du pays qui ne sont ni Turcs, ni Chrétiens, ni Juifs, et qu'il admet à la fois deux principes de classement fort différents : la résidence des individus et leur origine. En fait, le terme de *baldi*, citadin, ne convenant pas aux Turcs, serait, à Alger, vide de sens si on ne l'appliquait aux Kabyles et aux Musulmans originaires d'Espagne. Des Kabyles — ou plus largement des Berbères — constituent le fond de la population algéroise. Alger avait été ville berbère avant d'être ville turque. Le développement de la cité a fatalement attiré d'autres contingents indigènes fournis par l'arrière-pays. Ils restent héréditairement spécialisés dans certains métiers modestes, dans certains commerces nécessaires à l'existence de la collectivité. Non moins que ces Africains, les émigrés d'Espagne peuvent revendiquer la qualité de *baldi*. Depuis de longs siècles, les Musulmans d'Espagne venaient s'installer dans les ports de Berbérie pour y commercer. La *reconquista* activa cette immigration. L'exode qui suivit l'expulsion de 1609 garnit à Alger trois cents maisons nouvelles (1). Moudejares d'Andalousie et Tagarins d'Aragon, de Valence et de Catalogne apportaient leur industrie à la terre du refuge. Eux et leurs fils y travaillèrent comme arquebusiers et fabricants de poudre, maçons et charpentiers, serruriers, potiers, cordonniers, éleveurs de vers à soie et tisserands.

Musulmans d'Espagne et Berbères dès longtemps fixés dans la cité peuvent être groupés sous le nom de Maures. Ce sont les « Maures des villes », dont parle le chevalier d'Arvieux en 1660 et que Renaudot désigne encore ainsi en 1830. Mais les « Maures des campagnes » (2) « Maures cultivateurs » ou proprement ruraux Berbères, ont égale-

(1) Lespès, *Alger, Esquisse*, p. 55.

(2) « Les Maures de la campagne, qui sont les habitants naturels du pays... » dit d'Arvieux, *Mémoires*, V, 280.

ment droit à figurer dans un recensement de l'Alger turc, au moins au titre de population flottante, et les Arabes avec eux. Dans les vieilles peintures, dans les lithographies des premiers temps de la conquête, leurs amples draperies contrastent avec les vêtements ajustés des citadins. Aujourd'hui encore, ils encombrent parfois les rues de la haute ville, où il viennent s'approvisionner et se divertir.

Bien qu'ils ne soient pas à Alger « chez eux », il convient de leur faire une place dans l'étude des costumes algérois que nous allons tenter. Ces Berbères et ces Arabes — maintenant indiscernables les uns des autres — qui conservent l'accoutrement archaïque de la Berbérie arabisée, peuvent être examinés en premier lieu.

L'étude des Turcs, derniers venus dans le pays mais qui y font figure de maîtres et y ont imposé les modes levantines, nous occupera ensuite ; puis nous parlerons des Maures d'Alger. Nous croyons avoir assez dit ce qu'on devait entendre par là.

Ayant fait le tour de la population masculine, nous indiquerons ce que les vieux textes, les documents figurés et la tradition orale, nous permettent de savoir du costume des femmes. Mais ici, les mêmes distinctions ethniques ne s'imposent pas. La plupart de nos informateurs considérent les femmes d'Alger en bloc, se contentant de traiter à part, et très sommairement, du costume des femmes de la campagne, berbères ou arabes ; et ils ne s'attachent, en ce qui concerne les citadines, qu'à distinguer leur costume d'intérieur de leur costume de sortie, ce dernier caractérisé surtout par des voiles qui dissimulent le visage et l'ajustement du corps entier. Cependant on trouve dans Haedo une classification des éléments féminins de la population d'Alger qui mérite d'être retenue. Il distingue avec soin les Mauresques des Turques et des renégates et note les différences de costume auxquelles on les reconnaît. Nous donnerons volontiers, au terme de Mauresque, un sens correspondant à celui de Maure et nous considérerons comme Mauresques soit des femmes indigènes généralement berbères, nées à Alger ou dans les villes

algériennes, soit des musulmanes d'origine espagnole. Mais que penser des turques et des renégates ? Faut-il croire que les janissaires, qu'on recrutait surtout dans le bas peuple d'Anatolie, se faisaient accompagner par des femmes de même race ? Les renégates avaient-elles même origine que les renégats, enfants perdus de l'Europe ou des îles qui prenaient le turban pour vivre de piraterie ? Tout cela paraît complètement inadmissible. Peut-être faut-il simplement interpréter « femmes turques et renégates » par « épouses d'hommes turcs et de renégats » ; mais nous sommes tentés d'attribuer à l'indication d'Haedo une valeur ethnique plus rigoureuse. Nous avons des raisons pour croire que l'immigration qui peuplait les villes barbaresques de Levantins y amenait aussi des femmes de naissance libre ou serve, que ces aventuriers et ces soldats de fortune, ayant acquis des biens et une place honorable dans le gouvernement de la Régence, demandaient leurs compagnes aux harems de leur pays d'origine [1]. Ainsi s'expliquerait l'apparition à Alger de techniques proprement féminines, comme la broderie de soie sur étoffe légère, et des modes si évidemment levantines, dont le costume féminin des Algéroises porte tant de traces.

(1) Je crois pouvoir maintenir cette hypothèse en dépit de l'affirmation de Laugier de Tassy (*Histoire du royaume d'Alger*, p. 58-89) qu'il « n'y a pas de femmes turques dans le Royaume d'Alger ».

I. — LES BERBÈRES ET LES ARABES

J'ai dit les raisons qui me faisaient commencer cette revue des costumes portés à Alger par ceux des « Maures de la campagne », pour parler comme le chevalier d'Arvieux, qui représentent dans cette ville turque l'élément plus proprement indigène. Cultivateurs ou pasteurs, descendus des montagnes voisines ou venus de plus loin, des hauts plateaux du Sud, ils font un peu figure d'étrangers dans ces rues commerçantes, où les citadins les méprisent. Et en effet, leur extérieur apparaît assez misérable : « Il n'y a pas d'êtres plus malheureux que les Maures qui cultivent les terres d'Alger », disait au XVIII^e^ siècle Venture de Paradis. Encore que la situation économique de beaucoup d'entre eux — des Kabyles notamment — ait considérablement changé, leur accoutrement, quand ils n'ont pas adopté nos défroques, diffère peu de ce que nous ont décrit les vieux voyageurs. Pour la plupart de ces derniers, les deux seuls pièces de ce costume sont le *burnous* et le *hâïk.* Ils ignorent l'usage de la chemise ; ils ne portent rien sur la tête ou la couvrent d'un pan du hâïk maintenu ou non par une corde et ils marchent les pieds nus ou protégés par des sandales en peau. Au XVIII^e^ siècle seulement, apparaît, chez Shaw, la *jellâba,* chez Venture de Paradis, la *'abaya.*

Je parlerai plus loin avec quelque détail du burnous et du hâïk, qui mériteraient d'ailleurs une plus longue étude. Pour la jellâba *(jellâb* ou *jellabiya),* on peut s'étonner de n'en pas trouver mention avant 1729. « Quelques-uns, dit Shaw, portent sous leur hâïk, une veste ou tunique fort étroite qu'ils nomment *jilleba,* si je ne me trompe : ils en ont avec des manches et sans manches et cet habil-



FIG. I. — Garçon de bain, revêtu de la jellâba, d'après B. Roubaud.

lement ne ressemble pas mal à la tunique des Romains... On est obligé de l'attacher, aussi bien que le hâïk, avec une ceinture, lorsqu'on travaille ou qu'on prend de l'exercice ; mais, dans ces sortes d'occasion, les Arabes ôtent communément leur hâïk et leur burnous et ne gardent que la tunique (1) ».

Le nom de la jellâba semble bien arabe. On l'a rapporté à *jilbâb*, qui désigne un vêtement de dessus drapé (2). La jellâba occidentale n'est d'ailleurs pas un vêtement drapé mais cousu. Dans son état actuel, c'est une sorte de fourreau très ample que prolonge un capuchon tissé avec le corps même du vêtement et muni de deux manches très courtes et très larges. Il est fendu par devant avec des coutures de place en place. Des fentes ménagées transversalement sous les aisselles, permettent de passer les bras en laissant les manches flotter sur les épaules, par exemple pour faciliter les ablutions. Fait d'une étoffe très épaisse et souvent rayée (pl. II, fig, 1), ce

(1) Shaw, *Travels*, Oxford, 1738, p. 292 ; trad. franç. La Haye, 1743 I 378. C'est peut-être la jellâba que désigne Léon l'Africain (XVIe siècle) comme portée à Tlemcen : « en hiver, ils usent de certaines pelisses de drap simple (sans doublure) faites en la manière de ces chemisoles » (c'est-à-dire à manches larges). Ed. Ramusio, 1837, p. 109, trad. franç. 1830, I 600.

(2) Cf. W. Marçais, art. *djellâba*, ap. *Encyclopédie de l'Islâm* et *Textes arabes de Tanger*, Paris, 1911, p. 251 ; L. Brunot, *Noms de vêtements masculins à Rabat*, ap. *Mélanges René Basset*, Paris, 1923, pp. 98-101, pl. II.

ros manteau est d'un usage courant chez les Berbères montagnards, urtout dans la mauvaise saison, mais les bourgeois des villes maghriines en portent qui sont confectionnés en tissus plus fins, en drap leu sombre ou en laine blanche (1).

La forme, qui d'ailleurs est sujette à de multiples variations, appelait à Shaw celle de la tunique romaine. Bien que la ressemlance ne s'impose pas à l'esprit, on est tenté de voir dans la jellâba, n dépit de son nom arabe, un héritage de l'Occident antique plutôt u'un apport oriental. L'Andalousie a connu la *jellabîya* ; mais on 'a pu en déterminer ni la forme ni l'usage (2). Ne serait-ce pas ce êtement fermé, à capuchon et à manches courtes et larges, que porte n des cavaliers musulmans des plafonds de l'Alhambra (3) (fig. 2) ?

En quoi diffère la jellâba signalée par Shaw de la **'abâya**, dont ous trouvons la première mention en 1789 chez Venture de Paralis ? « Un haayé et un ernus sont out ce qu'ils les Maures cultivateurs) ossèdent en ardes ; elles

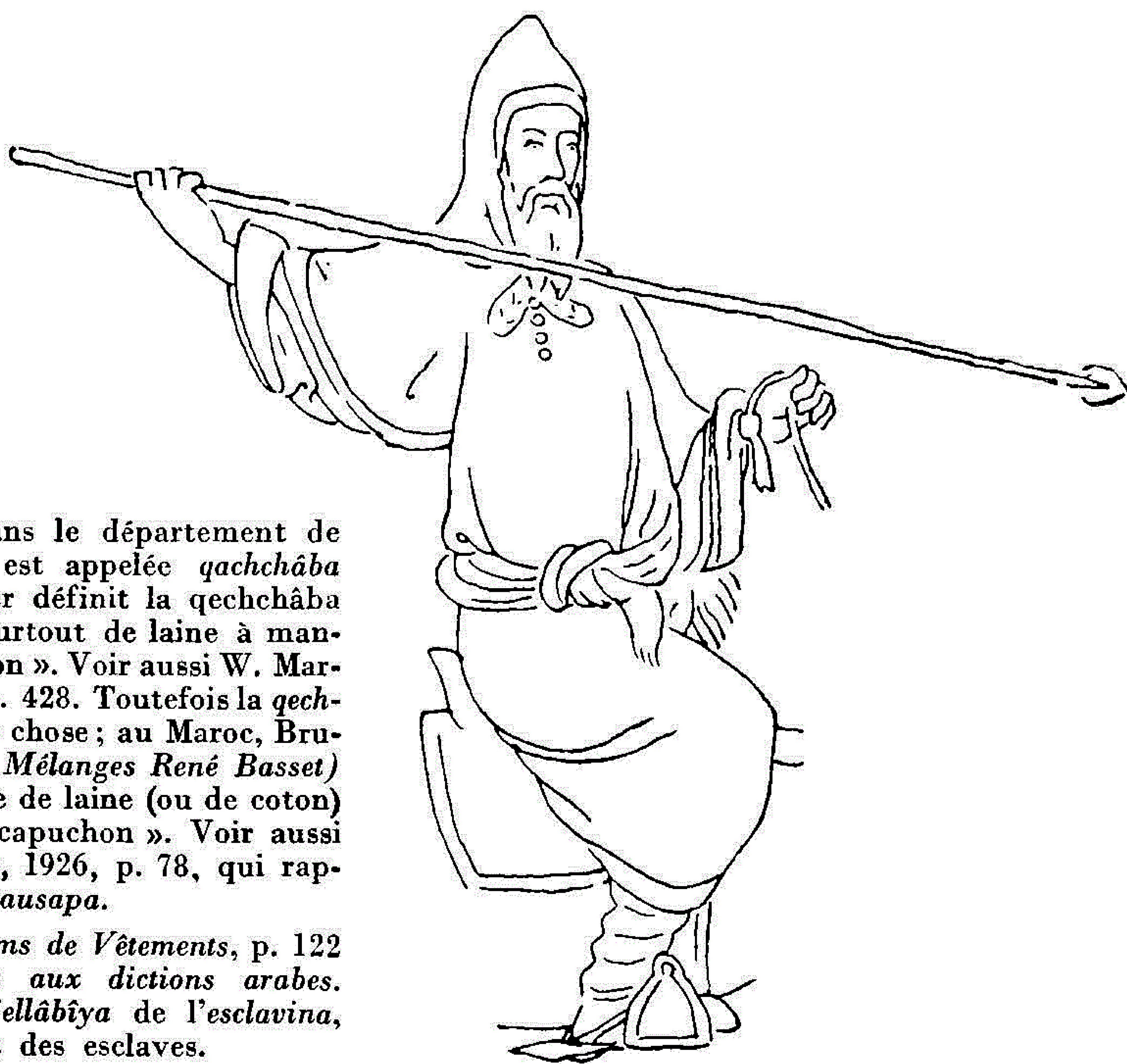


Fig. 2. — Cavalier (peinture de l'Alhambra).

(1) A Alger et dans le département de onstantine, la jellâba est appelée *qachchâba* u *qachchabîya*. Beaussier définit la qechchâba espèce de blouse, de surtout de laine à manhes courtes et à capuchon ». Voir aussi W. Marais, *Textes de Tanger*, p. 428. Toutefois la *qechhâba* est souvent autre chose ; au Maroc, Bruot *(Noms de vêtements, Mélanges René Basset)* définit « longue blouse de laine (ou de coton) nie, sans manches ni capuchon ». Voir aussi . S. Colin, ap. *Hesperis*, 1926, p. 78, qui rapproche le mot du latin *gausapa*.

(2) Cf. Dozy, *Noms de Vêtements*, p. 122 t surtout, *Supplément aux dictions arabes*. 'auteur rapproche la *jellâbîya* de l'*esclavina*, riginairement vêtement des esclaves.

(3) On peut dater ces peintures de la fin u XIVe siècle.



FIG. 3. — Mzabite, patron de bain. — Il porte la ʿabâya, dites zergoûta. — D'après V. Beaucé.

leurs servent de couverture pour la nuit ». Comme pour la jellâba, nous avons à faire à un nom arabe (1). Toutefois, les différents vêtements qu'il désigne, de la Mésopotamie au Maghreb, présentent quelques traits constants, une relative parenté — ce qui n'était pas le cas pour la jellâba. En Syrie et en Arabie, c'est une blouse ample et courte, s'arrêtant un peu au-dessous du genou, faite en étoffe de laine épaisse, décorée de raies alternativement claires et sombres. avec un trou supérieur pour la tête et deux trous latéraux pour les bras. La description de ce vêtement oriental pourrait servir en somme pour la ʿabâya que les Berbères Mzabites portent dans leur oasis et qu'ils revêtaient naguère à Alger (fig. 3 et 4). On a tout lieu de croire la chose et le mot fort anciens et venus d'Orient (2). Cependant la ʿabâya est connue en d'autres parties de la Berbérie, et elle n'a pas absolument la même forme. C'est invariablement une blouse de coupe

(1) Cf. W. Marçais, art. *ʿabâ*, ap. *Encyclopédie de l'Islâm*.

(2) Il est à remarquer d'ailleurs que les Mzabites, de secte khârijite, n'ont cessé d'entretenir des rapports avec les communautés khârijites orientales, notamment celles de l'Oman.

ple et rigide, mais elle est plus longue : dans l'Ouest de l'Algérie, est dépourvue de manches ; dans l'Est, elle a des manches courtes ın capuchon : elle se confond avec la jellâba. Il y a là, un cas prole de ces contaminations de formes ou de noms dont les exemples sont pas rares.

Mentionné beaucoup plus tôt que la jellâba et la 'abâya dans les :riptions d'Alger, le burnous n'est pas d'une origine beaucoup ns obscure.

Ce manteau, d'un usage encore si général et qui, nous le verrons, de bonne heure commun à tous les habitants d'Alger, immigrés ndigènes, présente bien les caractères d'un vêtement primitif. ll (1) le rapproche du *sagum* porté par les soldats romains, simple :e d'étoffe attachée sur l'épaule droite par une fibule, et mieux ore du *sagum* noir Espagnols, qui, de me que le burnous, tachait au haut de la trine. Il signale comme 'ès admissible » l'étylogie qui tire *burnous* latin *birrus* ou *bur-* (2), désignant un manu primitivement routre en usage dans les vinces africaines de mpire. On doit toute- noter que le mot bur-



Fig. 4. — Nègre badigeonneur, vêtu de la 'abâya, d'après le *Magasin pittoresque*, 1843.

(1) Gsell, *Hist. ancienne de ique du Nord*, VI, 24-26. Shaw . franç. I 376), indiquait comme ıe le *pallium* ou le *bardocucullus* ›is. Voir aussi E. F. Gautier (*Les 's obscurs du Maghreb*, p. 123) qui roche le burnous de la *paenula*.

(2) Cf. Fraenkel, *Aramaeiche ıdwœrter*, p. 50.

nous est fort ancien en arabe. On le trouve dans un hadîth qui attribue au Prophète la prohibition du burnous et de divers vêtements pendant le pèlerinage (1). Dans les vieux textes orientaux, il désigne un bonnet long, un capuchon ou un vêtement de corps, dont la forme peut varier mais que prolonge toujours une coiffe, une capuce (2). Le burnous est notamment l'habit des moines chrétiens, des anachorètes vivant en pays arabe (3). Ainsi, tandis que l'étymologie latine autoriserait à considérer le corps du manteau comme l'élément originel du burnous, le sens arabe primitif permet d'attribuer ce rôle au capuchon seul qui le termine.

D'autres remarques sont de nature à prolonger notre incertitude quant à l'origine du burnous, mais tendraient plutôt à nous le faire considérer comme dérivant d'un modèle romain plutôt que venu d'Arabie.

Une tradition d'une remarquable continuité apparue dès l'époque romaine concerne la remise d'un manteau analogue au burnous comme marque d'honneur aux chefs auxquels on voulait témoigner de l'amitié ou conférer l'investiture. La coutume existe aux premiers siècles de notre ère ; elle est attestée à l'époque byzantine (4) ; elle passe à l'époque musulmane : le Khalife Omeiyade El-Hâkim II (961-976) envoie à Ordoño IV une *dorrâ'a* et un burnous broché d'or avec un capuchon dont le gland était d'or massif et enrichi de pierreries (5). L'usage du burnous d'investiture, conservé par les Turcs, se maintiendra jusqu'à nos jours.

Ce qui ferait également supposer que le burnous n'est pas une importation d'Orient, c'est que sa zone d'extension reste — à de rares

(1) Bokhârî, *Çahîh*, cité par Dozy, *Noms de vêtements*, p. 74.

(2) Le *Lisân el-Arab*, s. v. *burnous* dit : « Tout vêtement auquel est adaptée une partie recouvrant la tête, soit une *dorrâ'a* (voir plus loin l'identification de la *dorra'a* et de la *gandoûra*), soit un *mimtar* (vêtement de pluie). » Le même *Lisân* le donne comme un vêtement de femme. Il apparaît que c'est un vêtement qui couvre seulement la tête. Voir aussi *Hamâsa*, éd. Freytag, p. 420.

(3) *Lisân*, loc. cit., et Farazdaq, *Naqâïdh*, I 205, l. 5, 277, l. 1-2, vers 10. Mez, *Renaissance de l'Islâm*, p. 45-46.

(4) Gsell, *Hist. ancienne de l'Afrique du Nord*, VI, 25.

(5) Dozy, *Noms de vêtements*, p. 79-80, d'après El-Maqqari.

exceptions près, témoignant peut être d'influences maghrebines tardives (1) — limitée aux pays d'Islâm occidentaux, spécialement aux pays berbères ou berberisés. L'historien Ibn Khaldoûn considère le burnous noir comme caractéristique de l'accoutrement des Berbères. Peut-être est-il à propos de rappeler ici le nom d'un des deux grands groupes de la race berbère, celui de Brânès, connu déjà d'Ibn 'Abd el-Hakam, et l'explication qu'en a suggérée W. Marçais (2): les Branès sont les porteurs de burnous et se distinguent des Botr, dont le vêtement est plus court.

Nous avons trouvé le burnous en Espagne au x^e siècle. Au xi^e, il est d'un usage courant chez les Almoravides. On continue à s'en servir au cours du moyen âge. En l'an 1400, Ibn Khaldoûn, grand cadi du Caire et qui conservait dans ce pays étranger son accoutrement maghrebin, se trouva pris, avec d'autres dignitaires égyptiens, par Tamerlan qui assiégeait Damas. « Il portait, raconte Ibn 'Arab Chah, un burnous aussi fin que son esprit et semblable (par sa couleur foncée) aux premières ombres de la nuit. » Ce vêtement et l'allure dégagée du grand cadi frappèrent le vainqueur. « Cet homme n'est pas de ce pays », dit-il, et il engagea la conversation avec son prisonnier (3).

On sait qu'Ibn Khaldoûn, né à Tunis, avait surtout habité les capitales des deux Maghreb. Il est vraisemblable que, de son temps, le burnous était porté dans toute la Berbérie comme en Espagne. Dans les peintures de l'Alhambra qui peuvent dater de la fin du xiv^e siècle, figure un musulman dont le capuchon est adapté à un mantelet, peut-être une forme locale du burnous (fig. 5). Dans la première moitié du xvi^e siècle, les tapisseries de Flandre exécutées sur

(1) A part la mention d'un voyageur du xviii^e siècle, Radzivil *(Itinerarium*, p. 30*)*, qui attribue le burnous aux Mamlouks égyptiens, sans doute recrutés hors d'Egypte, Dozy ne le signale qu'en Occident (*Noms de vêtements*, p. 30). Un tableau de Decamps, au Musée de Chantilly *(Corps de garde sur la route de Smyrne à Magnésie)* nous montre des janissaires portant le burnous à gros glands à la manière des Algériens. D'après Lane, *Manners*, II, 7, il est connu en Egypte comme importé du Maghreb ; il est également en usage dans le désert de Libye. Hartmann, *Libysche Wuste*, p. 88.

(2) Cf. compte rendu des *Siècles obscurs du Maghreb* de E. F. Gautier, ap. *Revue Critique*, 1929.

(3) Ibn Khaldoûn, *Prolégomènes*, trad. de Slane, I p. LXXXIX.

les cartons de Vermeyen représentant la prise de Tunis par Charles-Quint nous montrent plusieurs cavaliers couverts du burnous. L'un d'eux est coiffé du capuchon maintenu par une cordelette enroulée comme un turban, suivant un usage encore bien connu (1) (fig. 6).

A la même époque, Léon l'Africain atteste le port du burnous de laine blanche par les gens du peuple de Fès (2) et par les soldats du roi de Tlemcen (3).

A la fin du XVI[e] siècle, Marmol connaît dans le sud marocain la *khanîfa* ou *akhnîf*. C'est le nom que l'on donne encore au burnous (4) court et très épais, dont le dos est curieusement décoré d'un large fuseau de couleurs vives étalé en travers et qui est porté par les Chleuh. Le nom de burnous semble d'ailleurs avoir été peu employé au Maroc. Au XVIII[e] siècle, il est réservé à celui que portent les Juifs. Le burnous des Musulmans est le *selham*, que les voyageurs nous décrivent de manières diverses : soit noir et épais, soit blanc et léger, peut-être selon la saison ou la région où ils l'avaient vu.



FIG. 5. — Mantelet à capuchon. Peinture de l'Alhambra.

De nos jours, le burnous se présente comme une cape arrondie tombant des épaules jusqu'aux genoux. Cette cape est pourvue d'un large capuchon de section carrée. Qu'ils soient de laine ou de drap, la cape et le capuchon sont tissés d'une seule pièce. Une couture souvent renforcée d'un galon ferme le capuchon au-dessus de la tête. Une bande large rapportée ou exécutée à l'aiguille réunit les deux pans de la cape au niveau de la poitrine. Des glands parfois

(1) Cf. Renaudot, *Tableau du royaume et de la ville d'Alger*, 1830, p. 33.

(2) Léon l'Africain, *Descrizione dell' Africa*, éd. Ramusio, 1837, p. 73.

(3) *Ibid*, 108-109.

(4) Cf. Brunot, *Noms de vêtements (Mélanges René Basset*, I, p. 103). Il est surprenant que ce vieux mot arabe se soit maintenu chez les Chleuh (Berbères marocains) seulement.

très gros, de laine ou de soie floche, sont adaptés, dans les burnous élégants, à cette bande de poitrine et à la couture du capuchon. On notera que, quelque simple qu'apparaisse ce costume, sa confection n'en fait pas moins intervenir deux techniques bien différenciées : une technique féminine, pratiquée par les citadines comme par les



Fig. 6. — Cavaliers portant le burnous. — Tapisseries du Siège de Tunis, 1535.

campagnardes, nomades ou sédentaires : le tissage sur métier à haute lisse, et une technique masculine, connue d'ouvriers spécialisés que l'on ne trouve guère que dans les villes : la couture et la décoration au moyen de cordonnets, de galons et de dentelle à l'aiguille. Un des tableaux les plus familiers qu'offrent les quartiers arabes des cités algériennes est celui de l'artisan assis dans son échoppe, cousant au devant d'un burnous les longs cordonnets tendus qu'un

apprenti debout tient accroché à ses doigts [1]. D'assez bonne heure, certaines villes sont renommées pour la confection des burnous : telles Meknès, et surtout Tlemcen [2]. Les burnous blancs de Tlemcen passent pour être d'une finesse incomparable. Au XIVe siècle, Yahyâ ben Khaldoûn donnait aux plus légers un poids de huit onces seulement [3] ; deux siècles plus tard, Marmol en signale qui ne sont guère plus épais (moins de dix onces) [4]. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, le chevalier d'Arvieux note à Tlemcen la fabrication d'un genre de burnous qu'on ne nous avait pas signalé jusque là. « On fait, nous dit-il, de ces burnous à Temesem, qui sont tissés d'une manière qu'un côté est ondé comme du camelot, et l'autre ressemble à ces fourrures d'agneaux frisés qui viennent de la mer Noire. Ils mettent le poil en dedans pendant l'hiver et en dehors en été, ou quand il pleut, parce que la pluie coule dessus sans pénétrer, et quand il a plu longtemps dessus, ils ne font que le secouer, et il se trouve aussi sec que s'il n'avait pas plu dessus [5] ».

Entièrement fabriqué ou terminé dans les villes, le burnous apparaît comme un vêtement à la fois rural et citadin. Il est d'un usage constant chez les Berbères et les Arabes des gourbis et des tentes ; cependant, tous ne le portent pas. Le burnous est, en somme, un vêtement coûteux. Le port du burnous atteste une aisance relative. Si l'on s'en rapporte aux récits des vieux voyageurs, on est tenté de croire qu'il fut de bonne heure plus fréquent chez les indigènes de la ville que de la campagne.

Haedo (1612) [6], parlant des Kabyles et des Arabes d'Alger,

(1) Les fils que passe l'ouvrier font la trame, les cordonnets que l'enfant tient et croise en les changeant de mains forment la chaîne.

(2) En 1833, Rozet, *Voyage dans la Régence d'Alger*, p. 14, notera que « ces burnous se fabriquent dans toutes les villes et campagnes de la régence d'Alger, mais les plus estimés viennent de Tunis et d'Oran ».

(3) Yahyâ b. Khaldoûn, *Histoire des Beni Abd el-Wâd*, éd. A. Bel, p. 22, trad. p. 29.

(4) Marmol, trad. Perrot d'Ablancourt, II 330.

(5) D'Arvieux, *Mémoires*, V 284.

(6) Haedo, *Topographia de Argel*, p. 8 recto, 2e col., l. 43 ; p. 8 verso, trad. franç. ap. *Rev. Afr.*, 1870, p. 492, 494.

ne leur donne pas de burnous ; en revanche, il l'attribue aux Maures citadins. D'après d'Arvieux (1660) (1) « les Maures de la campagne, qui sont les habitants naturels du pays, n'ont, pour tout habillement, qu'une longue pièce de drap blanc dont ils s'enveloppent ». Et plus loin, il précise que les Maures qui demeurent dans les villes « ne se distinguent de ceux de la campagne que par ce qu'ils ont du linge un peu plus propre, un petit turban avec un burnous blanc sur les épaules, qui leur tient lieu de manteau ». Laugier de Tassy (1725), parlant de ceux qu'il appelle de même les Maures de la campagne, nous dit : « Tout le vêtement des hommes consiste dans un hâïk... Le cheikh se distingue par l'habillement. Il porte un capuchon sur la tête. Il a une chemise et un manteau, l'un et l'autre d'une seule pièce (?). Ce dernier descend jusqu'à mi-jambes. Quelques-uns des Maures les plus aisés se décorent du même manteau. Ils le conservent avec tant de soin qu'il leur dure ordinairement toute la vie. S'il leur arrive d'être surpris par la pluie, ils le plient soigneusement, le posent sur une pierre et s'asseyent nus par dessus. Ils attendent patiemment dans cette posture que la pluie ait cessé et que la peau soit sèche, pour ne pas endommager un vêtement si précieux ». On croit pouvoir identifier ce « manteau » avec le burnous, dont Laugier de Tassy semble ignorer le nom (2).

En 1830, Renaudot (3) note que les Maures de la campagne s'habillent généralement du hâïk. « Dans quelques cantons, ils portent le burnous, dont ils attachent le capuchon sur la tête avec une corde ; dans d'autres, ils portent avec ce burnous une large culotte de drap et des pantoufles de maroquin noir. » Et il ajoute : « La plupart et surtout les nomades n'ont que le hâïk ».

Aujourd'hui le burnous est d'un emploi général chez tous les musulmans de l'Algérie, ruraux et citadins, ayant quelques ressour-

(1) D'Arvieux, *Mémoires*, V. 280-281.

(2) Voir p. 80 la description du costume des Arabes, où il parle d'un « manteau » rouge ou bleu avec capuchon orné d'une houppe de laine ou de soie.

(3) Renaudot, *Tableau du royaume et de la ville d'Alger*, Paris, 1830, p. 33.

ces, pour peu qu'ils aient conservé l'usage du vêtement indigène.

Les gens riches, notamment à Tlemcen, portent souvent en hiver deux burnous superposés : un blanc en laine fabriqué dans le pays et un bleu sombre ou noir en drap d'importation européenne.



FIG. 7. — Maure de Barbarie, d'après Vecellio (XVIe siècle).

Nous verrons comment, durant l'époque turque, ce vieux vêtement africain fut adopté par les divers éléments immigrés en Algérie.

Comme nous venons de le voir, le hâïk ou ksâ (1) était naguère — s'il ne l'est plus aujourd'hui — d'un usage plus général que le burnous chez les indigènes Arabes et Berbères. A la fois rural et citadin, commun aux hommes et aux femmes, il s'affirme plus encore que le burnous comme un vêtement archaïque, puisqu'il n'est ni cousu, ni même taillé, et est employé sans retouche tel qu'il sort du métier. Une pièce d'étoffe rectangulaire large d'un mètre à un mètre trente et trois fois plus longue environ, constitue ce vêtement que l'on enroule deux fois autour du corps, suivant une disposition évidemment fort ancienne.

Il semble qu'il faille renoncer à l'assimiler à la toge, qui en diffère comme drapé et comme coupe. Gsell suggère un rapprochement avec le vêtement africain appelé *lodix* ou *stragula*, « couverture, qui, dit Corippus, pendait en serrant les membres et en tombant des

(1) Pour Haedo, *hâïk* désigne la draperie des femmes, celle des hommes est *alquicer* = *el-ksâ*. Cependant Laugier de Tassy (1725) considère le hâïk comme un vêtement d'homme ; en 1830 et de nos jours il semble que ce soit le nom le plus répandu pour ce même sens. Les termes employés sont d'ailleurs assez nombreux : en Tripolitaine, on trouve *hôli* ; en Tunisie, *hrâm*, *wouzra*, etc..

épaules » (1). Cependant, il ne semble pas qu'on doive y voir, comme dans le burnous, un héritage exclusivement africain. Il paraît plus vraisemblable qu'il fut importé — ou réimporté — en Berbérie par les conquérants orientaux. A l'encontre du burnous, du grand manteau à capuchon, le rectangle d'étoffe sans couture et drapé apparaît comme un genre de vêtement très anciennement répandu de l'Arabie au Maroc et en Espagne, sous des noms d'ailleurs différents.

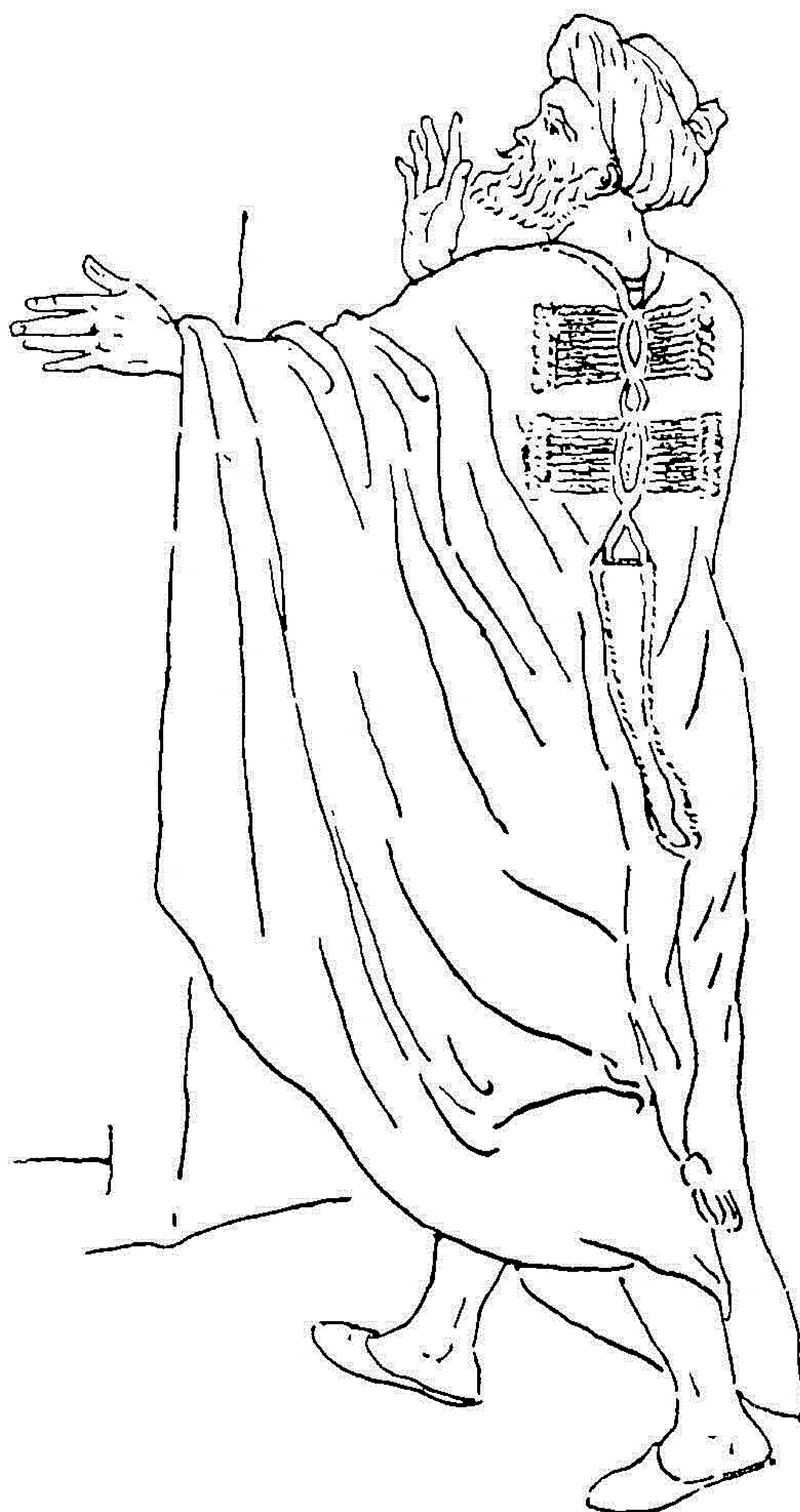


Fig. 8. — Citadin portant le burnous, la çdâra (fermeture de la poitrine) tombant derrière les épaules (XVIIIe siècle).

Pour l'Arabie, on peut, semble-t-il, identifier le hâïk avec l'*izâr*, grande pièce d'étoffe portée par les hommes du temps du Prophète. Il est possible que cette draperie unique se soit substituée, comme le suppose E. Doutté (2), à la double draperie, pagne et châle (3), qui constitue encore l'*ihrâm* imposé aux pèlerins (4) lorsqu'ils abordent le territoire de la Mekke.

(1) Gsell, *Hist. ancienne de l'Afrique du Nord*, t. VI, p. 26, 29.

(2) Doutté, *Merrâkech*, pp. 251-253.

(3) Le pagne est appelé *izâr*, le châle *ridâ*.

(4) En Tunisie, le hâïk s'appelle *hrâm* (Beaussier, *Dict.* p. 115) corruption évidente d'*ihrâm*. Cf. W. Marçais, *Quelques observations sur le Dict. de Beaussier*. Alger 1905. Notons que Yahyâ ben-Khaldoûn, *Hist. des B. 'Abd el-Wâd*, éd. Bel I, p. 22, tr. p. 29, signale les ihrâm fabriqués à Tlemcen et les distingue du ksâ (= hâïk).

Le vêtement archaïque serait devenu vêtement rituel, ce qui est de pratique courante dans tous les cultes. Très analogue comme forme, mais assez différente comme matière et comme aspect devait être la *borda*, célèbre dans les biographies du Prophète. C'était une étoffe brune ou grise, généralement rayée, que l'on tissait notamment au Yémen. La borda était très répandue en Égypte chez les nomades comme chez les ruraux sédentaires. La Tripolitaine connaît encore la grande draperie de tissu épais et foncé désignée sous le nom de *barrakân* (1). En Tunisie, en Algérie et au Maroc, le hâïk, plus souvent appelé *ksâ* (2), quelquefois aussi *barrakân*, fut d'un emploi général parmi les éléments proprement indigènes. Ibn Khaldoûn la considère comme constituant, avec le burnous noir, le vêtement habituel des Berbères : « Ils s'enveloppent, nous dit-il, de ksâ rayés qu'ils rejettent sur l'épaule gauche, et par dessus tout, ils laissent flotter des burnous noirs ». On remarquera que le ksâ est rayé comme l'était généralement la borda. L'Espagne des khalifes et des sultans a connu le hâïk sous le nom de ksâ et de borda. Le terme de barrakân y était aussi employé. Un texte de Mohammed ben Hârith (3) atteste l'équivalence de ksâ et de barrakân.

On voit par ces repères l'extension énorme du grand vêtement drapé à travers le monde musulman.

Il y aurait sans doute lieu, d'ailleurs, de ne pas considérer les trois ou quatre noms qui servent à le désigner comme rigoureusement synonymes. Les vieux textes ne nous fournissent que des caractéristiques sans précision. Cependant Haedo (4), parlant des Kabyles, distingue entre le *barragan*, de laine inférieure et grossière, dont

(1) Sur le mot barrakân et ses différentes formes, d'où vient notre *bouracan*, cf. Dozy, *Noms de Vêtements*, p. 68 et suiv.

(2) En Tunisie, le mot ksâ est maintenant inconnu.

(3) *Histoire des Cadis de Cordoue*, p. 319, cité par Dozy, *Suppléments aux dictionnaires*, I 76.

(4) Haedo, *Topographie*, texte 8 verso. Ailleurs (19 recto, 2e col.) il nous dit que ces grossiers tissus venaient surtout de Collo et de Constantine. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, Venture de Paradis (éd. Fagnan, p. 17) citera aussi les hâïks de Constantine, et nous dit que ce sont les plus beaux ; ils valent 4 sequins algériens ; les autres ne valent qu'un demi-sequin.

s'enveloppent les gens pauvres et qui sert en particulier aux Arabes misérables de vêtement comme de matelas ou de couverture pour la nuit, et ce qu'il appelle *alquicer* (el-ksâ), d'étoffe probablement plus fine.

Une distinction du même genre est faite par le chevalier d'Arvieux (1). Dans la campagne, les marabouts, « au lieu de la couverture de laine que les autres portent, ont un grand drap de toile de lin, qui les enveloppe de la tête aux pieds. Ils prétendent marquer par là la pureté de la religion qu'ils professent et leur caractère ».

Laugier de Tassy, qui, nous l'avons vu (2), n'attribue aux Maures des campagnes que le ksâ seul, décrit ainsi ce vêtement : « Ce n'est qu'une pièce d'un drap blanc fort grossier d'environ 4 à 5 aunes. Ils s'y enveloppent depuis les épaules jusqu'aux talons. Il y a des Maures qui ne la portent pas si longue ».

Vers la même époque (1729) le voyageur anglais Shaw (3) nous dit que la principale industrie des Kabyles et des Arabes est la fabrication des hâïks et que c'est une industrie féminine. Ces tissus, qui mesurent en moyenne « 6 aunes d'Angleterre » sur 5 ou 6 pieds de large, servent de vêtement et de couverture pour la nuit. « C'est un vêtement léger, ajoute-t-il, mais fort incommode, parce qu'il se dérange et tombe souvent, de sorte que ceux qui le portent sont obligés de le relever et de le rajuster à tout moment ».

Diverses indications peuvent être tirées des textes que nous venons de passer en revue, et tout d'abord il est permis de faire cette constatation assez paradoxale : ce vêtement, d'un usage si répandu, est en fait un des moins pratiques qui soient. Cette grande draperie, qu'aucune attache n'ajuste sur le corps, paralyse toute action un peu violente. L'incommodité qui frappait le voyageur anglais du XVIIIe siècle explique sans doute pour une large part son abandon

(1) D'Arvieux, *Mémoires*, V. 280.
(2) Supra, p. 23
(3) Shaw, *Voyages*, I. 347.

par une grande partie des indigènes, notamment par les Kabyles, dont il constituait naguère le seul vêtement.

Il l'est encore dans quelques régions écartées comme le Sud marocain, la Tripolitaine, le Sud tunisien ou les montagnes de la frontière marocaine. Les Traras de la région de Nedroma sont toujours semblables aux Berbères qu'ont vus Laugier de Tassy et d'Arvieux. Ils portent le hâïk de laine grossière, directement sur la peau ou tout au moins comme vêtement principal. Mais d'Arvieux nous a aussi montré les marabouts enveloppés de la tête aux pieds d'une pièce de toile de lin, par laquelle ils pensent marquer « la pureté de la religion qu'ils professent ». Cet autre usage du hâïk subsiste dans quelques cités où la tradition s'est conservée assez pure. Le hâïk, non de toile de lin mais de laine fine ou de soie d'une blancheur immaculée, drapé par dessus les habits, révèle la dignité et la dévotion de celui qui en est revêtu. Les vieux lettrés de Tlemcen et de Fès le portent dans la vie courante, chez eux comme à la rue. D'aucuns, qui ne le mettent pas en temps ordinaire, s'en servent comme vêtement d'apparat. Je l'ai vu à Constantine drapé par dessus les vestes brodées d'or de riches cavaliers, un jour de fête.

Si bien que, par une destinée d'ailleurs explicable et que les anciens voyageurs nous faisaient prévoir, cet accoutrement archaïque, par lequel s'affirme dans cette Afrique du Nord si conservatrice la tradition musulmane primitive, se présente à nous sous deux aspects bien définis : il reste un vêtement de rural, spécialement celui des montagnards les moins évolués et les plus pauvres ; mais il est aussi un vêtement de cérémonie ou l'accoutrement habituel des gens distingués gardiens du pur islâm.

Pour donner une idée de la manière habituelle de draper le hâïk ou ksâ en usage chez les Marocains des villes et de celle des Tlemceniens qui en diffère peu, qu'il nous suffise de reproduire ici la description précise qu'en a donnée Edmond Doutté [1].

(1) E. Doutté, *Merrâkech*, p. 254 et suiv.

« L'homme place un des coins de la pièce d'étoffe sur son épaule gauche, en saisissant le bout avec la main du même côté ; le reste du hâïk passe derrière le dos et est provisoirement appuyé sur l'épaule droite, l'extrémité traînant à terre (fig. 9 n° 1). Puis on l'enlève de dessus cette dernière épaule, on le fait passer sous le bras droit et



Fig. 9. — Drapé du hâïk à la mode marocaine, d'après E. Doutté.

remonter à gauche et on le tient un instant élevé au-dessus de la tête avec les deux mains (n° 2). A ce moment on l'ajuste sur la tête et on donne du jeu à l'étoffe à gauche, de façon qu'elle couvre entièrement le bras de ce côté ; le bras droit est rabattu naturellement et laisse retomber le hâïk à droite (n° 3). On rabat ensuite le bras gauche en tendant l'étoffe, ce qui fixe le hâïk de ce côté (n° 4). Dans

cette situation, il n'y a plus qu'à envoyer par dessus l'épaule gauche le reste du hâïk qui pend à droite (n° 5)... Le hâïk fait deux fois le tour du corps et passe sur la tête ; le dernier pan descend par derrière jusqu'à terre ; vu par devant le vêtement découvre seulement un triangle au milieu du corps (n° 6) ».

Les Tlemceniens — entendons les hommes graves qui ont conservé l'usage du costume drapé — mettent parfois deux hâïks : l'un en mousseline est porté sous le vêtement, un autre de laine recouvre l'ensemble des vêtements. Le premier est maintenu autour de la tête par une corde en poil de chameau enroulée un grand nombre de fois. Le hâïk de dessus est drapé à peu près suivant la mode marocaine, avec cette différence toutefois, que le dernier pan n'est pas entièrement rejeté derrière le dos par dessus l'épaule gauche, mais qu'une partie recouvre la tête et vient retomber sur l'épaule droite. A la pointe qui, dès le début de l'opération, pend en avant de l'épaule gauche, on attache souvent un long couteau ou un mouchoir aux vives couleurs.

II. — LES TURCS

Tandis que les Berbères peuvent être considérés dans Alger et sa banlieue, quelque modeste figure qu'ils y fassent, comme l'élément autochtone et permanent, les Turcs y représentent l'élément immigré et leur présence y semble en quelque sorte fortuite. Ils y dominent cependant au point de vue social, sinon au point de vue numérique. El-Djezaïr, ancienne ville berbère, naguère partiellement colonisée par les Maures, est, depuis le XVIe siècle, une cité turque ; les Turcs y sont bien chez eux. Ils y constituent une sorte d'aristocratie à base militaire, où des apports périodiques du Levant maintiennent la tradition turque. Le Levant garde son prestige pour les enfants perdus dont il s'est débarrassé. Si leur costume se modifie au cours des siècles, c'est sans doute qu'ils adoptent, pour des raisons de commodité, des vêtements en usage dans le pays soumis, mais c'est aussi parce que, le costume ayant évolué dans leur pays d'origine, ils en suivent à distance les modes successives. Telle est, du moins, en plusieurs cas, l'explication que nous suggérent les indications fournies de siècle en siècle par nos vieux auteurs.

Bien plus, en effet, que le costume des Berbères, dont les éléments et les formes si archaïques sont parvenues jusqu'à nous, le costume des Turcs paraît sujet à des variations. Il convient donc ici de modifier quelque peu notre mode d'exposition, d'y introduire un ordre chronologique, qui nous permettra d'en suivre le renouvellement partiel, les enrichissements ou les pertes.

De tous les livres qui nous renseignent avec quelque précision

sur le costume algérien, c'est, fort heureusement pour notre dessein, le plus ancien, la *Topographie* de Haedo, où nous trouvons la description la plus ample. Il nous fournit un point de départ qui nous inspire confiance.

Il est bon d'ailleurs de rappeler que, pour être le premier d'entre nos véritables informateurs, Haedo ne laisse pas d'être assez tardif, puisqu'il ne connut Alger qu'environ soixante-dix ans après l'établissement du gouvernement turc. Pendant plus d'un demi-siècle, les immigrés avaient déjà pu s'accommoder quelque peu aux usages vestimentaires du pays conquis. Haedo nous apporte même un témoignage de cette première accommodation. Il note que les janissaires nouvellement arrivés de Constantinople — ou d'Anatolie — et qui n'ont pas encore assez de ressources pour s'habiller à la mode d'Alger, portent des vêtements faits à la turque, bien différents de ceux des Turcs incorporés depuis plus longtemps dans l'odjâq (la milice). En fait, les différences qui le frappent nous échappent un peu, faute de documents iconographiques précis. Nous ne pouvons que signaler les vêtements qui, d'après lui, particularisent ces « nouveaux débarqués ».

Ils portent, nous dit-il (1), des culottes longues — plus longues sans doute que celles des Turcs d'Alger et peut être moins larges — blanches, noires ou de couleur et sans braguette (2).

Sur des casaques courtes — dont nous retrouverons l'analogue chez les Turcs d'Alger — ils ont des robes « à la hongroise », étroites comme celles des bacheliers espagnols, avec des manches tombant jusqu'à terre. Ces manches pendantes ne sont évidemment pas d'un usage courant à Alger : c'est là une mode proprement turque, qui caractérisera jusqu'au XVIII^e siècle les caftans d'honneur périodiquement envoyés de Constantinople au dey (3).

(1) Haedo, texte 21 recto.

(2) Il ne faut pas en conclure que les culottes des janissaires d'Alger en étaient pourvues. D'après Laugier de Tassy (1725), elles se fermaient toujours avec une coulisse.

(3) Cf. Venture de Paradis, éd. E. Fagnan, p. 102.



Fig. 10. — " Zizim ", frère du Sultan (Dispute de Sainte-Catherine de Pinturicchio).

Leur coiffure consiste en un bonnet de drap de couleur avec de grandes cornes, qui s'élargit vers le haut « comme une toque à l'allemande ». On connaît assez par les portraits de Lucas de Leyde ou d'Holbein ces toques au fond largement débordant. Ce qui donne de l'ampleur au bonnet des janissaires, ce sont les deux cornes qu'il forme en se repliant par derrière. Le recueil de Le Hay nous en montre la survivance probable en Turquie au début du XVIII^e^ siècle (fig. 11).

« Leurs souliers sont armés de quatre pointes de fer si hautes que la semelle ne touche pas le sol ». Comme nous le verrons, cette armature métallique de la semelle a également frappé le bon Haedo chez les Turcs fixés à Alger (1) ; mais celle des janissaires nouvellement arrivés de Constantinople lui semble d'une épaisseur impressionnante. Il y voit une précaution contre les glissades sur la neige et la glace qu'il suppose fréquentes en Turquie.

Enfin il nous parle des *deli*, vaillants entre les vaillants. Une gravure de Vecellio et une autre, de même inspiration, publiée par de Bruyn avec cette légende : « Homo ad audendum projectus, quem Dellyum Turci nominant », nous ont transmis l'effigie de ces matamores. Les uns mettent à leur bonnet une plume de héron ou d'aigrette ; d'autres, qui se glorifient d'avoir tué un chrétien, fichent cette



Fig. 11. — Janissaire Turc, d'après Le Hay (début du XVIII^e^ siècle).

(1) Dapper (1676) dit que les souliers des Algériens sont « ferrés par dessous à la manière des Turcs ». *Description de l'Afrique*, éd. française, p. 122.



FIG. 12. — Deli, d'après de Bruyn.

plume dans la peau même de leur front qu'ils tailladent et soulèvent à cet effet. Chaque nouvel exploit de ce genre se signale par une plume de plus ajoutée au panache (fig. 12).

Une fois installés dans Alger, les Turcs adoptent des modes quelque peu différentes. Haedo du moins l'affirme, et nous devons l'en croire. Leur dignité dans la hiérarchie militaire se marque surtout par la coiffure, dont j'indiquerai plus loin les variétés et, dans la mesure du possible, l'évolution ; mais il faut tout d'abord essayer de décrire les parties principales de leur costume.

A. — VÊTEMENTS DE CORPS

« Tous leurs vêtements sont très amples », dit Haedo, et cette remarque générale semble bien caractériser l'accoutrement des Turcs d'Alger jusqu'au XVIIIe siècle, où nous verrons apparaître des pièces plus strictement ajustées.

Comme sous-vêtements, ils ont la chemise de toile, qui est et restera très large, avec de larges manches que l'on retrousse en été (1). Suivant la mode qui semble générale en Orient (2), on ne l'emprisonne pas dans le pantalon, mais on la laisse flottante par dessus. Le pantalon, lui aussi, très ample, forme de larges plis. D'après Haedo, le pantalon d'hiver est en drap, le pantalon d'été en toile (3).

(1) Dapper, 1685, p. 122 ; Renaudot, 1830, p. 46.

(2) Dozy, *Noms de Vêtements*, p. 371 ; Haedo, *loc. cit.* ; d'Arvieux, p. 281 ; Dan, *Hist. de la Barbarie*, p. 280. Cette mode est attestée chez les Turcs notamment par Thévenot, p. 55.

(3) D'Arvieux seul (p. 281) dit que la culotte est en toile rouge.

La même distinction nous est donnée au XVIII^e^ siècle par Laugier de Tassy [1] et par Venture de Paradis, qui, après nous avoir appris que l'on y emploie huit pics de drap fin ou dix-huit pics de toile, conclut : « C'est quelque chose d'effrayant ».

Ce pantalon, que ferme par le haut un cordon de soie glissant dans une coulisse [2], est étroit par le bas. Il descend jusqu'à mi-jambes, d'après Laugier de Tassy (1725) ; il ne passe pas le bas du genou, selon Renaudot (1830) [3].

D'Arvieux mentionne, seul et sans commentaire, une camisole de toile, qui ferait, en quelque sorte double emploi avec la chemise [4]. Puis il poursuit son énumération par ce qu'il nomme la « sadderie », dans laquelle nous reconnaissons sans peine la sedria *(çadrîya)*, naguère encore en usage à Alger [5].

Telle que nous la décrivent nos vieux informateurs et telle que nous l'avons vue nous-mêmes, la sedria n'a pas de manches et se distingue de tout autre veste par ce fait qu'elle n'est pas fendue sur la poitrine. « Elle n'a aucune ouverture par devant ni par derrière, précise curieusement d'Arvieux, mais seulement trois trous ; un pour passer la tête, deux pour passer les bras. Ils passent les mains dans les deux trous et, élevant doucement les bras,



FIG. 13. — Maure, percepteur des droits de marché. Il porte la sedria. D'après le *Magasin pittoresque*, 1843.

(1) Laugier de Tassy, p. 92 ; Venture de Paradis, p. 38 ; même indication en 1830 par Renaudot, p. 46.

(2) Laugier de Tassy, *loc. cit.*

(3) Laugier de Tassy, *loc. cit.* ; Renaudot, *loc. cit.*

(4) Actuellement les vieux Tlemceniens portent deux chemises très longues et pourvues de manches larges. Celle de dessous est ouverte sur l'épaule ; celle de dessus est ouverte sur la poitrine.

(5) Elle est restée d'uniforme chez les zouaves et les tirailleurs algériens.

la camisole descend insensiblement ; la tête se trouve passée par le trou du milieu, et la camisole couvre le corps fort juste [1] ».

Le mot figure dans les dictionnaires arabes ; *çadrîya* y est traduit par « gilet » et aussi par « plastron, cuirasse ». L'Égypte connaît le *çoudaïrî* : petit corset sans manches, quelquefois attaché sur le côté et porté par les Cairotes d'origine turque [2].

A la place où devrait figurer la sedria, Haedo — Haedo seul — indique une veste de drap de couleur que, d'après lui, les Algériens nomment le **jalaco**. Il décrit le jalaco comme une veste ne servant que dans les temps froids et dont les manches ne dépassent pas le coude, ce qui facilite aux Musulmans la pratique des ablutions rituelles [3]. Il est difficile d'ailleurs de confondre le jalaco et la sedria. Le jalaco avait des demi-manches et il devait être plus long que la sedria (dans son dernier état, celle-ci s'arrête aux hanches ou au haut des cuisses). On a rapproché avec vraisemblance jalaco ou chaleco, du turc *yelek*, qui désigne une longue veste, une espèce de gilet ressemblant au caftan [4].

Le **caftan** *(qaftân* ou *qoftân)*, avec lequel le jalaco mentionné par Haedo faisait peut être double emploi, est moins mystérieux encore quant à ses origines. Le nom est turc et vient du persan *khaftân* : cuirasse [5]. Ce vêtement est incontestablement aussi une importation de Turquie. Le caftan, venu d'Orient à Alger comme habit masculin et féminin, devait être également adopté par le Maroc, où les deux sexes s'en servent [6]. Haedo nous le décrit comme une robe de couleur, faite, chez les riches, de satin, de damas, de

(1) D'Arvieux, *Mémoires*, V. 282. Renaudot, *Tableau du royaume d'Alger*, 1830, p. 46, dit qu'on s'y introduit « la tête la première ». Dans son dernier état, elle se boutonnait sur l'épaule et sur le côté.

(2) Cf. Lane, *Modern Egyptians*, I, 36. Dozy, *Noms de vêtements* s. v. Les textes cités par Dozy nous montrent d'ailleurs que la sedria est portée à Tripoli, à Malte (par les femmes), en Espagne comme en Berbérie. Voir aussi Brunot, *Noms de vêtements*, p. 106 ; Bel et Ricard, *Travail de la laine à Tlemcen*, p. 311.

(3) Haedo, p. 20 recto.

(4) Eguilaz, s. v. *chaleco ;* Barbier de Meynard, *Dict. turc* s. v. *yelek.*

(5) Bencheneb, *Mots turks.* s. v.

(6) Cf. Brunot, *Noms de vêtements*, p. 127-128.



Fig. 14. — Janissaire d'Alger, d'après une gravure au burin publiée chez N. Bonnard, rue Saint-Jacques à Paris XVII[e] siècle.



Fig. 15. — Janissaire turc, d'après Vecellio (xvi^e siècle).

velours ou de soie. La forme rappelle la soutane des prêtres ; elle est sans col, ouverte sur le devant et garnie de boutons sur la poitrine, parfois bordée de fourrures (1). Elle descend à mi-jambes, quelquefois plus bas, mais toujours au-dessous du genou. Les manches courtes n'arrivent qu'aux coudes.

Les soldats comme le reste de la population d'origine turque endossaient ce long vêtement. Seuls les *atchi*, ou janissaires cuisiniers, portaient des caftans très courts et « souvent sales ». Quant aux autres janissaires, ils devaient, en manœuvre, en relever les basques, dont les angles antérieurs étaient noués ensemble ou glissés dans la ceinture qui passait sur le caftan, comme nous le voyons dans les gravures figurant des janissaires de Turquie (fig. 15). A tous les membres de la milice, depuis les plus humbles jusqu'aux chefs suprêmes, était réservé le droit de garnir d'un galon le col de leur caftan.

Quelque incommode que puisse sembler cette robe dans les exercices militaires, elle resta le costume principal des miliciens turcs pendant tout le xvii^e et une partie du xviii^e siècle. D'Arvieux l'a vue d'une forme analogue et de la même longueur qu'un

(1) Haedo (*Rev. Afr.*, 1871, p. 54) nous dit qu'on importait de Constantinople des caftans fourrés.

justaucorps; il faut entendre la veste à grandes basques que l'on portait de son temps à Versailles. Il ajoute qu' « elle est ouverte sur le devant — c'est-à-dire amplement décolletée — pour laisser paraître la camisole — la sedria — qui est toujours de couleur différente. Ils ne la font joindre que vers le milieu du corps, ou ils la ceignent d'une écharpe si grande et si large qu'elle leur vient jusque sur les reins. »

Une quinzaine d'années après, Dapper décrit le caftan — qu'il ne nomme pas — comme une robe rayée, de drap ou de soie, qui descend jusqu'aux genoux et s'attache par devant au moyen de boutons d'or et d'argent. Les manches ne viennent que jusqu'aux coudes,



FIG. 16. — Algérien en voyage, d'après Dapper (fin du XVII^e siècle).

et, par dessus, l'on retrousse celles de la chemise, ce qui laisse les avant-bras nus. Une gravure qui accompagne le texte nous montre cependant un cavalier à caftan dont les manches larges, coupées au-dessus du coude, laissent passer des manches plus serrées descendant jusqu'au poignet. Peut-être sont-ce là les fausses manches mobiles faites en soie ou en velours grâce auxquelles, selon Haedo, on remédiait à la petitesse des manches du caftan. Ou plutôt faut-il considérer ces manches étroites et longues comme cousues à un vêtement porté sous le caftan et que nous trouvons vers ce même temps soigneusement décrit par Laugier de Tassy (1728) (1).

C'est une robe en drap de couleur descendant jusqu'aux chevilles, fermée par de très petits boutons d'argent



FIG. 17. — Turquie. Janissaire en habit d'ordonnance (fin du XVIII^{e} siècle).

(1) Laugier de Tassy, *Hist. du royaume d'Alger*, Amsterdam, 1728, I 92-93.

fondu ou de fil d'argent ou d'or, ornée au col et du haut en bas de soutaches qui forment boutonnières, munie de poches intérieures et extérieures, pourvue enfin de manches « comme celles de nos vestes » mais fendues en sorte qu'on peut, suivant la saison, les fermer avec des boutons ou les retrousser. Cette robe, dont nous ignorons le nom, est serrée à la taille par la ceinture, où l'on passe les poignards. Le caftan, de même longueur, s'endosse par dessus (1). Il est caractérisé par ses manches larges mais ne dépassant pas le coude, qu'ornent des broderies et des soutaches.



Fig. 18. — Turquie. Un janissaire du palais, d'après L. Dupré (1819).

Nous ne retrouverons plus de mention de cette robe, décrite par Laugier de Tassy, sorte de caftan de dessous (on note que la ceinture le serre autour de la taille, comme naguère elle serrait le caftan). Est-ce une mode passagère ou une évolution du costume turc dont le sens nous échappe ? Y a-t-il dédoublement du caftan (2) ou survivance de la *ferja,* dont je parlerai tout à l'heure ? L'apparition de cette robe fait-elle présager une modification plus profonde, que le XVIII^e^ siècle devait voir s'accomplir ? Je ne puis en décider.

Mais il nous faut revenir à Haedo pour compléter cette énumération des vêtements de corps avant le XVIII^e^ siècle.

(1) D'après le même Laugier de Tassy, la mode des caftans de brocart ou de soie pour les hommes est passée. Les plus beaux ne sont alors que de fin drap vert, bleu, jaune, rouge ou gris clair. En 1843, Berbrugger *(Algérie pittoresque,* 5e partie, p. 5) note encore que les Algérois d'origine turque portent " assez souvent " le caftan de drap fin " décoré d'agrafes et de broderies d'or et d'argent "

(2) Faut-il identifier ce caftan à manches longues avec celui que portaient les chaouchs turcs (sergents ou huissiers) d'après d'Arvieux (1675). « Leur habit a de grandes manches serrées au poignet ». Venture de Paradis (1789) nous parlera aussi des chaouchs dont les caftans ont des manches fermées. (Ed. Fagnan, p. 94, et infra).

Par dessus le caftan serré à la taille « les gens graves et de réputation » parmi les Turcs [1] du XVI^e et du début du XVIII^e siècle endossent la ferja (*ferjîya* ou *faraja*) [2].

C'est un ample manteau, analogue, dit Thévenot, « à nos robes de chambre », fait « à la Vénitienne », d'après Haedo, en drap de couleur, le plus ordinairement écarlate [3], qui n'a pas de collet et tombe jusqu'aux pieds. Les manches, très larges, couvrent le bras jusqu'au poignet. En Turquie et sans doute aussi à Alger, on le fait parfois doubler de fourrure. Les notables le portent toujours ; les gens du commun ne s'en couvrent qu'au temps froid ; dès qu'il fait chaud, ils le jettent plié en quatre sur leur épaule gauche et ainsi « ils vont par la ville ».

En 1640, Davity, qui, il est vrai, puise surtout ses renseignements sur Alger dans Haedo, nous parle encore d'une longue robe, que nous identifions sans effort avec la ferja. J'ai dit comment Laugier de Tassy (1725) mentionnait, outre le caftan, une robe qui pouvait sembler une survivance de la ferja ; toutefois, il est à remarquer que le nom n'apparaît plus après le début du XVII^e siècle. A ce vêtement oriental, les Turcs d'Alger vont substituer un vêtement africain : le burnous.

Dès 1612 d'ailleurs, Haedo [4] nous apprend que les janissaires, yoldach (soldats), odabachi (caporaux) ou bouloukbachi (capitaines), emportent en campagne, outre deux ou trois chemises, un pantalon et l'habillement qu'ils ont sur le dos, une capote ou un burnous pour se garantir de la pluie. Le texte dit : « ... y un capote o albornoz para el agua si es imbierno ». Il ne semble pas qu'il y ait équivalence entre ces deux termes et que *capote* soit ici une explication d'*albornoz*. Haedo a antérieurement parlé du burnous dans

(1) Les yoldachs (simples soldats) ne le portent jamais. Haedo, 20 verso.

(2) Sur la *farajûya*, cf. Brunot, *Noms de vêtements*, pp. 123-124 ; Lane, *Modern Egyptians*, I, 38.

(3) C'est sans doute la longue robe de même étoffe que « la saye d'écarlate » (le caftan) et endossée par dessus la « saye », dont parle Davìty. *Description générale de l'Afrique*, Paris, 1640, p. 191.

(4) P. 13 verso, col. 2.

la description du costume des Maures et le mot est sensé connu. Capote serait d'ailleurs très inexact pour définir burnous. La capote dont parle Haedo est une veste à capuchon, que nous retrouvons dans le trousseau des yoldach au XVIII^e siècle et dans l'habillement des ouvriers maures. Nous nous en occuperons plus tard ; mais nous voulons présentement parler du burnous, que nous connaissons déjà comme un accoutrement proprement indigène. Sa commodité, qui, maintes fois, le fit adopter par nos officiers et par nos colons en pays arabe, ne pouvait échapper aux Turcs. Mais il y a plus : ce vêtement, porté par les soldats en campagne dès le début du XVII^e siècle, était devenu, moins de cinquante ans après, le vêtement de parade des membres du gouvernement turc. En 1660, d'Arvieux l'a vu porté par tous les dignitaires aux réceptions de la Jenîna. « Leur manteau de cérémonie, nous dit-il, quand ils vont dans la ville, en visite ou au divan, est un burnous de drap noir pour l'hiver, de crépon de soie ou de laine de la même couleur pour l'été ». Et, nous décrivant une réunion du divan, il nous montre le dey flanqué à droite du premier secrétaire, à gauche de l'aga de la milice et de tous les officiers, chacun selon leur rang et leur ancienneté. « Ils sont tous revêtus du burnous, qui est une espèce de manteau noir comme une cape de Béarn. Ce burnous a un coqueluchon qu'ils mettent par respect sur leur turban. Ils ressemblent alors à des Augustins déchaussés » (1).

Ailleurs il nous apprend que ces burnous sont bordés de franges de soie ; une grosse houpe de soie pend à la pointe du capuchon.

Au XVIII^e siècle (2), le burnous conserve toute son importance dans l'accoutrement des maîtres du pays. Ceux des soldats « un peu aisés », sont en laine noire non teinte, tissés par les femmes de Mascara. Le burnous noir, parfois en soie (3), est aussi l'habit porté dans les cérémonies, notamment par les bouloukbachis,

(1) D'Arvieux, t. V, p. 260-261.
(2) Venture de Paradis, p. 39.
(3) Laugier de Tassy, p. 76.



FIG. 19. — Soldat turc, d'après Ahmed Djevad (XIXe siècle).

tandis que le dey et les grands officiers se signalent par des burnous blancs.

L'usage du burnous se maintiendra chez les Turcs jusqu'en 1830.

Ainsi, tandis que la ferja orientale n'avait connu à Alger qu'une faveur passagère, le vieux burnous berbère, adopté de bonne heure par les immigrés, survivait aux vicissitudes de la mode. Celle-ci cependant avait en partie renouvelé le reste du costume.

Sur la chemise et sur la sedria, le gilet fermé et sans manches, qui se maintenait sans changement, il était d'usage, depuis le XVIIIe siècle, d'endosser deux ou trois vestes (1), plus pratiques que le caftan, celui-ci restant d'ailleurs un vêtement officiel : le dey revêt le caftan à manches pendantes qu'il reçoit de Constantinople ; les khodjas (secrétaires) ont le caftan de drap très long, tombant jusqu'aux chevilles ; les chaouchs, exécuteurs de la justice du dey, se reconnaissent par un caftan vert avec manches soit ouvertes, soit fermées, suivant leur grade et leurs attributions.

L'origine des vestes qu'énumère Venture de Paradis est loin de nous être claire. Ce sont la *bed'ïya*, la *ghlîla jabâdoûli* et la *qebâya*.

(1) Ces vestes apparaissent dans Venture de Paradis (vers 1789). Il faut noter que Laugier de Tassy, qui écrivait vers 1725, fait allusion (p. 76) à une veste qu'auraient portée les Turcs (elle se distingue par devant de celle des Maures); mais il ne mentionne pas de veste quand il décrit spécialement le costume des Turcs.

La *bed'ïya* (1) (nouveauté ?) est encore connue dans toute l'Afrique du Nord comme un gilet sans col, sans manches, se boutonnant du haut en bas.

Le double nom de la *ghlîla jabâdoûli* a de quoi surprendre. Chacun des vocables qui le composent désigne en effet un vêtement distinct, que nous identifions encore fort bien et que je décrirai par la suite. La *ghlîla* était d'ailleurs connue à Alger comme costume d'homme et de femme dès le début du XVIIe siècle : le costume d'homme était une veste portée par les Maures ; le costume de femme était commun aux Mauresques et aux Turques. Quant au *jabâdoûli* (2), le nom, que l'on rattache à une racine turque ou persane (3), apparaît ici pour la première fois. Il est encore en usage à Alger pour désigner un vêtement d'homme : c'est une veste pourvue de manches et qui ne peut se fermer ; les deux parements, sobrement décorés de soutaches ou de broderies, ne se rejoignant pas. Au XVIIIe siècle, la ghlîla du genre jabâdoûli semble déjà conforme à ce modèle. Venture de Paradis la définit : une sous-veste de drap, de satin ou de velours, généralement ornée de broderies, avec des manches à boutons et boutonnières. Le jabâdoûlî s'arrête à hauteur des hanches, et le bas reste en dehors de la ceinture qui, passant par dessous, emprisonne le bas de la bed'ïya.



FIG. 20. — Turquie. Patron de bateau d'ap. Le Hay (XVIIIe s.).

Enfin, la *qebâya* est décrite par notre auteur comme une veste faite en drap

(1) Cf. Brunot, *Noms de vêtements masculins à Rabat*, ap. *Mélanges René Basset* I. 89, et les références citées.

(2) Cf. Brunot, *Noms de vêtements à Rabat*, pp. 57-58.

(3) W. Marçais me suggère le rapprochement avec le turco-persan *jamedân*, qui désigne la veste, pièce essentielle du costume albanais.

pour les hommes, en satin ou velours pour les enfants. Elle est un peu plus longue, de deux ou trois pouces, que le jabâdoûli, qu'elle recouvre ; elle est dépourvue de manches, ce qui permet de voir les manches du jabâdoûli, qui, avec celles de la chemise, vêtent seules les bras. Le nom de *qebâya*, qui a disparu du parler d'Alger, est une forme féminine de *qabâ*, qui lui-même désigne un manteau arabe et persan, serré à la taille, mais formant jupe autour des cuisses.

Quoi qu'il en soit et en dépit de modifications accessoires de formes et de noms, cet accoutrement, dont on nous signale l'apparition dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, devait rester celui des Turcs jusqu'à la conquête française. Suivant Rozet (1830), les Maures et les Turcs, qui par leur costume diffèrent alors bien peu les uns des autres, portent plusieurs vestes brodées en or et en soie « selon le rang qu'ils occupent dans la société ». La veste de dessus — et non celle qu'on passe en second comme au temps de Venture de Paradis — a « des manches longues qui viennent jusqu'au poignet. Pendant l'été, ajoute Rozet, ils mettent rarement celle-ci, et ceux dont les manches de chemise sont très courtes, restent les bras nus ; les autres portent des manches (de chemise) longues, fort larges, qui viennent s'attacher au poignet comme les nôtres ».



FIG. 21. — Turquie. Patron de bateau (XIX^e^ siècle)

L'évolution qui se marque dans ces vêtements de corps,

bien qu'elle n'élimine pas intégralement les vêtements longs — le caftan conservé par les personnages officiels subsistera jusqu'à nos jours chez les grands chefs —, est en somme, suffisamment nette. Il semble vain de chercher à l'expliquer par une contamination de modes africaines, mais l'évolution des modes levantines, outre des indices comme celui que nous fournit le nom oriental de jabâdoûli, nous en donne la clef. Les gravures de la fin du XVIII^e^ siècle ou du début du XIX^e^ représentant les costumes en usage dans les provinces turques diffèrent grandement des dessins de Vecellio ou de Bruyn, voire des descriptions de Thévenot (1644). Nous y trouvons, avec des variantes de détail, des vestes superposées, avec ou sans manches, sans col et ne dépassant pas la ceinture, flottantes ou serrées, aux multiples boutons et au décor soutaché, en un mot telles que les Turcs d'Alger les adoptaient vers le même temps (voir les costumes turcs orientaux reproduits ici : fig. 18 à 21).



Fig. 22. — Barbaresque (fin du XVIII^e^ siècle).

Que si l'on voulait serrer la question de plus près, peut être y aurait-il lieu de présumer que c'est plutôt par les marins que les modes nouvelles s'étaient introduites à Alger. Les documents figurés relatifs aux populations turques nous montrent les vêtements

courts surtout employés et, semble-t-il, de meilleure heure, chez les gens de mer de l'Archipel, les patrons « levanti », que l'on imagine évidemment mal manœuvrant avec le caftan et la ferdja. Or, dès 1725, Laugier de Tassy[1], qui accorde encore de longs manteaux aux Turcs d'Alger, décrit les marins algériens d'origine turque comme portant, outre le kabboût (caban revêtu déjà au début du XVIIe siècle par les janissaires, mais qui était, en Turquie, surtout en usage chez les gens de mer), une veste fort courte avec une ceinture enroulée autour des hanches, acheminement probable vers les modes de demain. Cet accoutrement plus pratique ne devait-il pas passer, à leur exemple, au reste des immigrés ? Et n'y a-t-il pas là un symptôme un peu inattendu d'un fait historique notable : l'importance prise par les éléments proprement turcs dans la marine barbaresque ? Je ne peux ici qu'en suggérer l'hypothèse.

B. — Chaussures

Nous avons vu que ce qui, au début du XVIIe siècle, frappait les voyageurs chez les Turcs fraîchement arrivés du Levant, c'était en particulier les morceaux de fer dont étaient renforcées leurs semelles, ces quatre pointes si hautes que le pied ne touchait pas le sol[2]. Cette armature insolite importée de Turquie restera en Berbérie un des traits caractéristiques auxquels se reconnaissent les Turcs. Haedo, qui nous a proposé l'explication par les neiges et les glaces fréquentes en Turquie, nous en fournit une autre plus recevable pour ceux qui habitent Alger. « Pour que ces souliers, qui leur coûtent cher, durent longtemps, nous dit-il, tous les Musulmans, grands et petits, nobles et roturiers, jusqu'au Pacha lui-même, ont cou-

(1) Laugier de Tassy, I. 94.

(2) Haedo, p. 21 recto. trad. *Revue Africaine*, 1871, p. 59.

tume de les faire ferrer au talon avec un fer en demi-lune, bien cloué et fixé au pied comme d'une bête de somme. De plus, la semelle de ce soulier est garnie de fers épais en manière de clous; de sorte que les Musulmans... tiennent à avoir aux pieds des fers, quand ils n'en mettent pas aux sabots de leurs chevaux (1).

Tous ne continueront pas à porter à leurs chaussures une garniture métallique aussi puissante. Au XVIIIe siècle, il en est qui n'ont qu'un petit fer à cheval à la place du talon (2). Cependant, les chaouchs turcs, qui, nous l'avons vu, conservent le vieux caftan, se distinguent aussi par leurs semelles archaïques. Une explication assez malicieuse nous est fournie de cette coutume, qui évoque le souvenir vaudevillesque des bottes des carabiniers. « Leur marche s'annonce de fort loin, remarque Venture de Paradis, et probablement c'est par indulgence pour les soldats coupables qu'on a adopté pour ceux qui doivent les arrêter une chaussure pesante et bruyante (3) ». Il est d'ailleurs à noter que les douze chaouchs *maures*, qui servent également les deys, n'ont pas de fer à leurs souliers (4).

En ce qui concerne les types de chaussures en usage chez les Turcs d'Alger, ils semblent en somme avoir varié assez peu, autant du moins que nos sources nous permettent d'en juger. Haedo les représente chaussés de bottes (*borzeguies*) nommées *tumaques*, jaunes ou oranges, ou d'autres couleurs. Mais il ajoute qu'avec ou sans « borzeguies », tous chaussent des souliers pointus de cuir rouge ou jaune munis d'un quartier raide et dur, avec semelle et talon ferrés (5). Ces tumaques ou tmêg portent un nom turc (6) qui, conservé dans le parler algérois, y désigne « les bottes molles

(1) Haedo, p. 20 recto, trad. p. 58.

(2) Laugier de Tassy, p. 93.

(3) Venture de Paradis, p. 93.

(4) *Ibid*, p. 95.

(5) Haedo, p. 20 recto. Dozy, *Noms de vêtements*, p. 49.

(6) On doit noter qu'ils étaient connus en Berbérie avant le XVIe siècle. Au XIVe, on chaussait déjà des *tmâq* dans le makhzen des Mérînides, importation probable des Ghozz, mercenaires turcomans. Cf. Al-'omari, *Masalik*, trad. Demombynes, I, p. 203.

pour monter à cheval » (1). Elles se distinguent des best (du turc *mest*) qui sont des « bottines sans semelle se portant comme des bas » (2). Toutefois, il semble bien, d'après le texte de Haedo, que les *tmêg* jouent dans le principe le rôle plus spécialement dévolu par la suite aux *best*, et que les deux types soient très voisins l'un de l'autre (3). De même que les best, en effet, les tmêg vêtent la jambe (4) ; elles ne dispensent pas du tout de porter, hors de la maison, de vraies chaussures, plus raides et garnies de semelles que l'on met évidemment par dessus les tmêg. On remarquera en outre que les tmêg n'apparaissent pas tout d'abord comme spéciales aux cavaliers. Elles sont la chaussure de « tous les gens graves » et des « personnages principaux » (5). En Turquie, elles ont gardé ce caractère : le mot y désigne « les chaussures violettes des ulémas » (6).

Cette association du bas de cuir souple et du soulier de cuir raide — dont la forme basse et l'entrée large permettent de le quitter sans peine quand on pénètre à l'intérieur des chambres ou des salles de prières — restera en usage chez les gens distingués dans la seconde moitié du XVIIe siècle. D'Arvieux (7) la note, en y apportant toutefois une légère variante : « Ils ont des chaussettes de gros drap de la même couleur, au bas desquelles est cousue une paire de mules ou chaussons de maroquin jaune ou rouge, qu'ils mettent dans leurs babouches (8). Cette chaussure est commode pour ne pas gâter les tapis sur lesquels on marche dans les mosquées ou les maisons où on va en visite. » Importation directe de Turquie, les tmêg

(1) Bencheneb, *Noms turks*, s. v.

(2) Bencheneb, *ibid.* Beaussier, *Dictionnaire*, donne des définitions analogues de ces deux noms.

(3) Sur cette équivalence *tmêg* = *mest*, voir aussi plus bas la citation de Thévenot.

(4) A Rabat, *tmêg* désigne encore des « bas de cuir des cavaliers par dessus lesquels on chausse la babouche ». Brunot, *Noms de vêtements*, p. 96. Le mot est connu jusqu'en Mauritanie.

(5) Haedo, *loc. cit.*

(6) Bencheneb, *Mots turks*, s. v.

(7) D'Arvieux, *Mémoires*, t. V, p. 281. En Algérie on connaît encore la *djerbîya* (de l'île de Djerba), sorte de guêtre en laine tricotée (Renseignement de Si Abdeltif). Cf. Beaussier, *Dictionnaire*, s. v.

(8) Bien que plus récent d'une vingtaine d'années, Dapper (p. 122) dit que les grands ont, en guise de bas, des bottines de cuir de Turquie. Il n'est pas douteux que les tmêg tout cuir ont subsisté, puisqu'on les connaît encore de nos jours.

moitié drap, moitié cuir, sous leur nom turc de *mest*, nous sont ainsi décrits par le voyageur Thévenot : (1) « Ils ont des bas de drap de la longueur de la jambe, desquels le pied est un chausson de cuir jaune ou rouge, selon la condition, cousu au bas ; ils appellent ces chaussons des *mestes*. »

Il n'est pas douteux qu'il s'agit ici de l'élément civil turc, des gens du gouvernement, que le consul d'Arvieux a fréquentés. Bien différents se montrent, dans le même temps (vers 1670) « les jeunes gens qui sont encore dans le service, qui vont en course sur mer ou à l'armée... Leurs jambes et leurs pieds sont nus dans leurs babouches (2). »

Au reste, les babouches *(bâboudj)*, que nous trouvons à Alger chez les gens de mer et les soldats, semblent aussi originaires de Turquie. Comme le nom du caftan, le mot qui les désigne est venu du persan en passant par le turc (3). Pour en décrire la forme, les vieux auteurs les assimilent aux pantoufles ou aux mules : pointues par le bout, elles n'ont pas de quartier et n'emboîtent pas le pied dans sa partie postérieure.

Cette chaussure, d'allure peu martiale, semble, à partir de la première moitié du XVIII^e^ siècle, la plus répandue chez les Turcs d'Alger. A la fin du XVIII^e^, non seulement le dey, les khodja, les chaouch (4), les gens de loi, portent des babouches, mais on les voit aussi aux pieds des bouloukbachis, capitaines de la milice. Cependant, le texte de Venture de Paradis (5) atteste que l'usage des *çobbât*, souliers munis d'un quartier postérieur raide, n'a pas disparu.

Les babouches subsisteront jusqu'à 1830 avec des variations de forme. On les porte sur des bas que les plus hauts personnages

(1) Thévenot, *Relation d'un voyage fait au Levant*, p. 56.

(2) D'Arvieux, *Mémoires*, V. 281.

(3) Bencheneb, *Mots turks*, s. v. Dozy, *Noms*, s. v.

(4) Il est probable que les chaouch du moins les portent par dessus les tmêg. Leurs babouches rouges comme les tmêg continuent à être ferrées. Venture de Paradis, p. 39, 93.

(5) Venture de Paradis, p. 39.

tricotent parfois eux-mêmes. Renaudot (1) nous décrira les Couloughlis et les Turcs chaussés de pantoufles de maroquin noir à quartier, sans talon et carrées du bout, le quartier étant d'ailleurs fréquemment replié sous le pied.

Les tmêg elles-mêmes, ces bas de cuir avec leurs plis d'accordéons, dont Haedo a vu l'usage général, soumis à des vicissitudes très comparables à celles du caftan, restent d'uniforme pour les chaouchs jusqu'à la conquête française (cf. fig. 33).

Cette évolution de la chaussure, avec ces abandons de types et ces survivances, ne laisse pas d'être curieuse, surtout quand on la rapproche de l'évolution parallèle et, dans une certaine mesure synchronique, des vêtements de corps.

Depuis 1830, les *çobbat*, souliers découverts à talons bas, ont supplanté les babouches chez les Musulmans d'Alger. Ils sont devenus la chaussure habituelle des Algérois qui ont gardé le costume indigène.

Quelques-uns, principalement les gens âgés, portent dans la maison des *rîhiyât*, pantoufles en cuir filali rouge à semelle très souple dont le devant et le quartier postérieur montent en pointe, ou des *khouff*, qui se distinguent des rîhiyât par ce qu'ils sont lacés sur le devant. Dans la rue, rîhiyât et khouff sont enfoncés dans des çobbât qui les recouvrent en partie (2).

Les tmêg subsistent en dehors d'Alger comme chaussure d'apparat des grands chefs et des cavaliers.

C. — Coiffure

La coiffure est la partie du costume qui semble avoir le plus attiré l'attention des visiteurs d'Alger. Non pas tant parce qu'elle

(1) Renaudot, *Tableau*, p. 46.

(2) A Tunis le costume d'apparat des ulémas et des gens du chara' (magistrats) comporte de même des rîhiyât de cuir jaune souple, qui se mettent dans les bachmaq.

est la plus apparente, celle qui frappe tout d'abord les regards, qu'à cause de sa piquante diversité, et parce que c'est par là que les éléments de cette population composite se différenciaient le plus nettement. Comment s'en étonner quand on sait qu'il en est encore ainsi chez les Musulmans d'Algérie, que tel qui abandonne le turban pour la chéchia, la chéchia ronde pour le tarbouch tronconique ou pour le chapeau de feutre, donne aux siens et à lui-même quelque chose comme l'impression d'arborer un drapeau rouge ou d'apostasier. A travers les textes des vieux voyageurs, l'importance sociale de la coiffure n'apparaît pas moindre dans l'Alger turc (1). Laugier de Tassy nous révèle qu'au XVIIIe siècle encore les Maures ne pouvaient se coiffer du turban que portaient les Turcs, maîtres du pays. Dans cette société turque elle-même, où l'armée tenait une si grande place, les différentes classes de la milice, les différents échelons de la hiérarchie se marquaient moins par la coupe du caftan ou des vestes que par la silhouette de la calotte ou du turban et par les panaches qui les enjolivaient. Le malheur veut que, dans bien des cas, les particularités de formes nous échappent, faute de documents figurés.

Pour suppléer à nos sources algériennes souvent déficientes, nous pouvons, ici encore, recourir aux vieilles descriptions des modes observées en Turquie. Il n'est pas douteux, en effet, que les Turcs apportèrent leurs coiffures du Levant. Il est également probable que ces importations levantines ne tardèrent pas à se modifier en Berbérie. On a vu que Haedo reconnaissait les janissaires nouveau-venus par leur bonnet large au fond évasé « comme une toque à l'allemande » et formant deux cornes par leur repli. A Alger, ce grand bonnet changeait quelque peu d'allure, tout en conservant le nom oriental de *tartour* ou plutôt de *tortora* (2). Sur

(1) De même en Turquie, « les fetwa de divers mufti... déclarent que, si, de propos délibéré, un musulman se couvre la tête d'un bonnet persan ou de tout autre qui ne serait pas celui de la nation, il se rend coupable d'infidélité et que, comme tel, il est obligé de renouveler sa profession de foi et même la cérémonie de son mariage. » Mouradja d'Ohsson, *Tableau général de l'Empire othoman*, p. 121-122.

(2) Haedo, f. 20 verso.

la *'arrâqîya* [1], la coiffe de toile piquée, dont les Algériens se couvrent encore le crâne, et qui était alors portée par « tout le monde », les simples soldats posaient une **tortora** de drap rouge. Elle était « en forme de chausse », repliée en arrière, et pendait sur la nuque ; trois ou quatre tours d'une bande de toile blanche enveloppaient la base.

La tortora était commune à tous les janissaires inférieurs, depuis le yoldach jusqu'au bouloukbachi (capitaine) inclusivement. Toutefois, elle admettait, suivant les grades et les fonctions, des variétés de forme et de couleur, et des insignes venaient en modifier la silhouette. Une estampe sensiblement contemporaine du texte de Haedo [2] nous représente un janissaire d'Alger dont la tortora est, par devant, enrichie d'une sorte de corne plate et raide ; elle est maintenue par le turban et pointe au-dessus du fond replié. Ceux des yoldach qui jouaient le rôle de gardes du corps portaient des bonnets de feutre blanc doublé de drap vert. Une corne, ou plutôt une gaîne de bois, garnie de drap vert, était appliquée au-dessus du front. Il en sortait des plumes si longues qu'elles retombaient jusqu'aux épaules ou plus bas encore. Une gravure de Jost Amman représentant le couronnement de Maximilien en 1562 nous a conservé l'image probable de ces coiffures de grand style (fig. 23 et 24).



FIG. 23. — Fantassin turc, d'après Jost Amman (1562).

(1) Destinée à boire la sueur, de *'ariqa* : transpirer. Voir les différentes formes du mot ap. Brunot, *Noms de vêtements*, p. 121.

(2) Reproduite fig. 14.



FIG. 24. — Cavalier turc, d'après Jost Amman (1562).

Les atchi, janissaires-cuisiniers, qui toujours tenaient à la main une hachette au manche plaqué d'argent, se signalaient également par une tortora d'un genre spécial : Haedo nous apprend que c'était un petit bonnet qu'ils portaient incliné sur le côté droit de la tête et orné d'une plume de paon, de coq, ou de quelque autre oiseau (1). Le recueil, d'ailleurs très postérieur, de le Hay nous laisse supposer que le fond de ce « petit bonnet », terminé en pointe, ne se repliait pas en arrière comme celui des yoldach (fig. 25).

Il en allait vraisemblablement de même pour la coiffure du bouloukbachi (capitaine) que la gravure de Vecellio nous montre assez comparable au bonnet des doges, mais entourée, à sa base, d'une sorte de turban très mince et ornée d'un panache. Une tortora plus haute, semblablement couverte d'une bande à sa partie inférieure, mais qui s'élevait en formant une pointe, distinguait les quatre *solak*, (2) traditionnellement armés de l'arc. Quand ils accompagnaient le pacha d'Alger, la corne dorée adaptée à leur coiffure servait de support à un bouquet de plumes de héronneaux blanches rappelant les plumeaux (escovillas) (fig. 26 et 27).

Cette nomenclature des grades inférieurs et de leur couvre-chefs fournie par Haedo est en partie complétée par d'Arvieux, qui nous décrit le bonnet des *odabachi* (caporaux) comme analogue à celui

(1) Haedo, p. 20 verso.
(2) Haedo, p. 12 verso.



FIG. 25. — Achi, cuisinier du Sultan, d'après Le Hay (début du XVIII[e] siècle).

des *chaouch*, avec une pièce triangulaire de drap rouge attaché dessus. Le bonnet des chaouch est, d'après le même auteur, « fait d'une pièce de mousseline roulée en forme de colimaçon, depuis la tête jusqu'à l'extrémité, qui se termine en pointe (1) ».

Laugier de Tassy (2), au début du XVIII[e] siècle, décrit sommairement les coiffures du *bouloukbachi* comme un bonnet fort haut, de l'*oukîl el-harj* : bonnet blanc de forme pyramidale, des *solaks*, anciens archers, maintenant armés d'une carabine et d'un grand sabre : bonnet avec une gaine de cuivre sur le devant, enfin des *peis* (peik), au nombre de quatre, bien connus en Turquie où ils jouent le rôle de courriers du Sultan : ils y portaient, au XVI[e] siècle, un haut bonnet tronconique orné d'un panache ; le début du XVIII[e] les voit, à Constantinople comme à Alger, coiffés d'un véritable casque, un bonnet de cuivre sans visière (fig. 28-29).

De ces textes antérieurs à 1725, on retiendra le fait suivant, confirmation de la remarque générale de Haedo précédemment énoncée : les miliciens turcs des grades inférieurs ont, comme coiffure, le bonnet auquel s'applique — quelles que soient ses

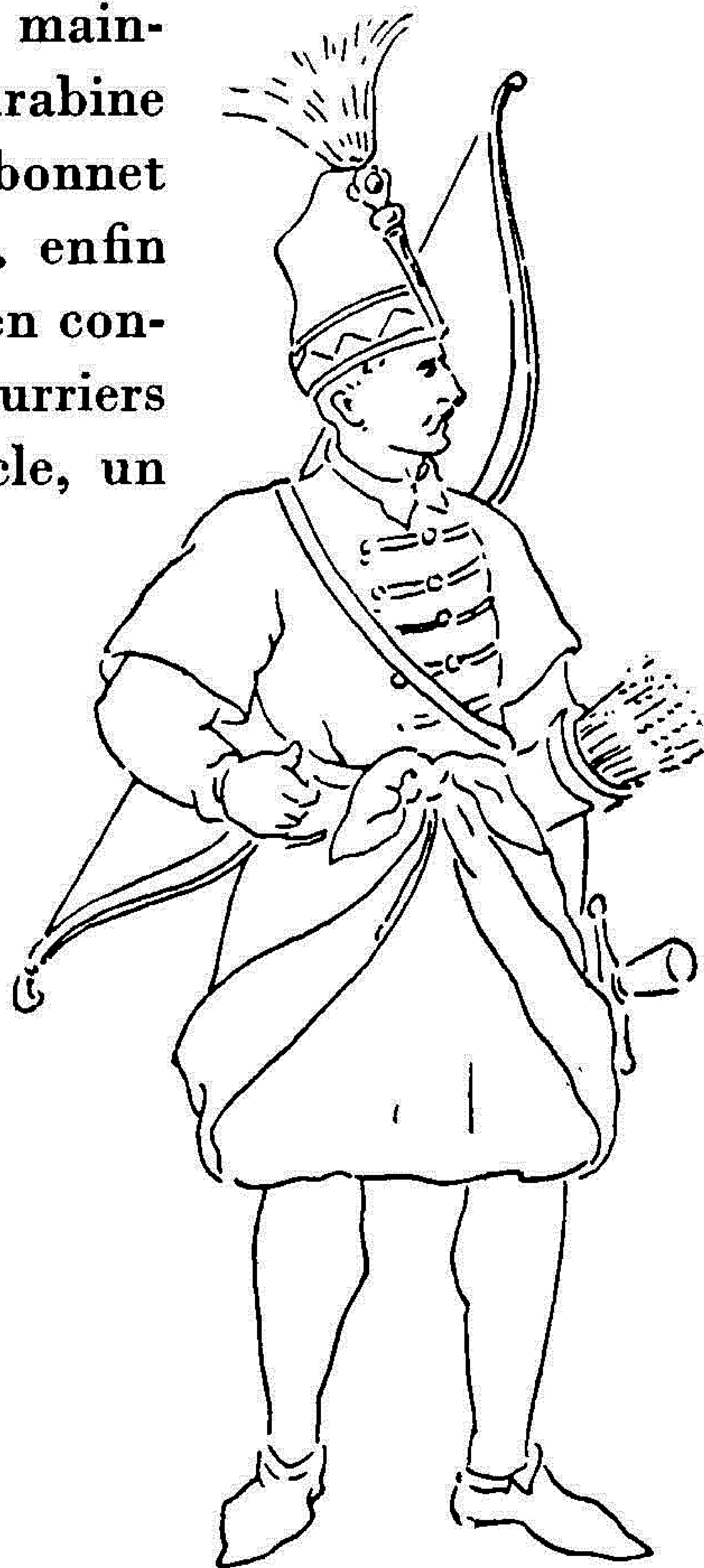


FIG. 26. — Solak, archer garde du Sultan, d'après Hans Weigel (1572).

(1) Pour la disposition des torons de mousseline en colimaçon, voir le portrait du Sultan Saladin au Musée des Offices, identifié et reproduit par Marquet de Vasselot, ap. *Mélanges Lemonnier* (*Société de l'art français*, 1913), p. 94.

(2) Laugier de Tassy, pp. 256-259.

variétés de forme ou d'ornements accessoires — le nom oriental de *tortora*.

Au-dessus du grade de bouloukbachi, les officiers de l'odjaq, d'après le même Haedo, portent le turban. Il faut sans doute entendre par là que si, dans certains grades inférieurs, il était d'usage d'entourer le bas du bonnet de quelques tours d'une bande d'étoffe, chez les officiers supérieurs, cette bande enroulée autour de la calotte s'affirmait par son ampleur comme la partie principale de la coiffure.



FIG. 27. — Solak, garde du Sultan, d'après Le Hay (XVIIIe s.)

Il n'est pas douteux que le turban était connu en Berbérie bien avant l'arrivée des Turcs. J'en donnerai plus loin des preuves. Mais il était, semble-t-il, réservé aux Turcs d'en faire quelque chose comme une pièce d'uniforme de la hiérarchie militaire et civile. On serait tenté de croire que le nom persan et turc dont ils le désignaient lui conférait, en quelque sorte, une personnalité nouvelle. Le *tulbend* (ainsi transcrit Laugier de Tassy) et le *chidd*, dont je reparlerai tout à l'heure, allaient s'imposer à côté de la *'imâma*, maghrébine. Il est évident qu'aux différents noms correspondaient des genres de coiffures aisément reconnaissables, dont l'étoffe enroulée autour d'une calotte restait l'élément essentiel.

Très différent de la 'imâma était par exemple le turban de l'agha, tel que d'Arvieux(1) nous le décrit et tel que nous le trouvons représenté dans les figures d'aghas exécutées à Constantinople : « semblable à un mortier renversé, c'est-à-dire plus gros par le haut que par le bas ». D'Arvieux ajoute : « Quelques-uns ont des aigrettes et des ornements qu'il est plus aisé de dessiner que de

(1) D'Arvieux, *Mémoires*, V., p. 255.

décrire. » Ce qui, faute d'un croquis accompagnant le texte, nous déçoit mais ne nous surprend guère.

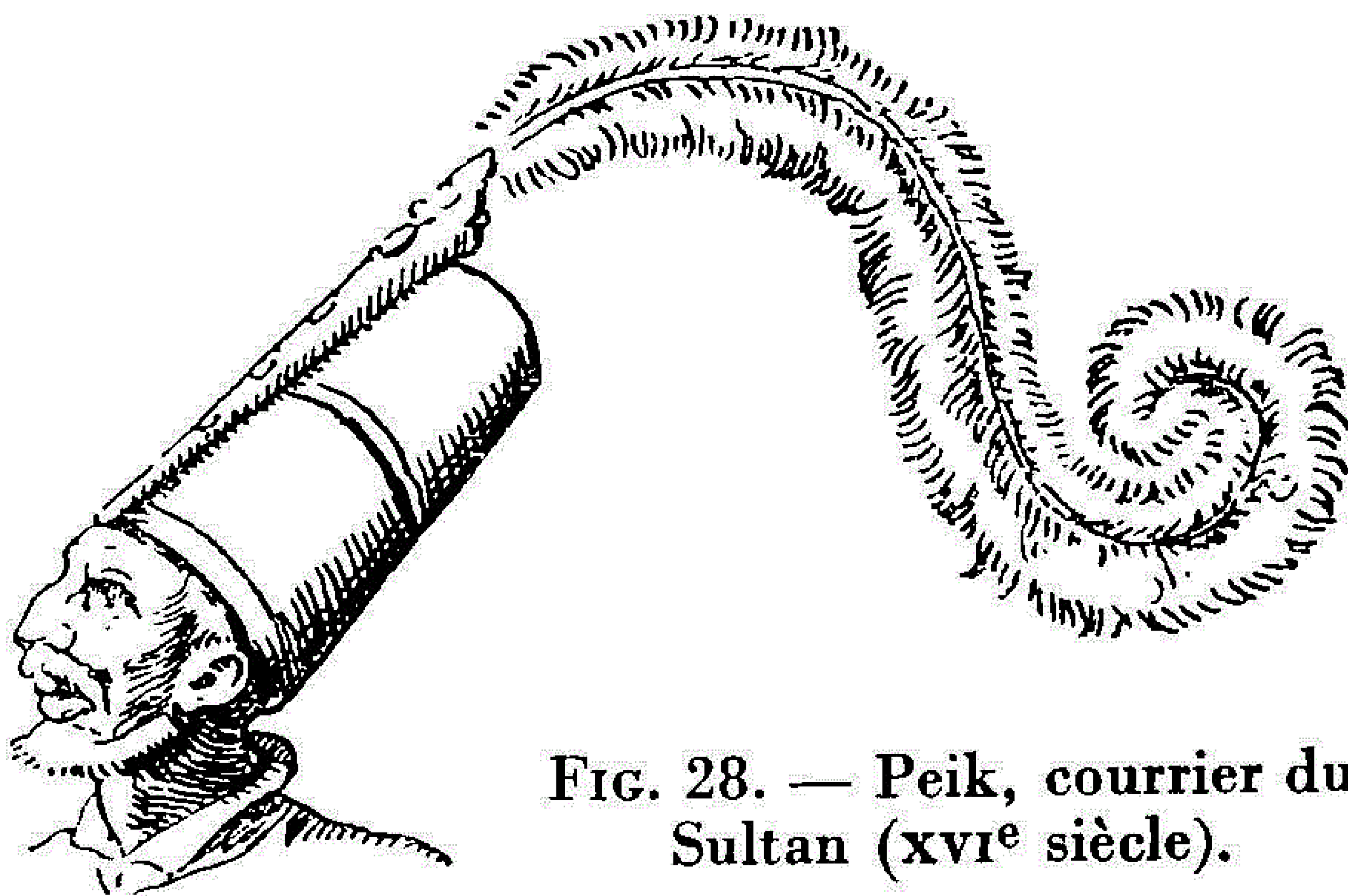


Fig. 28. — Peik, courrier du Sultan (xvi[e] siècle).

Nous souhaiterions de même qu'un dessin vint préciser l'affirmation importante de Laugier de Tassy (1) que le turban des Turcs d'Alger est plus gracieux et plus commode que celui des Levantins, « qui ont une toque large, plate au-dessus, piquée ou matelassée, avec un tour d'une largeur étonnante ».

Pour expliquer cette modification subie par une coiffure importée, on pense naturellement à la contamination des modes locales, que l'on imagine plus sobres, moins pompeuses. C'est sans doute sous la même influence que le turban de l'aghabachi, d'abord orné de plumes blanches, s'était débarrassé, au début du xviii[e] siècle, de ces ornements ambitieux (2). Mais la coiffure des Turcs devait, comme le costume entier, se renouveler vers cette époque. Nous rechercherons dans quelle mesure l'exemple des Maghrébins put y contribuer.



Fig. 29. — Peik, d'après Le Hay (xviii[e] siècle).

Cette influence s'affirme nettement dans la substitution à la tortora « de la chéchia ou bonnet d'Alger » qui figure, d'après Venture de Paradis, dans le modeste trousseau remis au yoldach, arrivant à Alger (3).

Dès 1720, Shaw note que les Turcs, de même que les Maures et les plus riches d'entre les Arabes « portent sur le sommet de la tête un petit bonnet

(1) Laugier de Tassy, I, p. 93.
(2) Laugier de Tassy, I, p. 256.
(3) Venture de Paradis, p. 57.



FIG. 30. — Hadj Ahmed, bey de Constantine (1826-1837).

rond de drap écarlate, dont la fabrication est une des principales manufactures du pays (1) ». Venture de Paradis nous fournit à ce sujet d'intéressantes précisions. « Il y a à Alger, dit-il, diverses fabriques de bonnets ou calottes de laine qu'on nomme *châchîya jazîrîya* (2). Ils sont faits avec de la laine du pays, ce qui les rend inférieurs à ceux qu'on fabrique à Tunis, où on emploie de la laine d'Espagne. Les chéchias d'Alger ne valent que la moitié du prix de celles de Tunis, et elles sont, par conséquent, plus à la portée du peuple ; mais il ne s'en fait aucune exportation dans le Levant (3). » Et ailleurs, revenant sur le même sujet, il écrit : « Le prix des bonnets de Tunis, avant la peste de 1783, qui a enlevé plus de 100.000 âmes dans la ville de Tunis, était de 24 à 25 livres la douzaine de bonnets assortis ; maintenant la douzaine vaut 33 et même 36



FIG. 31. — Janissaire, d'après Le Hay (début du XVIIIe s)

(1) Shaw, trad. fr., I. 377.

(2) Sur l'origine du mot *châchîya*, bonnet du pays de Châch, à l'est du Syr-Daria, cf. Bencheneb, ap. *Revue Africaine*, 1907, p. 55-56.

(3) Venture de Paradis, p. 16.

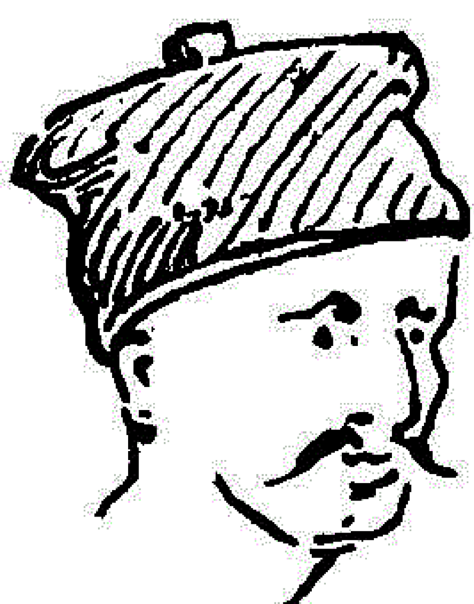


FIG. 32. — Chechia turque de janissaire (1818).

livres. Ceux d'Alger ne valent jamais que la moitié du prix de ceux de Tunis. On a essayé d'introduire les bonnets manufacturés à Marseille, mais leur pourtour n'est pas bien fini ; on a eu de la peine à les vendre le prix d'achat (1) ».

La fabrication des chéchias à Tunis occupe encore aujourd'hui de nombreux ouvriers. Leur technique, leur outillage, comme le soûq lui-même où ils sont installés, attestent l'ancienneté de cette industrie. Les textes nous apprennent qu'elle fut grandement développée, sinon importée par les Musulmans chassés d'Andalousie (2). On peut présumer que les ateliers d'Alger avaient la même origine, que l'industrie de la chéchia y était surtout entre les mains des Maures émigrés d'Espagne.

Quoi qu'il en soit, les petites gens, les yoldach, les matelots et les esclaves, portaient des chéchias fabriquées sur place ; les gens distingués se coiffaient de chéchias importées de Tunis, de Gênes ou de France (celles qu'on fabriquait à Orléans étaient supérieures à celles de Marseille, imparfaitement finies, comme nous l'avons vu). Le présent annuel envoyé par la France à Alger comportait, entre autres articles, une caisse de bonnets pour le dey (3).

La provenance et par conséquent la qualité de la matière et le fini de l'exécution différenciaient, plus que la forme et la couleur, la chéchia du dey de celle du simple yoldach. La mode — je suis tenté de faire intervenir ici encore l'imitation des gens de mer — et aussi l'utilisation des ressources du pays avaient imposé à tous cette coiffure égalitaire, assez nettement caractérisée comme magh-

(1) Venture de Paradis, p. 33.

(2) Cf. H. Abd el-Wahhâb, *Coup d'œil général sur les apports ethniques étrangers en Tunisie*, ap. *Rev. tunisienne*, 1917 ; Th. Mazzill, *An account of Tunis*, Glasgow, 1811, pp. 181-182 et chap. XX ; sur les chéchias de Tunis au XVIII[e] siècle, Ibn Maqdîch, *Nozhat el-andhar* II, p. 36. — En albanais, une chéchia se dit *tanuz*.

(3) Venture de Paradis, loc. cit. — D'après une note de de Castries (*Sources inédites — Angleterre*, II, p. 91) sur un mémoire de commerce, probablement de 1595, on importe en Maghreb « red caps for mariners », manufacturés à Orléans, Marseille, Nay en Béarn, Aix, Prades.

rebine, dont le turban venait, il est vrai, varier l'aspect. Shaw nous dit : « Le turban, qui consiste en une bande longue et étroite de toile, de soie ou de mousseline, est rangé autour de ces bonnets, de manière que la façon et l'ordre des plis sert non seulement à faire connaître les divers rangs dans les corps de la milice, mais aussi à distinguer les marchands et les bourgeois des gens d'épée (1). » Le turban n'existe pas toujours : « Les jeunes gens de la ville et les matelots n'ont pour coiffure qu'une simple calotte rouge », dit Venture de Paradis (2) ; mais c'est là une coiffure pour les jours ordinaires. Les jours de fête, les gens de mer y ajoutent probablement un de ces turbans de soie, qui se fabriquent à Alger (3) pour les besoins de la ville même et pour l'exportation. Nous ignorons si, en cette fin du XVIII^e^ siècle, les janissaires portent un turban sur leur chéchia d'Alger. On présume qu'il fait partie de leur costume de parade.



FIG. 33. — Chaouch d'Alger en mission, d'après Rozet (1830)

Il n'est pas douteux du moins que les officiers de la milice sont enturbannés. Leur turban varie « suivant l'état et la qualité des personnes (4) ». La bande de soie rouge et or dont la plupart entoure la chéchia est désignée sous le nom de *chidd* (ou chedda). Elle est peu volumineuse, car elle ne mesure guère qu'un mètre cinquante (5). Elle a d'ailleurs « très bonne grâce ». Tel sera le tur-

(1) Shaw, *Voyages*, trad. franç., I. 377.

(2) Venture de Paradis, p. 16.

(3) Le texte de Venture de Paradis (p. 16) laisse cependant quelque doute. Ces ceintures de soie sont expédiées en grand nombre dans le reste de la Berbérie et dans le Levant « où elles servent de parure aux gens de mer. ». Mouradja d'Ohsson (1741) note que les Barbaresques se distinguent des autres sujets de l'Empire turc par des turbans de soie enrichie de fils d'or.

(4) Venture de Paradis, p. 38.

(5) Renseignement de Si Mohammed Bencheneb.

ban des Turcs d'Alger jusqu'à 1830 et même bien au delà. Rozet note que les Turcs ont un turban plus plat que celui des Maures et « souvent composé d'un cachemire ou d'un châle d'un très beau tissu (1). »

Assez différent semble le turban qui distingue le corps des khodjas et les bouloukbachi. Fait de mousseline blanche, il affecte la forme ronde — il faut comprendre sans doute la forme d'un rouleau à peu près demi-cylindrique — et on le désigne sous le vieux nom arabe de *'imâma*. Le dey porte lui-même la 'imâma, le rouleau bombé de mousseline entourant la calotte rouge, dont il orne le devant, aux jours de fête, avec le *tchelik*, l'aigrette enrichie de diamants, analogue à celle de son maître, le Grand Seigneur, et que ses prédécesseurs ont reçue de celui-ci après l'échec de Charles-Quint devant Alger.



Fig. 35. — Solak, archer garde du Sultan, d'après Gentile Bellini.

On croit devoir souligner cette remarque qu'il s'agit ici de la *'imâma* blanche et de la chéchia, qui semblent bien des emprunts des immigrés aux modes mauresques ou hispano-maghrébines. Le fait que les douze chaouchs de nation *maure*, qui entourent le dey, ont pour signe distinctif, outre les babouches non ferrées, le même turban rond de mousseline, me paraît bien attester l'origine magrébine de cette coiffure (2).

(1) Rozet, *Voyage*, p. 276.

(2) Il y aurait lieu d'ailleurs de rechercher si les khodjas au service du gouvernement turc n'étaient pas, eux aussi, des Maures. Leur culture le laisserait supposer. Ainsi s'expliquerait qu'ils portent la 'imâma.

Quant aux coiffures de l'ancien odjaq, la tortora et les bonnets à panaches, ils ont presque entièrement disparu. Seuls les conservent les agents du gouvernement turc chez qui l'on retrouve de même le caftan et les tmêg : les chaouchs et les membres du divan (1). Les sept chaouchs à caftan vert et leur chef, le bachcaracoulloutchi, portent une tortora de feutre en forme d'entonnoir, dont la pointe se courbe en arrière à la manière d'une d'anse (2) (fig. 33), forme très archaïque, qui, d'après un dessin de Gentile Bellini (fig. 34), caractérisait au XVI[e] siècle les solak, gardes du corps. Les membres du Grand divan ont un casque, comme jadis les peik, mais surmonté d'un cimier de plumes en éventail, tandis que le casque dont se coiffent les membres du petit divan a son sommet couvert d'une peau blanche qui retombe par derrière sur les épaules (3).



Fig. 35. — Conseiller du Grand divan, d'après Renaudot (1830).

Chez ces personnages décoratifs, représentants du vieil organisme gouvernemental, les modes importées jadis du Levant se sont un peu anachroniquement conservées.

Conclusion

L'évolution d'un costume, alors même que la pénurie des documents n'en laisse apparaître qu'un schéma approximatif, est chose fort complexe, et il est bien difficile d'en donner une idée d'ensemble

(1) A Tunis, le chaouch dit *bou tartoura* (pourvu de la tartoura) est représenté avec un long bonnet conique incurvé, par Rinaldo Nanini, (Album de lithographie Collection Fayolle).

(2) Venture de Paradis, p. 94 ; Renaudot, p. 97. D'après Venture de Paradis *(ibid)* le yamaq, second bach-caracoulloutchi, porte un turban blanc ; le troisième bach-caracoulloutchi, qui garde les babouches du dey à la mosquée, a une simple calotte rouge sans tortora et sans turban.

(3) Renaudot, p. 112, 114 et la figure reproduite ci-contre.

un peu claire. Nous comptons sur le tableau synoptique joint à ce texte et plus encore sur les figures qui l'illustrent pour aider le lecteur à comprendre comment l'accoutrement des Turcs d'Alger se modifia au cours de trois siècles. A travers les changements de détail, que les textes nous permettent de suivre tant bien que mal, un renouvellement se devine, deux effigies s'ébauchent, assez différentes l'une de l'autre : l'une, dont nous saisissons les traits vers le début du XVII[e] siècle, était encore — ou peu s'en faut — celle des rudes compagnons de Barberousse ; l'autre devait rester celle des janissaires que purent voir les troupiers français de 1830.

L'un et l'autre de ces hommes portent de longues moustaches fort martiales ; mais le premier, celui du XVI[e] et du XVII[e] siècle, est coiffé de la tortora, le bonnet de drap qui se replie largement au sommet de la tête et dont le fond forme une manche vide retombant par derrière jusqu'au dessous de la taille. Une bande étroite serre ce bonnet sur le front et maintient dressée une corne ou une gaine ornée d'appliques brillantes et que prolongent, suivant les grades ou les fonctions, des plumets ou des panaches. Son corps est revêtu du caftan, l'ample manteau sans col, aux manches courtes, au bord souligné d'un galon. Par en haut, il s'entr'ouvre sur la sedria, le gilet fermé qui couvre la poitrine et d'où sort le cou nu ; par le bas, il descend jusqu'à mi-jambes. Dans les marches, le yoldach retrousse les pans du caftan et les engage dans sa large ceinture d'étoffe, qui soutient aussi son sabre pendant à son côté gauche. Les plis multiples d'une culotte de drap ou de toile couvrent les cuisses ; les jambes sont nues ou dissimulées par les tmêg de cuir qui s'enfoncent dans des souliers. Des fers, qui renforcent ses semelles, sonnent à chaque pas sur les pierres du chemin. En campagne, ce vêtement s'augmentera d'un burnous ou d'un kabboût, caban court pourvu d'un capuchon et de manches fermées.

Quand, avec l'âge, il aura atteint les grades supérieurs de la hiérarchie militaire ou occupera des charges importantes dans l'État, ce beau soldat troquera le bonnet à repli contre un turban ;

il laissera pousser sa barbe ; il endossera, par dessus le caftan, la ferja rouge bordée de fourrures, aux manches larges et longues, vaste comme une robe de chambre, ce qui conférera quelque majesté à son allure. Dans les séances du Divan où il siège, il l'accroîtera encore par un burnous de drap, de laine ou de crépon, enjolivé de franges et de glands soyeux.

Entre 1729 et 1789, le costume des Turcs se renouvelle ; Venture de Paradis a connu des janissaires tout autres que ceux dont Laugier de Tassy avait fixé l'image. Certains vêtements pourtant sont conservés. Dès que la recrue arrive à Alger pour être incorporée dans l'odjaq, on lui remet, outre une couverture de laine courte et étroite, une chemise de grosse toile, un corset — sans doute la sedria immuable — un meibân (?), foûta verte pouvant peut être s'accommoder en turban, une culotte de toile de coton, un kabboût de gros drap, autre survivance de l'ancien trousseau, une paire de souliers, une chéchia d'Alger et un châle rouge berbère, qui lui servira de ceinture [1]. On note que les deux derniers articles sont empruntés au pays même ; de même le burnous blanc ou noir que les Turcs ont adopté depuis plus d'un siècle. Mais certains vêtements sont des importations nouvelles du Levant, qui lui-même a changé ses modes. Ces vêtements donnent à l'homme de la milice ou de la flotte une allure moins pesante et plus dégagée. Plus de tortora : la tête du yoldach est couverte du petit bonnet de drap écarlate fabriqué à Alger. Les marins en tenue de fête et les chefs de l'armée entourent leur chéchia importée de Tunis ou de France avec un turban aux torons savamment entrecroisés [2]. Chez les marins, ce turban est fait de fin tissu de couleur ; chez les dignitaires, il est blanc et rappelle par sa forme et le nom qu'il porte le turban des Andalous et des Maghrébins. Plus de longs caftans ni de ferja : notre homme endosse, par dessus la chemise et la sédria, deux ou trois vestes courtes, fermées ou ouvertes, pourvues ou non de man-

(1) Venture de Paradis, éd. Fagnan, p. 57.

(2) En *lam alif*, comme on dit.

ches, mais généralement ornées de passementeries et de soutaches. Une ceinture d'étoffe multicolore serrant la taille emprisonne le bas d'une des vestes et le haut du pantalon et il y passe deux beaux poignards qui lui barrent le torse. Le pantalon n'a rien perdu de son ampleur, au contraire ; mais les bottes souples, les tmêg, ont disparu, ainsi que les souliers aux semelles retentissantes : notre Turc du XVIII^e siècle enfile ses pieds nus dans des babouches.

Si, lors de l'entrée des Français dans Alger, on eut voulu évoquer le souvenir des janissaires qui défendirent la ville contre Charles-Quint, seuls sans doute les exécuteurs de la justice sommaire du dey, les chaouchs et les chefs qui commandaient leur troupe, porteurs du grand bonnet, du caftan, des bas de cuir souple et des souliers ferrés, auraient pu donner quelque idée des héros de ces temps lointains.

Je n'ai pas à rechercher ici la signification de cette évolution et de ces exceptionnelles survivances. Il n'est pas douteux que les modifications du costume se rattachent à des faits historiques et sociaux d'ordre général. Si ce chapitre accessoire d'histoire de la civilisation semble prendre plus d'importance en pays turc qu'ailleurs, ce n'est pas seulement par une illusion de perspective dont nous sommes redevables à nos informateurs. Rien d'étonnant si chez les Turcs, nation traditionnellement guerrière, dont la guerre fut de bonne heure l'industrie nationale, dont le gouvernement sort de l'armée, où la caserne impose la vie collective et règle les actes, le costume, ou pour mieux dire l'uniforme, marquant la spécialisation des corps et la hiérarchie des grades, s'affirme avec une rigueur que notre Europe occidentale ne semble pas avoir connue aussi tôt. N'est-il pas permis de penser que, dans ce domaine assez particulier de l'uniforme, des bottes, des galons et des plumets, et de toute l'organisation qu'ils représentent, les Turcs furent un peu nos initiateurs [1] ?

(1) Par l'intermédiaire probable des mercenaires d'Europe orientale, Stradiots, Albanais, Croates, etc...

III. — MAURES

Il est entendu que nous prenons le nom de Maures dans le sens que les vieux voyageurs attribuent à « Maures des villes ». Les Maures dont il sera parlé ici sont essentiellement des *baldi* : citadins. Vivant dans Alger, à côté des Turcs, ils se distinguent de ceux-ci par l'origine et par les occupations journalières. Beaucoup sont des descendants de Musulmans d'Espagne, confondus sous l'appellation, inexacte pour certains d'entre eux, d'Andalous ; ils mènent sur la terre du refuge la même existence que leurs aïeux dans les villes de la péninsule. Les autres sont Africains, venus seuls ou avec leur famille de divers points de la Berbérie : du Sahel, des montagnes kabyles, de Biskra, du Mzâb, de l'île de Djerba, pour se livrer à Alger à certains métiers traditionnels chez les gens de leur pays, et qui, ayant perdu toute idée de retour, ont fait souche d'Algérois prêts à renier la rusticité de leurs ancêtres.

Entre ces divers éléments et plus spécialement entre les deux groupes — africains et andalous — l'amalgame ne fut sans doute pas immédiat. Certains traits subsistèrent longtemps, maintenus par la spécialisation professionnelle. Mais, dans beaucoup de cas, les différences durent s'atténuer au bout de quelques générations. De même le rapprochement s'opérait entre Maures et Turcs. L'étude du costume peut fournir quelques indications utiles sur cette élaboration d'un peuple algérois.

A. — Vêtements de corps

Sur le costume porté par ces citadins, nos informateurs sont beaucoup moins diserts que sur l'accoutrement des Turcs. Seul, par bonheur, le premier d'entre eux, Haedo, nous renseigne avec quelque précision. Après lui, il faut attendre jusqu'à 1830 pour trouver des développements un peu étendus concernant les Maures.

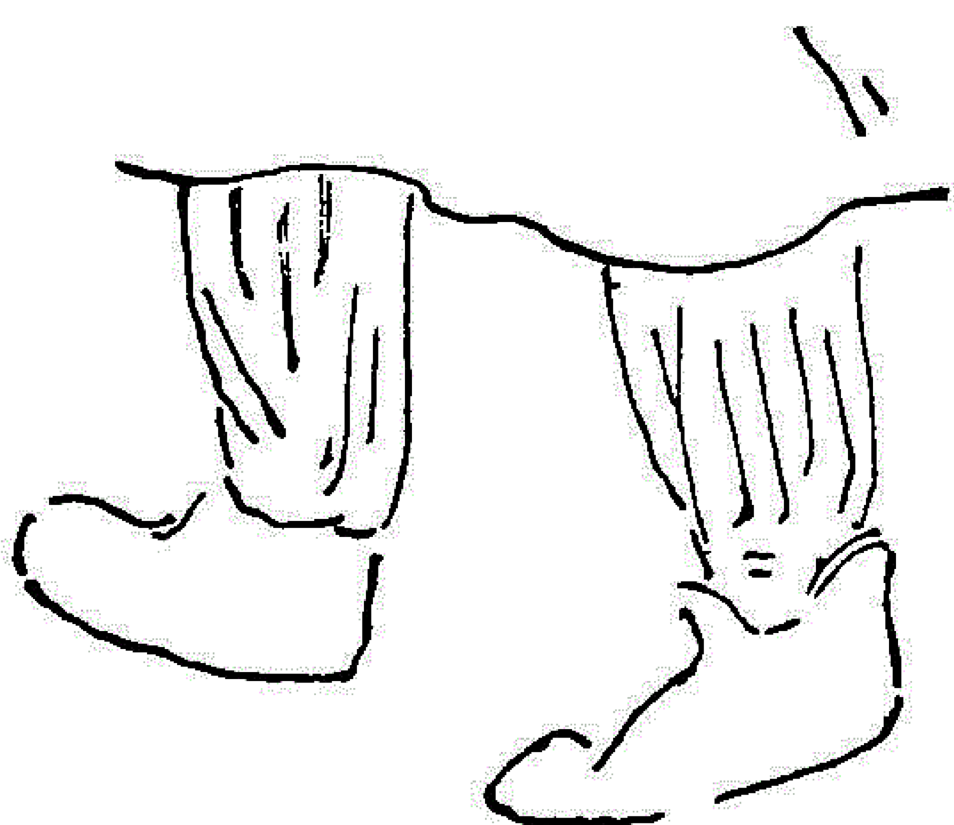


Fig. 35. — Culotte des gens de Grenade (bas relief de la cathédrale), xvi[e] siècle.

Nous devons d'abord enregistrer une affirmation de Haedo (1), qui ne laisse pas de nous surprendre. Parlant des Andalous fixés à Alger, il se contente de dire qu'ils s'habillent comme les Turcs. Une telle similitude de costume entre les maîtres d'Alger et leurs sujets immigrés tendrait à attribuer à ces derniers une situation privilégiée parmi les Maures. Nous verrons pourtant que les Turcs tiennent aux particularités de costume qui peuvent rehausser leur prestige. Et, d'autre part, il nous semble douteux que, moins d'un siècle après l'arrivée des Turcs, les Andalous aient complètement renoncé aux modes apportées de la péninsule. En fait, si l'on peut admettre qu'ils adoptèrent plus tôt que les autres Maures certaines pièces du costume des Turcs, il est probable qu'ils s'en distinguaient assez pour qu'on pût les reconnaître, et que plus d'un trait les rapprochaient des *baldi* indigènes.

A ces derniers, Haedo (2) attribue une chemise et une culotte plissée en

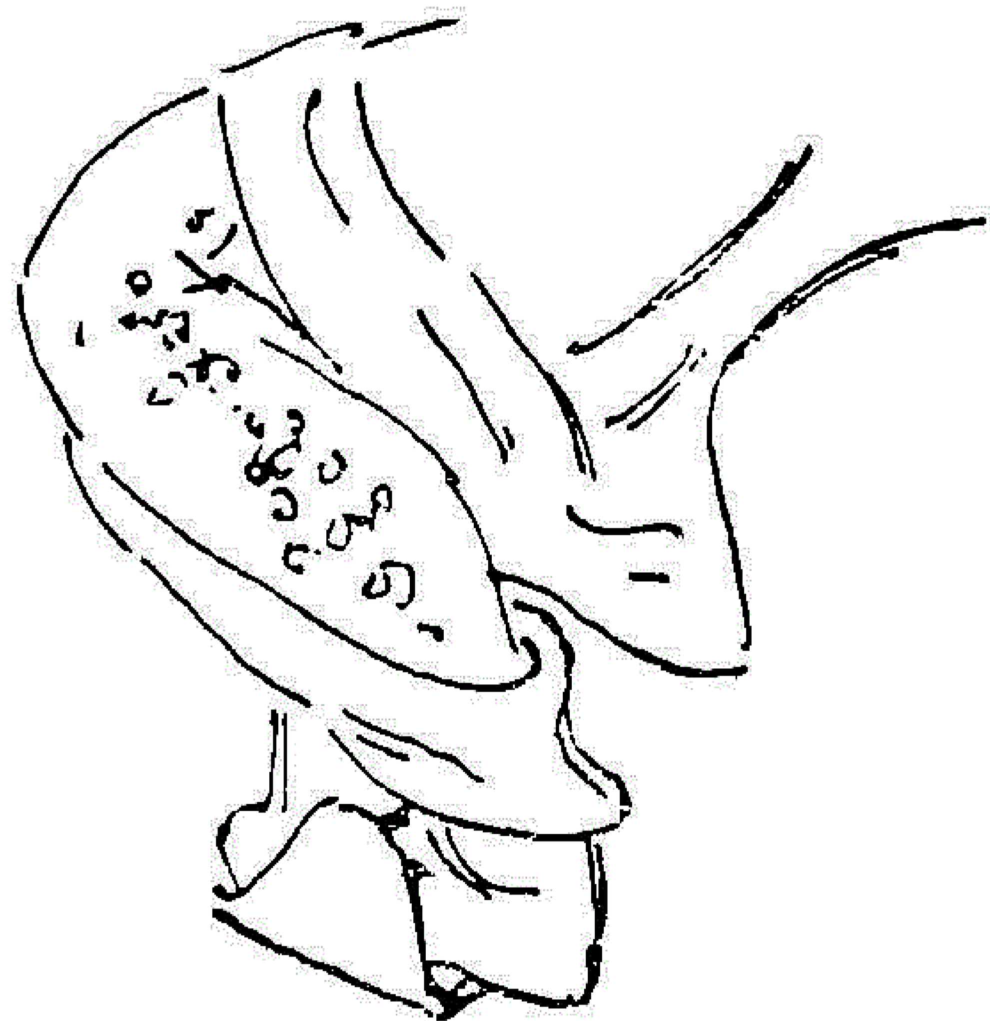


Fig. 37. — Culotte d'un cavalier musulman (tapisserie de la prise de Tunis), xvi[e] siècle.

(1) Haedo, fol. 9 recto. *Rev. Africaine*, 1870, p. 495.
(2) Haedo, fol. 8 recto. *Rev. Afr.*, 1870, p. 491.

toile. La chemise devait peu différer de celle des Turcs ; large et pourvue d'amples manches : c'est également ainsi que Léon l'Africain décrit celle des soldats — sans doute d'origine berbère ou andalouse — du roi de Tlemcen. Quelle était la forme de la culotte ? Divers indices nous font supposer qu'elle différait assez de celle que portent encore les Musulmans de l'Afrique du Nord et qui, généralement, ne descend guère au dessous du mollet. Marmol (1) dit, en parlant, il est vrai, des hommes de Fès, que leur caleçon de toile va jusqu'à la cheville du pied et est très étroit par le bas. Les bas-reliefs de la cathédrale de Grenade nous montrent des gens de la ville dont les jambes sont entièrement couvertes par des fourreaux d'étoffe aux plis longitudinaux. Les plafonds de la salle du Tribunal à l'Alhambra et les tapisseries de la prise de Tunis nous fournissent des formes analogues.



Fig. 38. — Musulman (Bas-relief de la cathédrale de Grenade), xvi^e siècle.

Par dessus ces vêtements essentiels, les Maures endossent, suivant le temps, la *ghlîla* ou l'*adorra*.

La ghlîla, telle que la décrit Haedo, est une veste, une casaque, qui descend au-dessous du genou comme une petite soutane (2). Le nom, connu en Orient comme en Occident, désigne plutôt un vêtement féminin (3). Nous verrons que la ghlîla, portée par

(1) Marmol, trad. Perrot d'Ablancourt, Paris, 1667, II, 191.

(2) « Un sayo de pano de color q. les da por abaxo de la rodilla, como sotana pequena, aque llaman gonela, o goleila », Haedo, p. 8 recto.

(3) A Baghdâd comme en Espagne, les hommes portaient un vêtement nommé *ghilâla* qui était une chemise. (Dozy, *Noms de vêtements*, p. 323, citations de Nowaïri et d'Ibn el-Labbâna).

les Mauresques comme par les femmes turques, est une veste longue, très décolletée et dont les manches sont fort courtes. Au XVIII^{e} siècle nous avons également trouvé ce nom dans la garde-robe des hommes turcs, associé au nom de jabâdoûli. On se souvient qu'il désigne une veste s'arrêtant aux hanches avec des manches longues et fendues. La ghlîla masculine du début du XVII^{e} siècle était beaucoup plus longue et en somme plus voisine de la ghlîla des femmes. Le texte même de Haedo nous permet de supposer que la même forme servait pour les deux sexes. « S'il fait froid, dit-il, les femmes d'Alger mettent une veste (sayo) de drap ou d'étoffe ouatée comme en portent leurs maris et qu'elles appellent *goleila* (1). » Cette veste, que nous décrirons plus amplement en nous occupant du costume des femmes, avait des manches courtes, comme le caftan des Turcs, avec lequel elle devait présenter de grandes ressemblances. Nous sommes tenté de la reconnaître dans certains vêtements portés par les Tunisiens des tapisseries de Madrid. Il n'est pas évident qu'elle soit d'origine andalouse, comme nous le verrons par la suite.

Pour l'*adorra* ou dorrâ'a, que les Maures revêtaient dans la saison chaude, la forme en est d'autant mieux identifiable qu'elle s'est conservée à peu près intacte dans l'accoutrement indigène. Haedo la décrit comme une seconde chemise (2) en lin, très longue, très ample, très blanche. On reconnaît là la *gandoûra* ou *jobba* que



FIG. 39. — Cheikh vêtu d'une dorrâ'a mi-partie (Plafond de l'Alhambra).

(1) Haedo, p. 27 recto ; *Rev. Afr.* 1871, p. 107.

(2) Dapper (p. 173) dit : « En été, ils ont deux chemises... ».



FIG. 40. — Cheikh (Plafond de l'Alhambra).

portent les hommes : le premier de ces noms étant presque exclusivement employé en Algérie, le second en Tunisie (1). L'équivalence entre la jobba tunisienne et la dorrâ'a est d'ailleurs établie par le *Ma'âlim el-imân* (2). La dorrâ'a était d'un usage assez général en pays musulman ; portée dans l'Inde par les hommes de lois et les savants, elle était fort connue en Égypte, et non moins en Espagne. Dans un texte déjà cité et relatif au règne de l'Omeiyade El-Hakim II, nous la trouvons associée au burnous (3). Nous ne nous étonnons pas d'en rencontrer des représentations fréquentes. Les graves personnages qui siègent au plafond de l'Alhambra sont revêtus de **dorrâ'a**, sortes de blouses ou de longues chemises tombant jusqu'a mi-jambes, pourvues de manches larges (fig. 39 et 40). Quatre d'entre eux ont des dorrâ'a mi-partie, comme les jobba que portaient naguère les femmes de Constantine et dont je reparlerai. Des vêtements de même genre figuraient au retable du baptême des Maures de la cathédrale de Grenade (fig. 38), et dans les tapisseries du siège de Tunis. Les Tlemceniens du XVIe siècle, dont nous parle Léon l'Africain (4), portent la dorrâ'a. « Ils se servent, nous dit-il, de

(1) On lit dans Beaussier, *Dict. pratique* s. v. *jobba* : longue et large blouse d'homme sans manches (Tunisie). Syn. : gandoura. La jobba tunisienne n'a, en effet, pas de manches. — La gandoura algérienne a des manches courtes mais très amples et se rapproche plus par conséquent de la chemise que la jobba.

(2) *Ma'âlim*, éd. Tunis, III, 18, in fine. La dorrâ'a = grande chemise, est encore connue en Mauritanie. Cf. Reynier, *Dialecte maure*, p. 132.

(3) Cf. supra, p. 18.

(4) Léon l'Africain, éd. Ramusio, p. 109, 1re col.

certains vêtements de dessus, faits à la manière des susdites chemises (c'est-à-dire avec de larges manches), mais en drap et sans doublure. » On peut affirmer que ce vêtement, qui était et devait rester étranger aux Turcs, était commun aux habitants des villes berbères et aux Andalous. Il n'est pas douteux non plus que les Maures continuèrent à le porter — bien que nos informateurs n'en disent rien — puisque l'usage devait s'en conserver chez les citadins et les ruraux de l'Afrique du Nord, jusqu'à nos jours.

Haedo attribue aux Maures des burnous « faits de laine blanche pour la majorité, et de laine noire ou bleue pour les gens graves. En hiver, ce burnous est en drap et des mêmes couleurs (1) ». Nous n'insisterons pas sur ce vieux vêtement berbère, que nous avons vu d'ailleurs adopté également par les Turcs.



FIG. 41. — Juif porteur d'eau, d'après le *Magasin pittoresque* (1843).

Les documents nous font défaut pour suivre, dans ces étapes successives, l'évolution de ce costume ; du moins le sens général de cette évolution ne nous échappe-t-il pas. S'il est vrai, comme le prétend Haedo, que, de son temps, les éléments andalous résidant à Alger avaient déjà adopté tout ou partie de l'accoutrement turc, on peut croire que l'exemple de cette élite fut suivie par le reste des Maures avec des retards plus ou moins prolongés, ces retards étant surtout le fait des Turcs et des restrictions qu'ils y mettaient.

Vers 1725, Laugier de Tassy (2) écrit : « Ceux (des Maures) qui ont du bien, sont proprement habillés, mais ils ne peuvent pas l'être comme les Turcs. Il

(1) Haedo, fol. 8 recto. — Il faut sans doute entendre en drap noir ou bleu. Le burnous en drap blanc se rencontre d'ailleurs au Maroc.

(2) Laugier de Tassy, p. 76.



Fig. 42. — Marchand maure, d'apr. Waschmut.

y a une différence de façon au devant des vestes et des babouches, de même qu'aux turbans, lorsqu'ils en portent, ce qui n'arrive guère. Outre cela, leurs burnous sont de laine et les Turcs les portent ordinairement de soie noire, mais ils en ont rarement ». D'après ce texte, Maures et Turcs auraient porté un certain genre de veste qui ne se différenciait que par la coupe, ou mieux par l'ornement de la poitrine. Quelle était cette veste ? Nous savons [1] que Laugier de Tassy attribue aux Turcs la sedria, le caftan et une robe descendant jusqu'aux chevilles que nous supposons être la ferja. Seul le caftan me paraît identifiable avec la veste dont parle Laugier. J'ai dit que le caftan présentait d'évidentes analogies avec la ghlîla des Maures. Ces deux noms désignaient deux vêtements l'un et l'autre largement ouverts, descendant au-dessous du genou et pourvus de manches courtes. La confusion était donc possible entre eux ; mais le caftan turc se distinguait de la ghlîla mauresque par l'ornement soutaché qui l'enjoli-

(1) Supra, p. 40-41,



Fig. 43. — Jeune maure, d'après Compte-Calix.

vait. Haedo nous avait déjà prévenu que les Turcs seuls avaient le droit de coudre une bordure de couleur au col de leur caftan ou autre vêtement de corps.

En somme, en ce premier quart du xviii^e siècle, les distinctions de costume entre maîtres et sujets nous apparaissent comme accessoires ; elles affectent des détails de coupe ou de décor, la couleur et la qualité de l'étoffe. Pour Venture de Paradis [(1)], la seule différence qu'il juge à propos de noter est que les Maures ne peuvent porter la ceinture de soie tissée d'or ou d'argent, ni avoir de l'or ou de l'argent sur leurs habits.

Ainsi nous arrivons à 1830, où les documents sur les Maures vont devenir plus abondants et plus explicites.

Les textes et les figures qui nous renseignent sur la population d'Alger aux premiers temps de l'occupation française nous montrent que ces citadins avaient adopté les vêtements courts, les petites vestes superposées, dont la mode était venue d'Orient vers le milieu du xviii^e siècle. Entre les descriptions qui nous renseignent, celle de Renaudot [(2)] nous surprend quelque peu. Elle mentionne une « petite camisole » de drap, ne dépassant pas les reins et s'engageant sous la ceinture,

(1) Ed. Fagnan, p. 16.

(2) Renaudot, *Tableau du royaume d'Alger*, 1830, p. 32.

fermée par devant et par derrière (comme la sedria) et dont les manches serrées se boutonnent près du poignet (comme le jabâdoûli). Il ajoute que, par dessus cette « camisole » les marchands maures endossent « une espèce de robe de chambre de drap, qui va jusqu'aux genoux ». On voudrait savoir le nom de ce surtout qui paraît une survivance de la vieille ghlîla à longues basques. Il semble bien que le port de ce vêtement long était sur le point de tomber en désuétude. Rozet (1833) (1) et Berbrugger (1843) ne l'ont plus connu. Le premier a vu les Maures vêtus de « plusieurs vestes brodées en or ou en soie, suivant le rang qu'ils occupent dans la société. (On ne tient plus compte des restrictions somptuaires imposées par les Turcs). La dernière de ces vestes (et non l'avant-dernière) porte des manches longues qui viennent jusqu'au poignet. Pendant l'été, ils mettent rarement celle-ci, et ceux dont les manches de chemises sont très courtes restent les bras nus ; les autres ont des manches longues fort larges qui viennent s'attacher au poignet comme les nôtres... Les Maures portent à la hauteur des reins une longue ceinture de soie ou de laine teinte de différentes couleurs, qui leur passe plusieurs fois autour du corps (2) ; c'est dans cette ceinture qu'ils placent le yatagan, le poignard, les pistolets et la bourse. Ils mettent leur



Fig. 44. — Maure élégant, d'après B. Roubaud.

(1) Rozet, *Voyage dans la régence d'Alger*, p. 54.

(2) Les plus fines ceintures sont encore appelées *zerroûqî*.

tabatière dans la poche du gilet, pendent la blague à tabac à l'un de leurs boutons et tiennent toujours la pipe à la main ».

Cette description, sauf l'attirail guerrier qui, en fait, cadre mal avec le caractère de ces citadins courtois et pacifiques, pourrait servir de commentaire aux images que nous en donnent les dessinateurs du temps, y compris la pipe et la blague à tabac. Les variantes sont minimes. Berbrugger leur attribue une veste fort large mais courte, à laquelle il donne le vieux nom de *ghlîla* (1), et deux gilets brodés en or ou en soie. Une lithographie de Courdouan (pl. VII) nous montre un Maure vêtu de ses trois vestes courtes, il porte la veste à manches ouvertes *(jabâdoûli* ou *ghlîla)* (2) *sous* la veste sans manches *(qebâya)*. Telle était, il y a quelques temps encore, la superposition en usage chez les citadins qui conservaient ce beau costume.



FIG. 45. — Marin grec, d'après Castellan (1812).

Le nombre de ces derniers est de plus en plus rare et leur mode s'est assez sensiblement altérée. Ils portent un gilet fermé, dit *bed'îya dakhlânïya* (intérieure) ; un second gilet ouvert, *bed'îya berrânïya* (extérieure) et, par dessus, une veste à manches non ouvertes dénommée *dâmi* (3). L'influence européenne, que propagent surtout les tailleurs juifs, se trahit par l'adjonction d'un col à ce vêtement dérivé du vieux jabâdoûli. Tout le costume, pantalon compris, est de teinte uniforme et prend l'allure d'un « complet veston » européen (4). Comme ceux que nous portons, ces habits indigènes sont dépourvus des ornements qui jadis permet-

(1) Berbrugger, l'*Algérie pittoresque*, 5e partie, p. 7.

(2) *Ghlîla* et *jabâdoûlî* sont à peu près synonymes, quand il s'agit de vêtement d'homme. Toutefois *ghlîla* désigne plutôt la veste pourvue de boutons, *jabâdoûlî* la veste sans boutons.

(3) Le nom est turc ; il désigne « une veste de coton, et quelquefois de toile, importée de l'Inde ou de Syrie. » Bencheneb, *Mots turks*.

(4) Le costume complet en drap fin d'un seul ton s'appelle *qat*.

laient de distinguer pauvres et riches, Turcs et Maures.

Il faut rappeler d'ailleurs qu'aux environs de 1830, les vêtements de corps en usage chez les Maures d'Alger, quelle que fut leur origine, ne se distinguaient plus de ceux dont se paraient les Turcs. De même coupe et de même aspect, les uns et les autres s'enrichissaient des mêmes soutaches et des mêmes broderies.

Il est aussi une pièce d'habillement qui leur était commune. Rencontrée précédemment dans la garde-robe des Turcs, elle se retrouve chez les Maures, tels que les décrit Rozet, et elle mérite qu'on s'y arrête.



FIG. 46. — Nègre porteur d'eau, d'après B. Roubaud.

« Ils portent, nous dit l'auteur du *Voyage dans la Régence d'Alger*, un capuchon garni de manches longues qui leur sert d'habit et de chapeau à la fois ; ce capuchon est en laine brune et ornée de dessins extrêmement bizarres faits avec des morceaux de drap de différentes couleurs cousus à côté les uns des autres ». La description s'adapte exactement à ce caban que l'on désigne, notamment à Tlemcen, sous son vieux nom de kabboût [1]. Nous pouvons

(1) Cf. Bel et Ricard, *Le travail de la laine*, p. 341 ; Bel, *La population musulmane de Tlemcen* tir. à p. de la *Rev. des Etudes ethnographiques et sociologiques*, 1908, p. 31 ; Brunot, *Noms de vêtements*, pp. 180-131, Rozet, p. 55.

faire remonter au moins au début du XVII^e siècle son introductio[n] par les Turcs. Haedo nous a dit qu'on le remettait au yoldach partant en campagne. Un siècle plus tard, Laugier de Tassy nous a appris que les jeunes gens turcs, et en particulier ceux qui naviguent, portent un caban qu'ils appellent *capotin.*

Ce nom est, de toute évidence, emprunté à une langue romane. Il vient très vraisemblablement de l'espagnol, car il était déjà connu de l'arabe andalou. Nous ignorons toutefois quelle était la coupe du *capote* des chrétiens d'Espagne, qui figure dans le glossaire de Pedro de Alcala comme équivalent du *kabboût* musulman. Le texte de Laugier de Tassy nous permet de croire que ce nom s'était répandu jusque dans la Méditerranée orientale (1). Il est probable qu'il y désignait bien notre vêtement, car ce caban ne passant pas la taille, muni d'un capuchon et de manches longues, qu'on laisse souvent flottantes, était naguère, en usage chez les marins grecs. Les « levanti » de l'Archipel s'en revêtaient au début du XIX^e siècle (fig. 45).

Apporté en Afrique du Nord il y resta d'un emploi assez général (2). On le trouvait, on le trouve encore, dans les villes de la côte tunisienne. Il y est fait le plus souvent d'un grossier tissu de laine brune avec un sobre décor de galons blancs sur les coutures. A Bône, à Constantine, on le rencontre aussi. J'ai dit que le kabboût était toujours en usage chez les vieux ouvriers tlemceniens. Les estampes attestent qu'il servait d'uniforme aux fantassins réguliers d'Abd el-Kader. A Alger, il n'a pas complètement disparu ; on le voit encore et on le voyait plus souvent naguère sur le dos des portefaix, des débardeurs du port (3). Les nègres en particulier le portaient fréquemment (fig 46). Invariablement fait de laine de teinte naturelle, il était enjolivé de motifs en applications multicolores for-

(1) Cf. Fischer, *Zum Lautlehre des marokkanisch Arabischen*, p. 23.

(2) C'est probablement lui que désigne Venture de Paradis quand il mentionne, au nombre des vêtements donnés au yoldach arrivant à Alger, « un capot de gros drap. » Venture de Paradis, éd E. Fagnan, p. 57. Cf. supra, p. 65.

(3) Il a perdu ses ornements et, le plus souvent, est dépourvu de capuchon. Je ne crois pas qu'on le fabrique encore à Alger.

mant, sur le devant, des rosaces, dans le dos, de paradoxales fleurs entr'ouvertes.

Des quelques renseignements qui précèdent, on retiendra ce fait un peu inattendu mais dont l'illogisme n'est peut-être qu'apparent : sous un nom espagnol entré dans la langue bien avant l'apparition des Turcs, le peuple des villes algériennes a désigné un vêtement importé en Berbérie par des Levantins, mais qui, étant en usage surtout chez les gens de mer, avait fait le tour de la Méditerranée.

B. — Chaussures

D'après nos différents informateurs, les Maures ignoraient, pour la plupart, l'usage des bas [1].

Il y a peu à dire de leurs chaussures. Du temps d'Haedo, ils portaient en hiver des brodequins (borceguies) [2] de cuir teint, rarement noirs ; pendant la saison chaude, ils usaient de souliers à la turque ou de pantoufles de couleur, de même hauteur que celles des femmes, ouvertes par devant et agrémentées de houppes de soie blanche ou bleue. Ces chaussures, d'une élégance peu virile, étaient désignées sous le nom énigmatique de *mendexa* [3].

D'Arvieux [4] n'attribue aux Maures que des babouches avec talons garnis de fer, mais sans quartier, « comme des pantoufles ».

En 1830, les chaussures des Maures étaient de trois genres différents. Dans la rue, ils portaient des *çobbât* [5], souliers bas sans

(1) On notera que le mot qui désigne les bas, *tqâ·her*, d'origine turque, est connu dans toute la Berbérie et sans doute antérieur à la conquête des Turcs. Cf. Brunot, *Noms de vêtements*, p. 94.

(2) C'est le même mot que l'auteur a employé pour décrire les *tmêg* des Turcs.

(3) Peut-être *mdâs*. Cf. Dozy, *Noms de vêtements*, p. 186.

(4) D'Arvieux, p. 281.

(5) On les déposait, en rentrant, dans le vestibule ou dans des niches placées en avant des chambres. L'explication des babucheros de l'Alhambra semble donc recevable contrairement à ce que j'en ai dit ailleurs (*Manuel d'art musulman*, II, 543).

talons et carrés du bout ; c'étaient les *çobbât soûqî* (du marché). Dans la maison et dehors, lorsqu'il faisait beau, ils se chaussaient de babouches. Pour les ablutions, ils se contentaient de sandales de bois tenues par une lanière, dits *qabqâb*, qui étaient aussi d'un usage courant chez les femmes musulmanes et juives.

C. — COIFFURE

Comme pour les Turcs, la coiffure est, de toutes les parties du costume des Maures, celle sur laquelle nous avons les renseignements les plus précis. Les deux éléments essentiels n'en varieront guère, savoir le bonnet et le turban qui l'enveloppe ; l'un et l'autre, sont mentionnés par Haedo ; mais on voudrait, à l'aide des documents dont on dispose, en reculer l'étude au delà de ce commencement du XVIIe siècle, rappeler ce que les textes, au moyen âge, nous apprennent sur le turban et le bonnet en pays berbère.

Le turban est d'un usage ancien dans la Berbérie musulmane. De bonne heure, les citadins, les gens distingués par leur rang ou leur science, adoptèrent cette *'imâma*, qui devait presque devenir pour eux un signe distinctif. C'est ainsi qu'au IXe siècle, les étudiants kairouanais et leurs professeurs se glorifiaient de la porter (1), tandis que les maîtres du pays d'origine étrangère, les émirs et les gens du makhzen aghlabite coiffaient le tartoûr, le haut bonnet pointu sans doute familier à leurs suzerains de Baghdâd (2).

Au début du Xe siècle, le Mahdî fâtimide et ceux de sa suite

(1) *Mà'âlim el-Imân*, éd. Tunis, IV, 112.

(2) *Ibid*, III, 45. Voir Vonderheyden, *La Berbérie orientale sous la dynastie des Benoû'l-Arlab*, Paris, 1927, p. 122.

faisaient leur entrée dans les palais désertés par les Aghlabides, la tête couverte de turbans en soie, de couleurs assorties à celles de leurs robes [1].

On peut présumer que, pendant ce temps comme par la suite, les bédouins berbères, montagnards ou gens de plaines, allaient, le plus souvent, tête nue. Nous savons qu'à l'autre bout de la Berbérie, chez les hérétiques Berghwâta de la côte marocaine, seuls les étrangers usaient du turban et que les chefs des tribus locales ne l'arboraient que pour le combat [2]. Il se peut que le turban restât chez les Berbères une sorte d'insigne du commandement auquel on reconnaissait les émirs dans la mêlée. Il semble tout au moins que le luxe apporté à ce genre de coiffure fût déjà une tradition des principaux du clan. Un texte nous renseigne sur ceux que portaient les Çanhâja de Berbérie orientale vers le milieu du XIe siècle. « Les princes Çanhâjiens, dit l'auteur de l'*Istibçâr*, avaient des turbans de soie dorés d'un très haut prix, coûtant jusqu'à cinq et six cents dinars et même davantage. Ces coiffures étaient très solidement enroulées, à ce point qu'on pouvait les prendre pour des tiares. Il y avait chez eux des ouvriers qui s'occupaient de cette spécialité et qui, pour l'enroulement du turban, se faisaient payer deux dinars et davantage ; ils avaient, à cet effet, dans leurs boutiques, des formes en bois qu'ils appelaient des têtes [3] ».

On comprend que l'étoffe de ces turbans çanhâjiens ne descendait pas autour du cou. Il devait en être autrement de ceux que portaient les Zenâta, Berbères de l'Ouest vivant surtout en nomades. C'est du moins ce que laisse supposer un texte d'Ibn Khaldoûn important mais médiocrement clair [4], Il convient d'en donner ici une traduction littérale.

(1) Ibn ʿIdhârî, *Bayâno'l-Moghrib*, trad. E. Fagnan, 1, p. 218,

(2) *Bayân*, trad. I, 327.

(3) *Istibçâr*, trad. E. Fagnan, pp. 33-34. — Comparer pour le *laffaf* de l'Egypte médiévale, Derembourg, *ʿOumâra*, II, p. 162.

(4) Ibn Khaldoûn, *Kitâb el-ʿibar*, II, p. 15.

Parlant des Arabes dispersés à travers le monde musulman, il dit : « La mise distinctive des Arabes est le port du turban sur la tête en guise de couronne, dont ils laissent retomber l'extrémité en pans. Certains d'entre eux se font un *litâm* (voile masquant le bas du visage) avec ce qui pend en trop : ce sont les Arabes orientaux. D'autres s'enveloppent les côtés du cou et l'endroit où court la veine jugulaire avec le turban avant de le disposer [autour de la tête]; puis se font un *litâm* avec la partie restante qui est sous le menton : ce sont les Arabes maghrebins. En se coiffant ainsi ils ont imité les turbans des Zenâta, nation berbère qui les a précédés [en Maghreb] ».

La distinction établie par l'historien ne nous apparaît pas nettement. Il semble du moins qu'on puisse tirer de ce texte l'indication suivante : les Arabes entrés en Berbérie, principalement au XI^e siècle, lors de l'invasion hilâlienne, portaient le turban comme leurs frères orientaux, mais du temps de l'auteur (fin du XIV^e siècle), ils en avaient quelque peu modifié l'arrangement, à l'imitation des nomades Zenâta, qui s'en coiffaient déja. Le turban oriental apparaissait comme un couvre-chef d'étoffe dont les pans restaient flottants ; le turban maghrebin était plutôt constitué par un voile enveloppant le cou et les joues, dont on formait ensuite une couronne autour du crâne. Orientaux et Maghrebins masquaient plus ou moins le bas de leur visage avec un repli de l'étoffe, pratique encore courante chez les nomades, qui se garantissent ainsi des poussières de la route.

Pendant que l'usage du turban s'imposait et se généralisait dans l'Afrique du Nord, la plupart des Musulmans d'Andalousie y restaient rebelles.

Dans l'Espagne omeiyade, le turban apparaît comme la coiffure caractéristique des Berbères. Le reste de la population, notamment les gens de la milice, n'avait pas coutume de le porter (1). Le khalife Hichâm voulut l'imposer à ceux qui allaient combattre les Infidèles, et cette mesure parut vexatoire, parce que contraire

(1) Ibn 'Idhâri, *Bayân*, éd. Lévi-Provençal, pp. 48, 82.

à l'usage (1). Dans les provinces de l'Est en particulier, à Murcie comme à Valence ou à Saragosse, ni les grands, ni le peuple, ne portaient le turban (2). Ils allaient tête nue où se coiffaient d'un bonnet, dont je m'occuperai tout à l'heure.

Dans l'Ouest, où l'élément berbère devait être plus dense, le turban était plus répandu. Il apparaît comme la coiffure habituelle des gens distingués, des hommes de loi, des savants et des fonctionnaires. Les documents iconographiques des XVe et XVIe siècles, dont nous disposons, nous en montrent les aspects assez divers. Chez les personnages qui figurent au plafond de l'Alhambra, le voile qui constitue proprement le turban (*'imâma*) enveloppe entièrement le bonnet large et aplati qui emboîte la tête, forme une couronne en boudin spiralé à hauteur du front, descend sur les oreilles et la nuque ; passe sous le menton et s'étale sur les épaules. Un pan (3) très long et terminé en frange couvre l'un des deux bras jusqu'au coude (fig. 39 et 40).

Dans les bas-reliefs de la cathédrale de Grenade, bon nombre des Maures ne portent aucune coiffure sur leurs cheveux généralement longs. D'autres ont un turban, mais d'un tout autre genre que celui des cheikhs de l'Alhambra ; il n'enveloppe ni le cou, ni le dessous du menton et ne couvre que le crâne (fig. 38). Cette coiffure pouvait être faite d'avance et se poser comme un chapeau. On pense aux turbans des princes çanhâjiens, que des spécialistes préparaient sur des formes en bois. Certaines coiffures des tapisseries de Vermeyen en évoquent le souvenir plus naturellement encore. Cette admirable suite de la « Conquête de Tunis » nous montre les deux variétés de turbans : la 'imâma classique avec voile drapé cachant les oreilles, la nuque et le cou, et la 'imâma qui n'emboîte que le crâne. Il en est dont l'étoffe dissimule complètement le bonnet de support ; mais il en est aussi — et c'est le plus grand

(1) En-Nowayri, *Hist. d'Espagne*, cité par Dozy, *Noms de Vêtements*, pp. 306-307.

(2) Maqqari, *Analectes*, trad. Gayangos, I., 116.

(3) La classique *adhaba* ou la *dhouâba* de Maqqârî. Dozy, *Noms de Vêtements*, p. 307, n. 3.

nombre — dans lesquelles le bonnet de couleur sombre émerge et se silhouette en calotte bombée ou en tronc de cône, parfois divisé par des côtes verticales (fig. 47).

Nous voudrions savoir quel nom désignait ce bonnet et s'il



FIG. 47. — Turbans. Tapisserie de la Conquête de Tunis (XVIe siècle).

doit être confondu avec la *qalansowa* (1). Ainsi s'appelait la coiffure généralement rouge ou verte, que les Andalous posaient sur leur tête lorsqu'ils ne portaient pas le turban (2). Le mot et la chose étaient également connus dans la Berbérie orientale du IXe siècle (3). La qalansowa ne semble pas avoir été très différente de la *chéchia*

(1) Comme le pense Dozy, *Noms de Vêtements*, s. v. Cf. Maqqari, ap. Gayangos, *History of the Mohammedan dynasties*, t. I, p. 116 (liv. II, ch. I).

(2) Les Juifs ne pouvaient porter que des bonnets jaunes. Maqqari, *loc. cit.*

(3) Ibn en-Nâjî, *Ma'âlim el-imân*, Tunis, 1320, Hég., I. 224.

(châchîya). Au XII^e siècle, les noms de chéchia et de qalansowa étaient en somme, synonymes (1). Peut être cette chéchia ancienne différait-elle quelque peu comme forme de la chéchia moderne, que l'on rencontre en Tunisie et en Algérie. Elle pouvait se rapprocher du bonnet pointu auquel se reconnaissent encore les mokhaznis marocains. Certains combattants des tapisseries de Vermeyen en portent d'analogues, que je suis tenté d'identifier avec la qalansowa. On notera que ce bonnet d'étoffe, sans armature qui le raidisse, se dresse cependant tout droit sur la tête (2).



Fig. 48. — Qalansowa. Conquête de Tunis (XVI^e siècle).

Qu'ils portassent une quelconque de ces coiffures ou gardassent la tête nue, les Andalous faisaient presque invariablement usage du **taylasân** (3). C'était une sorte de voile dont les gens du peuple enveloppaient leurs épaules, mais qui, chez les lettrés, les gens de loi et les personnages religieux, couvrait les cheveux, le bonnet ou le turban (4).

Tels étaient les accoutrements de tête habituels aux Musulmans, ancêtres des Maures que nous retrouvons à Alger. Il nous reste à voir ce que ces derniers en avaient gardé.

Au début du XVII^e siècle, Haedo ne leur attribue pas de turban, comme il l'avait fait pour les Turcs. De même que Léon l'Africain

(1) I. Maqdich, *Nozhat el-andhâr*, I, p. 35, II, 215, 217.

(2) Léon l'Africain, p. 109, parle des bonnets " sans repli " des Tlemceniens.

(3) Cf. Dozy, *Noms de vêtements*, s. v. Ce voile était parfois si long qu'on marchait dessus. (El-Hoçri, *Azhâr el-adab*, édit. Zaki Mobarek, IV, 198, l. 4).

(4) De même les gens du maghzen mérînite (Maroc XIV^e siècle) « Le sultan, les cheikhs et tout le jound portent des turbans longs et légers, de petite largeur, en toile, et ils mettent par dessus des voiles *(ihrâm=taylasân)*, dont ils s'enveloppent les épaules depuis les yeux. » El-'Omari, *Masâlik el-abçar*, trad. Gaudefroy-Demombynes, p. 202 et l'index. Cette coiffure des Andalous et des Maghrébins était d'ailleurs aussi en usage en Orient ; le texte d'El-Hoçri cité plus haut se rapporte à Baghdad. Elle était portée par les marchands et les savants (Taghrîbirdî, II, 175, l. 9, 278, l. 6). Sous les Fâtimides elle était portée par le cadi suprême. Cf. de Sacy, *Chrestomatie*, II, 92. — En Tunisie l'historien Ben Dyâf (ms. Bibliothèque Tunis, III, 54) dit que 'Ali Pacha interdit de porter taylasân de cachemire et pelisse de zibeline, s'en réservant l'usage.

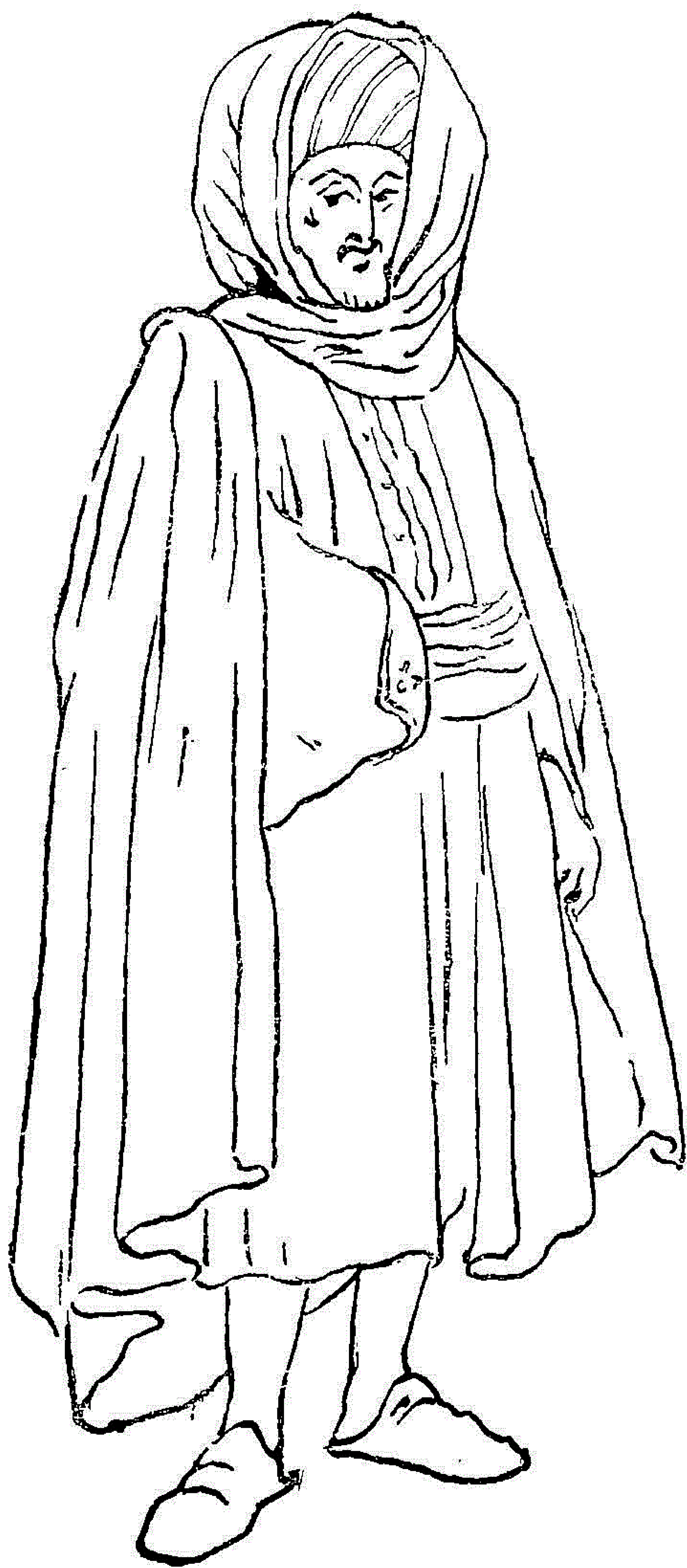


FIG. 49. — Homme de la loi, d'après B. Roubaud.

l'a noté pour les petites gens de Fès et les artisans de Tlemcen (1), il signale que la coiffure des Maures consiste en un bonnet de drap ou d'étoffe écarlate, sur laquelle ils placent d'ordinaire un morceau d'étoffe blanche, qui, après leur avoir enveloppé la tête et le cou, tourne autour du menton et vient retomber sur la poitrine (2). On reconnaît là la qalansowa ou la chéchia et le taylasân qui la recouvre.

D'Arvieux (3) a vu les Maures coiffés d'un petit turban ; et de même Dapper (4), qui donne à la pièce de coton blanc entourant le bonnet une longueur de cinq ou six aunes.

Laugier de Tassy indique que le turban, d'ailleurs rare chez les Maures, se distingue de celui dont se coiffent les Turcs (5). J'ai essayé de préciser que les différences portaient, non sur le bonnet, qui, vers ce temps, est, pour les Maures comme pour les Turcs la

(1) Léon l'Africain, éd. Ramusio, p. 73, 1re col. ; p. 109, 1re col.

(2) Haedo, texte, p. 8 recto ; trad. franç. *Rev. Africaine*, 1870, p. 492. Ce voile dans divers centres de l'Algérie porte le nom de *kenboûch*. On le nomme *chêch* à Tlemcen, *hawwâq* à Mascara, ailleurs *telthîma*. Cf. W. Marçais ap. *Recueil de textes en l'honneur du XIVe Congrès des Orientalistes*, p. 480.

(3) D'Arvieux, *Mémoires*, V., 281.

(4) Dapper, *Description de l'Afrique*, pp. 122, 173.

(5) Laugier de Tassy, *Hist. du royaume d'Alger*, I., 76. Cf. Supra p. 57, 61.

petite chéchia d'Alger ronde et faite de laine écarlate, mais plutôt sur la matière et l'arrangement de l'étoffe qui l'entoure.

Les écrivains [1] et les dessinateurs qui nous ont renseigné sur la tenue des Maures d'Alger vers 1830 nous représentent les gens aisés et d'un certain âge coiffés d'un turban préparé d'avance et emboîtant la tête sans couvrir le cou. Les torons d'étoffe blanche ou à ramages entourent, en se superposant horizontalement, la chéchia rouge, qui apparaît au dessus avec son gland bleu. C'était naguère les coiffeurs qui en accommodaient la savante architecture. Rentré chez soi, le vieil algérois enlevait son turban avec soin et le posait sur une patère que surmontait une glace accrochée au mur de la chambre, le plus souvent près du lit.

Les dignitaires du culte et les savants couvraient et couvrent encore ce turban d'un succédané du taylasân, l'étoffe blanche ou de couleur qui, appliquée par dessus, passe sous le menton et s'étale sur le haut du corps. A Tunis, ce voile des uléma, qui est parfois en cachemire, porte le nom de *châl* ou *chân* [2] ; à Alger on l'appelait *mohannaka* (fig. 49 et pl. XIII).

Quant aux hommes du peuple et aux jeunes gens, ils n'ont d'autre coiffure que la chéchia. Celle ci peut affecter des formes diverses. Sous l'influence de l'Égypte et de la jeune Turquie — naturellement celle qui a précédé la révolution —, le tarbouch en tronc de cone, de couleur sombre à gland long et fin, tend à remplacer le bonnet hémisphérique [3].

Conclusion

Nous avons déjà plusieurs fois défini ce que nous étions convenus d'appeler les Maures. Les Maures d'Alger, c'est proprement

(1) Shaler, *Etat d'Alger*, p. 79 ; Renaudot, *Tableau du royaume d'Alger*, p. 33 ; Rozet, *Voyage dans la régence d'Alger*, p. 54 ; Berbrugger, *Algérie pittoresque*, 5e partie, p. 7.

(2) Mot persan venu par le turc, cf. Brunot, *Noms de vêtements*, p. 111, 112.

(3) De même d'ailleurs qu'il y a une ou plusieurs chéchia algériennes différentes de la tunisienne, de la marocaine et de la tripolitaine, Alger, Tunis et l'Egypte ont des types particuliers de tarbouch.

l'ensemble des éléments occidentaux s'opposant dans cette ville bigarrée aux éléments orientaux représentés par les Turcs ou ceux qui se prétendent tels. Les Turcs en effet sont d'origines diverses. « Il y a, dit Haedo, les Turcs de naissance et les Turcs de profession ». Parmi ces derniers, on connaît des Italiens, des Français et des Anglais authentiques, qui ont pris le turban comme on s'engage maintenant dans la Légion étrangère, par nécessité ou par goût des aventures. L'important est d'ailleurs pour nous qu'ils aient « pris le turban », c'est-à-dire adopté les habitudes de vie des Levantins et en premier lieu leur costume. Quoique d'un bariolage moins discordant, le groupe des Maures n'en est pas moins assez complexe. Il suffit que nous y distinguions deux éléments : les Africains et les émigrés espagnols, assez différents les uns des autres au début du XVIIe siècle pour qu'on puisse encore les reconnaître au premier aspect. Je rappelle ici le témoignage de Haedo parlant des Maures d'Espagne, Mudejares sortis de Grenade et de l'Andalousie, Tagarins venant des royaumes d'Aragon, de Valence et de Catalogne : « Ils s'habillent comme les Turcs [1] ». Nous avons fait tout d'abord des réserves quant à cette constatation sans doute un peu grosse. Elle subsiste pourtant et il faut bien essayer de l'éclairer par un commentaire.

Nous avons, dans un précédent chapitre, étudié le costume des Turcs d'Alger avec les moyens dont nous disposions, c'est-à-dire à l'aide de relations de voyages accomplis plus ou moins volontairement chez les Barbaresques. Or, ce qui chez les Turcs a surtout frappé nos informateurs, et ce que nous avons décrit à leur suite, ce sont les costumes militaires, les pièces d'uniforme traditionnelles en Turquie, legs probable d'un passé asiatique lointain. Il est certain que la milice occupait à Alger une très large place et y tenait le haut du pavé ; mais, à côté de l'élément militaire, la population avait, à n'en pas douter, reçu l'appoint d'un élément civil de même

(1) Haedo, p. 9 recto.

provenance, attiré par les besoins de l'occupation et les profits qu'on en pouvait attendre. C'étaient, au sommet de l'échelle sociale, le représentant officiel de la Sublime porte, le Pacha et sa maison ; au bas de l'échelle, c'étaient des artisans vivant de la marine et de l'armée, importateurs de métiers caractérisés comme turcs par la technique et le vocabulaire. Parmi ces métiers, nous accorderons naturellement la meilleure place à ceux qui concernent le costume : tailleur, cordonnier, passementier, brodeur ; mais nous citerons aussi ceux qui touchent à l'alimentation : la cuisine, la confiserie, la pâtisserie et surtout le café, « le café maure », qui joue un rôle si notable en Tunisie et en Algérie, pays pénétrés d'influence turque, et que le Maroc ignore presque complètement.

Tels sont les éléments civils auxquels on pense quand on lit la phrase de Haedo. Ces hauts fonctionnaires et ces boutiquiers pouvaient, par le costume, se rapprocher des industriels et des marchands maures. Effort conscient de ces derniers pour ressembler aux maîtres du moment ; adoption par les Turcs de modes déjà installées dans le pays : l'un et l'autre sont possibles. Mais on admettra plus volontiers encore qu'entre ces Andalous et ces Levantins il existait, bien avant leur rencontre dans Alger, des analogies de costume d'ailleurs fort explicables, que les uns et les autres, appartenant au même monde méditerranéen, soumis aux mêmes traditions musulmanes, portaient dans les actes d'un même genre de vie des accoutrements de même allure. Il y avait là ressemblances plutôt que similitude absolue : le tulbend et la 'imâma n'étaient distincts que pour un œil exercé ; de même le pantalon levantin ne différait du pantalon espagnol que par des détails, mais ces ressemblances pouvaient immédiatement donner le change aux étrangers, et elles préparaient pour la suite les contaminations de formes et les confusions de noms.

Assez voisins des Turcs par leur costume, les Andalous devaient l'être bien plus encore des citadins berbères auprès desquels ils étaient venus habiter. L'Alger du moyen âge, petit port en rela-

tion facile avec l'Espagne, ne perdit jamais le contact avec l'Andalousie musulmane ; la civilisation hispano-mauresque l'avait visitée en même temps que Tlemcen. La plupart des vêtements portés par les indigènes algérois nous sont aussi connus comme andalous, tels la dorrâ'a (gandoûra), la qalansowa (chéchia) et le taylasân (voile de tête).

Les habitants des villes algériennes ont dû évidemment beaucoup aux Musulmans d'Espagne. A ce fond, les modes turques, que les Andalous d'Alger furent peut-être les premiers à adopter, s'amalgameront sans effort. Cependant que les Turcs adoptent certaines pièces du vêtement hispano-berbère (chéchia, burnous). Ainsi par des emprunts réciproques se constituait ce costume mixte des citadins algérois, dont on pouvait, vers 1830, constater l'unité relative.

IV. — LES FEMMES

« Les modes qui tyrannisent les femmes européennes n'agitent guère le sexe en Orient : là, c'est presque toujours la même coiffure, la même coupe d'habits, le même genre d'étoffe. » Ainsi parlait Mouradja d'Ohsson dans son *Tableau général de l'Empire Othoman*, paru en 1741, et il expliquait cette fixité du costume féminin par l'absence de marchandes de modes dans les villes du Levant. Il semble qu'on en pourrait dire autant de l'Alger turc. Les mêmes causes peuvent être invoquées pour justifier le même phénomène. Au reste des rapports étroits unissent le costume des femmes d'Alger et celui des femmes d'Orient. Quelle que fut l'origine des compagnes de nos Barbaresques, leur habillement venait en grande partie de Turquie, comme celui des Barbaresques eux-mêmes. L'histoire du vêtement féminin qui va suivre présente un parallélisme évident avec celle du vêtement masculin précédemment étudiée. Importés d'Orient, l'un comme l'autre, ils se complètent de très bonne heure d'éléments nord-africains et reçoivent, par la suite, quelques modifications et enrichissements qu'ils doivent de même aux pays turcs. Cependant, les Algéroises se montrèrent de goût singulièrement plus stable que leurs maris. Il semble que, pendant deux cent cinquante ans, la mode féminine ait en somme peu varié. La description très précise qu'Haedo nous donne au début du XVIIe siècle pourrait servir, avec très peu de corrections, pour commenter les gravures de 1830.

A. — Vêtements de corps

Les femmes d'Alger, telles que les a vues Haedo vers 1610, revêtent, en premier lieu, une chemise de toile très blanche, très fine, sans col, comme du reste toutes les autres parties de leur costume, qui est toujours très décolleté ; ces chemises sont si longues qu'elles leur arrivent aux pieds et sont larges comme deux chemises d'homme (1). Plus loin, il nous apprend que beaucoup d'Algéroises portent, par dessus cette chemise de toile, une chemise de soie ordinaire ou transparente de même longueur que la précédente. Les chemises de femmes de Turquie sont de même : faites de gaze fine et transparente, elles s'enrichissent de broderies et sont pourvues de manches très larges. A Alger, la chemise ne cessera pas d'être une pièce très ornée et très coûteuse de la garde-robe féminine. D'Arvieux l'a vue de toile de lin, brodée de soies multicolores sur les coutures, le col et les manches. Il note que cette chemise, fort longue, retombe par dessus le caleçon, suivant la coutume déjà observée chez les hommes (2).

Au XVIII^e siècle, Shaw nous la décrit sommairement comme formée de gaze et de rubans de différentes couleurs cousus par bandes. Il y a là, semble-t-il, une mode nouvelle que conserveront les siècles à venir. Venture de Paradis, à la fin du même siècle, nous apporte des précisions notables (3). La chemise, moins fendue par devant que celle des hommes, est encore très longue : elle descend jusqu'aux chevilles. Ce sont les manches surtout qui paraissent ornées. D'une largeur démesurée, adaptées à des ouvertures latérales

(1) Haedo, p. 27 recto.

(2) Le même d'Arvieux (*Mémoires*, IV, 425-6) écrit que les femmes d'Alep portent sur leurs caleçons une longue et ample chemise de mousseline rayée, ou d'autre toile fine, qui ne diffère en rien de celle des hommes.

(3) Shaw, I, p. 380 ; Venture de Paradis, p. 35-36.

qui s'étendent de l'épaule à la hanche, ces manches, qui vont encore en s'évasant, sont entrecoupées par des rubans de soie ou des galons de couleurs diverses, au milieu desquels se remarque parfois une bande de brocart. Une manchette en dentelle d'or ou d'argent en enrichit le bord. En 1830, Renaudot (1) commencera la description de la toilette des Algéroises par la chemise de soie rayée.

Les gravures contemporaines nous permettent de penser que cette chemise ornée n'est plus la chemise longue descendant jusqu'aux chevilles. Elle s'arrête aux genoux. Faite d'étoffe très légère, elle est assez constamment coupée par deux rubans de couleur tombant droit des épaules, par devant et par derrière. Cette chemise a naturellement évolué vers la chemisette, vêtement léger de dessus. Elle s'est raccourcie, s'est enjolivée de ruches et de cocardes ; le bas, découpé en larges dents, était naguère fréquemment bordé d'un galon. Faite souvent de soie et terminée par des dentelles, elle est maintenant, sous le nom de *gonîdra* (petite gandoûra), le surtout habituel que l'on porte en été. La chemise de dessous, dite *qmeddja ntâʿ el-lham* (chemise de chair), admet toutes les élégances de nos « parures » européennes.

Rien ne permet d'affirmer qu'une évolution comparable ait affecté le **pantalon**. On doit cependant noter une modification probable de ses proportions et de sa silhouette générale. Ce qui, dans cette pièce de vêtement féminin, a frappé les vieux voyageurs, c'est moins son ampleur anormale, qui nous est devenue familière, que sa grande dimension en hauteur. « Elles usent, dit de Brèves, de longs caleçons de toile fine, qui leur dévalent jusqu'aux chevilles des pieds (2) ». Presque tous parleront de même. En fait, les anciennes gravures représentant les femmes d'Alger en costume de ville nous montrent des pantalons moins larges que ceux que nous sommes accoutumé de leur voir aujourd'hui. Ce sarouel de rue (*sarwâl ez-zanqa*) fait de toile blanche pour les femmes, d'étoffe de couleur

(1) Renaudot, p. 61.

(2) Voir fig. 57, les pantalons des musulmanes de Grenade. Comparer la femme de la pl. I.



FIG. 50. — Juive chez elle, d'après Camino.

pour les jeunes filles, en recouvre un autre qui est le pantalon de maison (1). Le costume d'intérieur comporte le plus souvent un pantalon de petit modèle, ample sans excès, de couleur et parfois brodé, couvrant les cuisses (fig. 50) et se complète d'une *foûta*, grand foulard, drapée autour de la taille, retombant droit par derrière et nouée en avant ou retenue par la ceinture (*hazma*). Parfois la foûta seule servait pour couvrir tant bien que mal la partie inférieure du corps. Venture de Paradis le note expressément. « Dans la maison (la femme d'Alger) ne porte pas de culotte *(sarwâl)* ; elle n'en porte que lorsqu'elle sort. Elle s'entoure le corps d'une grande foute de soie qui la couvre depuis les hanches jusqu'à la cheville (2) ». Quelques gravures nous font connaître ce costume négligé, qui rappelle au voyageur Shaw, toujours hanté d'archéologie, l'accoutrement audacieux du vieux Silène (3) (fig. 52).

(1) Renaudot, p. 62 ; Fisquet, p. 207 ; Berbrugger, I., p. 14.

(2) Venture de Paradis, éd. Fagnan, p. 36.

(3) Shaw, éd. Oxford, 1738, p. 293 ; trad. française, La Haye, 1743, I. p. 380.

Par dessus la ou les chemises de toile ou de soie dont nous a parlé Haedo, les Algéroises de son temps portaient un des trois vêtements auxquels il donne les noms de « adorra », « malaxa » et « goleyla ». Indiquons tout de suite que les deux premiers sont spéciaux aux Mauresques, tandis que le troisième est commun aux Mauresques et aux femmes turques.

L'adorra — ou mieux la **dorrâ'a** — nous est déjà connue comme pièce de l'habillement masculin. C'est, dit Haedo, une sorte de chemise « très grande, très large, très fine et très blanche ». Nous savons que la dorrâ'a d'homme prendra le nom de **jobba** ou de gandoûra. On peut supposer qu'il en fut de même de la dorrâ'a de femme et que le vêtement dont parle Haedo nous est parvenu sans trop de changements sous le nom de jobba. La jobba, en effet, ne cessera pas d'être un vêtement féminin ; mais on doit remarquer que, sous le même nom, celle-ci diffère assez sensiblement de la jobba des hommes.

Bien que les auteurs de la fin du XVII^e^ siècle et du XVIII^e^ n'en disent rien, nous ne pouvons douter que les Musulmanes d'Alger aient porté cette ample robe, à l'échancrure encadrée d'un plastron brodé et dont les manches sont totalement absentes. Elle est toujours en usage chez les Juives des villes algériennes (pl. XX, XXXI). Les Musulmanes de Constantine et de Tunis lui sont restées fidèles. Elles portaient naguère des jobba mi-partie [1], composées d'étoffes de deux tons très tranchés, comme la dorrâ'a des cheikhs de l'Alhambra. Si

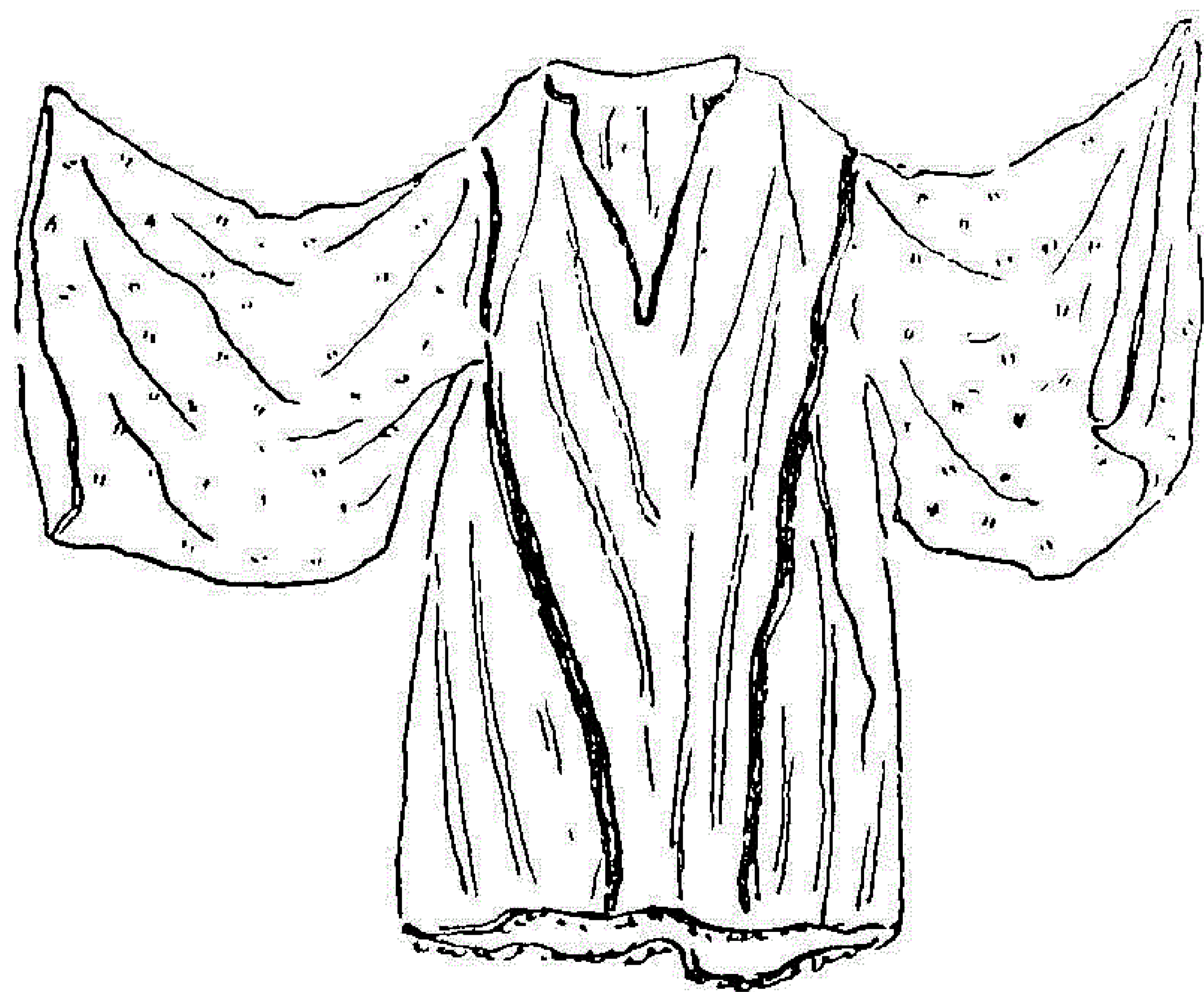


FIG. 51. — Chemise de femme d'après un dessin du *Magasin pittoresque*.

(1) Pour Tunis, cf. Chassiron, *Aperçu pittoresque de la régence de Tunis*, avant-dernière planche. On la porte encore en Tunisie, notamment à Monastir.

nous en croyons Pananti (1), cette mode, sans doute fort ancienne, se maintenait encore au début du XIXe siècle chez les femmes mauresques d'Alger. « Leurs robes appelées *jubas*, dit-il, ont la forme de tuniques et sont toutes couvertes de riches broderies et garnies de perles précieuses. Les jubas sont de plusieurs couleurs, et quelquefois, un de leur côtés est jaune, tandis que l'autre est bleu, mode qui plaît beaucoup aux beautés maures ».

D'après Haedo, la *malaxa* peut, comme la dorrâ'a, être immédiatement endossée sur la chemise. Plus loin, il nous dit qu'elle ressemble au hâïk, dont les femmes se couvrent entièrement pour sortir. C'est la **melhafa** (2), qui se confond en effet avec le hâïk. Nous en reparlerons ; qu'il nous suffise de noter, quant à présent, que Haedo est le seul à placer ici la melhafa.

Il n'en est pas de même de la **ghlîla** ; presque tous nos informateurs la mentionnent comme l'auteur espagnol. Avant lui, de Brèves avait signalé les « soutanes de diverses étoffes de soie ou de brocart » revêtues par les Algéroises sous leur hâïk de sortie. La description de Haedo est plus précise, et nous nous en sommes déjà servi en étudiant l'accoutrement des Maures au début du XVIIe siècle, car la ghlîla figure également dans le vestiaire masculin. Les femmes — aussi bien les Mauresques que les Turques ou les renégates — la portent quand il fait froid.

C'est une robe, ou plutôt une veste longue, faite de drap fin, « d'écarlate de Valence », de satin, de velours ou de damas.



FIG. 52. — Mauresque en costume d'intérieur, d'après Rozet.

(1) Pananti, *Relation d'un séjour à Alger*, éd. française, 1820, p. 298. Le voyage de Pananti date de 1816.

(2) Ou peut-être plus précisément *malaxa* représente-t-il *mlâya*, hâïk bleu à petits carreaux porté par les négresses (Beaussier, *Dict*, s. v.). Cf. Dozy, *Noms de vêtements*, 402,408.

Le col, très échancré, découvre largement la poitrine (1). Au bas du décolletage, quelques grands boutons d'or ou d'argent d'un beau travail la tiennent serrée. La ghlîla descend à mi-jambes ; les manches, comme celles du caftan, ne dépassent pas les coudes, ce qui permet aux femmes de se laver l'avant-bras, notamment pour les ablutions rituelles. Il en est qui, comme leurs maris, portent des manchettes (manguitos) prolongeant les manches (mangas), mais couvrant l'avant-bras et froncées entre le coude et le poignet (2).

Quand la température est rigoureuse — ce qui, remarque Haedo est rare à Alger — les femmes mettent deux ghlîla l'une sur l'autre.

D'Arvieux (1660) considère la ghlîla comme un vêtement d'été (3). Médiocrement prévenu en faveur d'Alger et rebelle au charme des Algéroises, qu'il a d'ailleurs peu fréquentées, il décrit ainsi cette pièce du costume féminin, sans se soucier d'en faire connaître le nom. « Elles mettent (sur la chemise) une longue camisole de soie ou de brocart, ouverte par devant pour laisser paraître leur gorge pendante, qui n'a assurément rien de beau. L'ouverture de la camisole ne se ferme que sur le ventre avec des boutons et des boutonnières de soie ou d'or ».



Fig. 53. — Juive d'Alger, d'après B. Roubaud. Elle porte la jobba sur la ghlîla. Les manches de la chemise sont nouées par derrière.

La ghlîla, plus ou moins identifiable, reparaît chez tous les auteurs de la fin du xvii^e siècle et du xviii^e. Vers 1789, Venture

(1) « Hasta las tetas » dit Haedo.

(2) Ces fausses manches sont encore portées par les Constantinoises, qui les nomment jabâdoûlî.

(3) Le vêtement d'hiver étant le caftan.

de Paradis (1) la définit : une sorte de « caftan de satin ou d'autre étoffe de soie brodée qui descend jusqu'aux mollets » ; le caftan proprement dit, dont il nous parle plus loin, descend jusqu'aux chevilles. Il semble que la forme de la ghlîla se soit quelque peu modifiée depuis Haedo. Les manches, qui arrivaient vers le coude, ont alors complètement disparu. Ce renseignement ne paraît pas tout à fait exact, mais l'indication n'en est pas moins précieuse. En fait, ce XVIII^e^ siècle, qui nous a déjà montré l'introduction de maintes modes devant survivre jusqu'à nos jours, a fort bien pu voir se fixer la coupe de la ghlîla telle que nous l'avons trouvée en 1830, non totalement privée de manches, mais pourvue de manches rudimentaires, qui s'avancent à la moitié du bras (2) ou même couvrent à peine les épaules (pl. XVI à XXI, XXIX, XXXIII).



FIG. 54. — Musulmane d'Alger, d'après Bayot. Elle porte la jobba sur la ghlîla.

C'est ainsi qu'au moment de la conquête, Renaudot devait décrire la ghlîla ou mieux les trois ghlîla que les Algéroises endossent pour se rendre en visite. Ce sont des « mantelets... qui descendent jusqu'au milieu des jambes et sont garnis près du sein d'une grande quantité de petits boutons dorés, qui les assujettissent dans cet

(1) Venture de Paradis, éd. Fagnan, p. 36.

(2) Comme la ghlîla de la femme de gauche dans le tableau de Delacroix.

endroit. Ils sont aussi assujettis sur les reins par une large ceinture brodée et frangée qui se noue du côté gauche. L'étoffe de ces mantelets est ordinairement très riche. Les manches en sont courtes et recouvertes par celles de la chemise jusque sur les épaules, ce qui laisse les bras nus (1) ».

Comme la ghlîla, le caftan, que l'on a pu parfois confondre avec elle, se maintient du XVIe au XIXe siècle avec une assez remarquable constance. Haedo ne le désigne pas par son nom — bien qu'il connaisse ce nom (2) — ; il n'y fait qu'une brève allusion médiocrement claire. Ayant dit qu'aux jours froids les femmes d'origine turque revêtent deux ghlîla, il ajoute : « ou par dessous (debaxo) l'une de ces casaques, elles vêtent un gilet (jaleco) de drap, qui est presque comme un jupon ». Si l'analogie avec le jupon caractérise assez bien le caftan, le rapprochement avec le jaleco et plus encore le fait qu'on porte ce vêtement « par dessous » nous laisse quelque incertitude.

D'Arvieux écrit avec plus de précision : « En hiver, elles mettent par dessus [la ghlîla] une longue et large veste de drap dont les manches sont assez lar-



FIG. 55. — Négresse d'Alger d'après B. Roubaud.

(1) Renaudot, *Tableau du royaume d'Alger*, p. 62.

(2) Sous la forme *tafetan*. Cf. Vêtement des Turcs, texte, p. 20 verso.

ges pour laisser paraître celles de la chemise ». Et il complète par cette remarque désobligeante : « Elles ceignent cette veste d'une écharpe de soie nouée négligemment qui leur donne fort mauvaise grâce, soit qu'elles marchent ou qu'elles soient assises ».

Chez Laugier de Tassy (1725) nous retrouvons le vêtement décrit par d'Arvieux. « C'est une robe à manches extrêmement larges, descendant fort bas », et qui couvre la veste de soie, c'est-à-dire la ghlîla. S'il ne désigne pas par son nom cette longue robe, il la nomme plus loin en la distinguant de la veste. « Les vestes et les caftans (des femmes turques) qui ont du bien sont de soie, d'or ou d'argent avec des tresses (des soutaches) de même ». A la fin du XVIII[e] siècle, Venture de Paradis désigne nettement le caftan : « Lorsqu'elles vont en fête, dit-il, elles mettent trois ou quatre caftans dorés et descendant jusqu'à la cheville, les uns sur les autres, ce qui, avec tous leurs autres ajustements et dorures, peut peser au delà de 50 à 60 livres ». Ailleurs, il nous apprend que ces caftans « en velours, satin ou autres étoffes de soie, sont brodés en fil d'or ou d'argent des deux côtés ; ils viennent se lier sur le ventre par deux boutons seulement ». La ceinture en soie ou en or est arrangée par dessus (1).

Nous possédons encore de ces caftans de femmes, généralement en velours, dont de délicates broderies d'or ponctuées de couleurs enrichissent les côtés de part et d'autre de l'ouverture. Ils sont, en effet, beaucoup plus longs que les ghlîla, et leurs manches, quoique un peu plus importantes que celles des ghlîla et découpées en épaulettes, laissent apparaître les manches de la chemise tout entières.

Bien que l'on se souvienne d'avoir vu des femmes d'Alger revêtues de cette longue robe, il est remarquable qu'elle ne figure plus dans les descriptions des premiers temps de l'occupation française, comme celle de Renaudot ou de Berbrugger (2). En revanche, on

(1) Laugier de Tassy, I, pp. 80, 95 ; Venture de Paradir, pp. 36-37.

(2) Comme toujours le caftan s'est conservé plus longtemps en dehors d'Alger, à Constantine et à Tlemcen, où les femmes portent le *qarftân*. Cf. Bel. *La population musulmane de Tlemcen*. p. 31, pl. XX.

voit apparaître chez ces derniers informateurs, mais pas avant, la petite veste dite **frîmla**, qui rappelle le « boléro », naguère de mode chez nous (pl. XXI à XXIII).

Il semble en effet que c'est la frîmla que Renaudot a en vue quand il parle « d'un corset de drap serré et à courtes manches qui se ferme par devant avec de petits boutons brodés et des



Fig. 56. — « Femme turque qui fume sur le sopha », d'après Le Hay.

agrafes... Cette pièce ne passe pas les reins (1) ». Berbrugger et Fisquet, qui se copient l'un l'autre, la désigne par son nom. « Ce corsage en soie très étriqué, disent-ils, qui comprime la gorge et la ramène contre nature en haut et en avant, atténue un peu, sous le rapport de la bienséance, l'extrême transparence de la chemise ». Si la frîmla joue en effet le rôle de « soutien-gorge », elle sert plus évidemment encore à soutenir les manches (2). L'ampleur de celles-ci les eut rendues bien encombrantes, si les emmanchures de la frîmla

(1) Renaudot, *Tableau du royaume d'Alger*, 1830, p. 61.

(2) La toilette féminine d'Alger connaît d'ailleurs le véritable soutien-gorge dénommé *lbîyes :* petit vêtement.

ne les remontaient sous les aisselles. Les manches de chemise ainsi maintenues sont souvent liées l'une à l'autre derrière le dos, ce qui laisse les bras dégagés pour les besognes ménagères.

Tout nous incite à penser que ces différents genres de vêtements sont venus d'Orient. Si la dorrâ'a, la grande robe toute droite portée par les seules mauresques et par leurs maris peut passer pour un héritage de l'Andalousie médiévale, la ghlîla, le caftan et, beaucoup plus tard, la frîmla, apparaissent comme des modes levantines transplantées chez les Barbaresques.

Le caftan et la *ghilâla* — non *ghlîla* comme en Occident — sont connus comme vêtements féminins, le premier en Turquie d'Europe et d'Asie, la seconde en Égypte. Le caftan à Stamboul est bien un surtout que l'on entoure de la ceinture. On le porte sur l'*anterî*, qui joue le rôle de la ghlîla, mais s'en distingue par plus d'un trait. Il n'est pas étonnant, au reste, que l'identité ne soit pas complète entre les modes du Levant et celles d'Alger. On doit se contenter d'analogies et celles-ci sont suffisamment claires. Le décolletage échancré, la distribution et le style du décor brodé ou soutaché attestent l'origine orientale de ces modes (fig. 56).

Si le nom de *fermla* et son diminutif *frîmla* appliquées à une pièce de l'habillement féminîn (1) semblent inconnus des dialectes orientaux, les vêtements de même coupe sont du moins fréquents dans les pays des Balkans. Les femmes d'Albanie portent ces petites vestes sans manches, qui laissent les seins et la taille complètement dégagés (2).

A ces vêtements mentionnés par les auteurs, d'autres pourraient s'ajouter qu'ils ont passés sous silence, mais dont le souvenir ne s'est pas perdu chez les vieux Algérois. Les femmes portaient un **jabâdoûli**, sorte de ghlîla à manches longues et fendues (3). L'in-

(1) Le turc connaît la *fermenah* (Barbier de Meynard, *Dictionnaire* II, p. 413) pour désigner un justaucorps brodé d'or porté par les cavaliers pour la fantasia. *Fermla* est aussi connu dans le désert de Libye. Hartmann, *Libysche Wüste*, p. 50.

(2) Cf. Max Tilke, *Costume d'Europe orientale*, pl. 18, 20.

(3) A Tlemcen, cette veste à manches est appelée *qat*.

fluence européenne devait donner à ce jabâdoûli des femmes la forme pincée à la taille et évasée à la base de nos corsages. De là est née la veste à laquelle on donne le nom caractéristique de *caraco*. Des agrafes la ferment au dessous des lacets, qui ne figurent plus que comme ornements. Le devant, très brodé, est agrémenté de longs glands de passementerie pendus à des cordonnets d'or.

Il y aurait toute une étude à faire sur le voile des femmes dans l'Afrique du Nord, plusieurs études même, soit que l'on envisage les règles qu'impose à cet égard l'orthodoxie musulmane ou qu'on examine la plastique du drapé et qu'on en recherche les origines (1). Nous nous bornerons à décrire les pratiques des femmes d'Alger, sans nous refuser à rechercher quelque peu dans le passé les manifestations d'une mode encore vivante.

Aussi loin que les textes nous permettent de remonter, nous trouvons, sinon toutes les Algéroises, du moins une partie d'entre elles portant un petit voile (*'ijâr*), qui couvre le bas du visage, et une grande pièce d'étoffe (*hâïk*), qui les enveloppe tout entières. Ces deux voiles sont connus d'Haedo (1612). Vers le même temps, de Brèves (1605) nous apprend que les « femmes allant par la ville se couvrent et enveloppent tout le corps d'une grande pièce de serge ou d'étamine et se cachent le visage avec deux linges : l'un (qui est plus proprement un bandeau faisant partie de la coiffure) voile le front jusque sur les paupières d'en haut et l'autre la partie inférieure de la face, tellement qu'elles ne montrent que les yeux (2) ».

Il n'est guère douteux que la Berbérie du moyen âge ait connu ces deux éléments. A Fès, au début du XVI^e siècle, Léon l'Africain note que les femmes, outre la draperie dont elles s'enveloppent le corps à la mode de Syrie, se cachent le visage avec une pièce de toile (3).

(1) Sur ce sujet on doit attendre beaucoup de la publication des documents réunis par le D^r G. de Clerambault. Cf. *Congrès d'hist. de l'Art. Paris* 1921. *Compte-rendu analytique*, p. 120.

(2) De Brèves, *Relations*, p. 362.

(3) Léon l'Africain, éd. Ramusio, 1837, p. 73.

En dépit de cette affirmation de Léon l'Africain, qui semble attribuer le voile du visage à *toutes* les femmes de Fès, nous sommes tentés de ne pas considérer son emploi comme alors général et d'établir des distinctions entre les divers groupes ethniques de la population féminine.

De nos jours, la plupart des centres algériens ignorent le 'ijâr. Dans un vieux centre urbain comme Tlemcen, l'usage paraît ne s'être jamais imposé. La description que nous donne Alfred Bel pourrait servir pour la plupart des villes, grandes et petites. « Pour sortir, la femme musulmane est entièrement cachée du haut de la tête aux talons par une large bande de laine fine, le *ksâ* ou *hâïk gherbî* (occidental, marocain) analogue à celui des hommes (1) ». Par là, les Tlemceniennes paraissent, ce qui ne saurait surprendre, se conformer à la coutume des femmes de Grenade. Celles qui figurent dans les bas-reliefs de la cathédrale se voilent le bas du visage avec leur hâïk maintenu de la main droite à la hauteur du nez (fig. 57). Elles n'ont pas de voile du visage.

En était-il de même, à Alger, des Mauresques, j'entends des femmes berbères ou andalouses ? Haedo le laisserait supposer. Revenant par deux fois sur la grande draperie des femmes, il semble tout d'abord parler des Mauresques et en second lieu des Turques et renégates : aux premières, il ne donne que la *melhafa* (2), les autres s'enveloppent du hâïk, analogue à la melhafa, et complètent leur ajustement par le petit voile, en sorte que seuls leurs yeux sont visibles, comme ceux des hommes d'armes portant la salade bourguignote.

D'Arvieux (3) (1660) a vu dans les rues des Algéroises qui se voilaient en ne laissant apercevoir qu'un œil, ce qui correspond à la

(1) A. Bel, *Population musulmane de Tlemcen*, p. 31.

(2) C'était bien le nom dont on se servait en Andalousie. Cf. Dozy (*Noms de vêtements*, pp. 402-403) qui cite Diégo de Torres, *Relation des Chérifs*, p. 86, et Marmol, *Rebellion de los Moriscos*, fol. 36. Celui-ci nous apprend que Philippe II défendit aux femmes de Grenade de porter des *almalafa*. Les espagnoles s'en couvraient d'ailleurs encore au XVII^e siècle. Cf. Stertevens, *La Comédie ecclésiastique*.

(3) D'Arvieux, *Mémoires*, V, 285.

mode tlemcenienne et peut convenir plus particulièrement aux femmes des Maures.

De Laugier de Tassy (1725) nous vient une information curieuse et qu'on doit enregistrer ici. Les femmes arabes (?) de distinction portent, nous dit-il, « une espèce de masque », dont elles se couvrent à l'aspect des hommes étrangers à leur famille et qu'elles enlèvent devant leurs parents (1). On pourrait penser au voile du visage ; cependant, lorsque le même auteur parle des femmes *turques*, il spécifie qu'elles ne paraissent en public qu'avec un mouchoir blanc qui les couvre du menton jusqu'au dessous des yeux. Il semble bien qu'il désigne, dans le premier cas, un masque véritable ou un « loup », tel que celui que porte une « dame de qualité » représentée dans l'album de Berbrugger. Faut-il conclure également de la comparaison de ces textes que, jusqu'en ce premier quart du XVIIIe siècle, les femmes turques seules usaient du voile de visage et que les Mauresques ne l'avaient pas encore adopté (2) ?

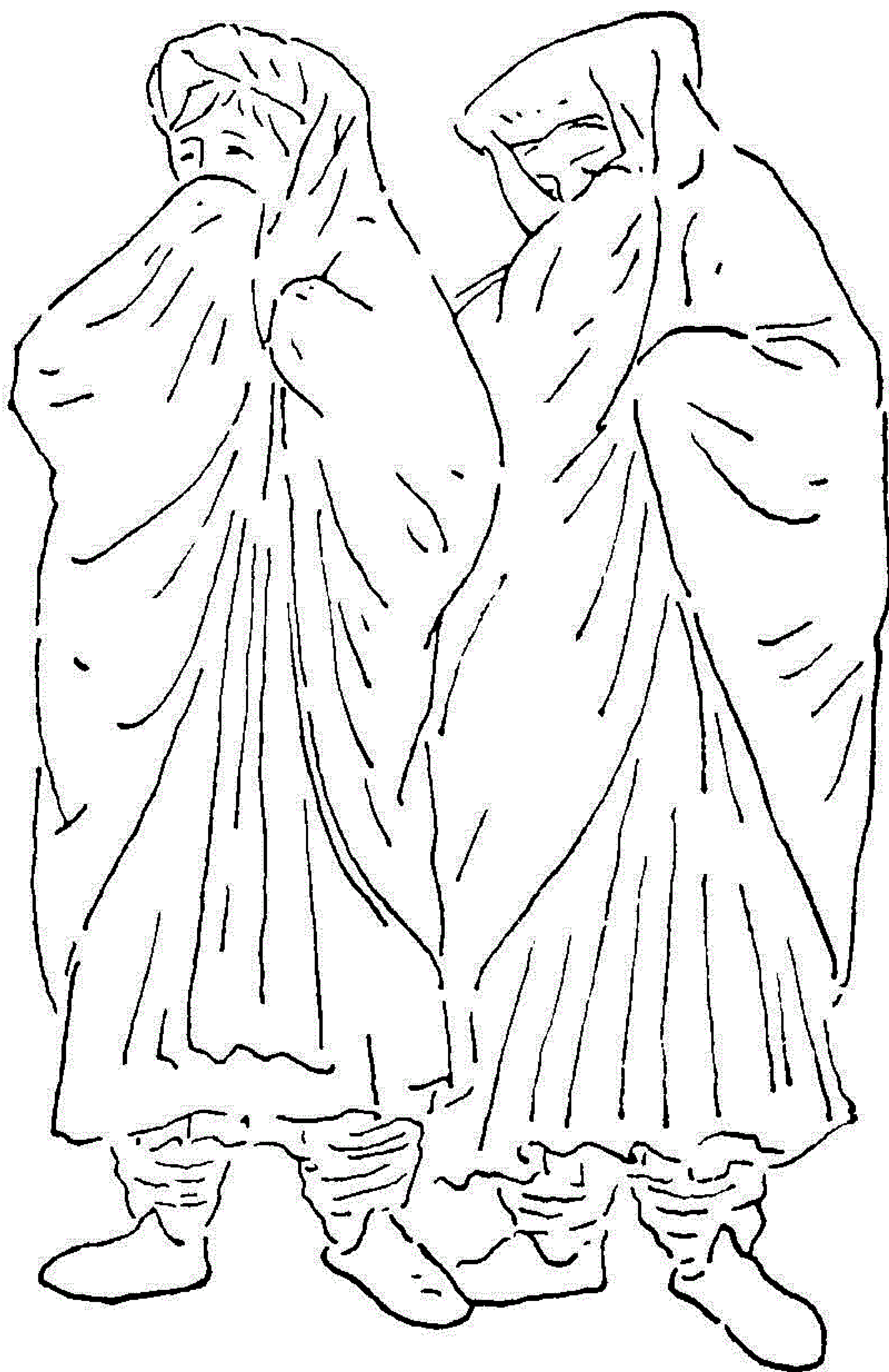


Fig. 57. — Femmes de Grenade, d'après un bas-relief de la cathédrale de Grenade.

Venture de Paradis (1789) ne fait pas de distinction entre

(1) Laugier de Tassy, I, p. 81.

(2) La femme représentée par Dapper, *Desc. de l'Afrique* (1676) porte un voile de visage fixé par derrière à la coiffure.



Fig. 58. — Foûta ntâ‘ Snânîg, d'après une photographie.

les unes et les autres. Pour lui, les femmes d'Alger portent toutes le voile « qui leur cache tout le visage et le front *(sic)* à l'exception des yeux », et elles s'enveloppent avec le hâïk de laine fine, « qu'on fabrique dans l'Empire du Maroc (1) ».

En 1830, l'usage du voile était général, à Alger comme à Constantine. Il l'est encore ; son absence, qui est rare, révèle une origine rurale ou l'abandon délibéré de la vieille respectabilité citadine. C'est une pièce de toile fine, de forme approximativement ovale, que l'on plie par le milieu dans sa largeur, en sorte que les deux bords supérieurs et inférieurs, arrondis et ornés de dentelles, retombent l'un au dessus de l'autre, tandis que les deux extrémités sont liées derrière la nuque (2).

Par-dessus leur vêtement d'intérieur, les Algéroises de 1830 s'enveloppaient pour sortir de deux voiles, que Fisquet et Berbrugger mentionnent : le premier est une « tunique flottante », dite *hâïk el-talhîf*, d'étoffe claire, qui est *posée sur les épaules* et « qui dissimule un peu la transparence de la chemise ». La partie supérieure en est fixée par

(1) Ed. Fagnan, p. 37. Cf. Tlemcen, où le hâïk est dit *gharbî*. Nous relevons chez Venture de Paradis une indication assez inattendue. Le voile du visage n'est pas désigné sous son nom actuel de *‘ijâr*, mais bien sous celui de *borqa‘* maintenant inconnu en Algérie. Or on sait que c'est ainsi qu'on nomme le voile des femmes dans tout l'Orient. Est-il permis d'en conclure que le *‘ijâr* avait encore à Alger à la fin du XVIII^e siècle un peu les allures d'une importation orientale ?

(2) Dans Salamé (*Narrative of the expedition to Algiers in the year* 1816, Londres 1819), nous trouvons une curieuse représentation du *‘ijàr*. C'est un voile de soie rouge (le texte l'affirme : « *a thick*

de longues épingles en or ou en argent. Nous entendons que cette première draperie portée par les citadines d'Alger est fort analogue comme arrangement à la *melhafa* des rurales berbères, (pl. XXVI) des femmes kabyles notamment, que le pan qui couvre le dos, passant des deux côtés du cou par-dessus les épaules, est attaché de part et d'autre de la poitrine par des fibules (bzâïm) [1].

Le second voile est dit *foûta ntâ' Snânig*, s'il est de coton ou de laine, et *takhlîla* s'il est en soie. Posé sur le front, qu'il couvre jusqu'au-dessus des yeux, il voile les joues, est serré dans la main au dessous du menton et, enveloppant le corps, descend jusqu'à mi-jambes.



Fig. 58. — Hâïk rattaché à la taille, d'après un photographie.

Actuellement, les Algéroises ne portent plus qu'un voile. La mode a quelque peu varié ainsi que la valeur des noms.

On connaît encore la *foûta ntâ' Snânig*, la fouta blanche « de

veil of red silk ») et il est attaché comme la *borqa'* par une bande descendant au milieu du front. Il faut noter d'ailleurs que Salamé est né à Alexandrie. A Tunis le 'ijâr est le voile de soie qui était tenu en avant à deux mains et descendait jusqu'à terre. Le voile noir du visage est dit *'açâba*.

(1) A Tlemcen on note un ajustement analogue. Cette draperie de dessous était de couleur rouge teinte au kermès ; on l'attachait avec des bzaïm. Le haïk de laine blanche le recouvrait entièrement.

Salonique ». Moins ample qu'il y a un siècle, elle couvre la tête mais n'enveloppe le corps que jusqu'au dessous de la taille, ne dissimulant pas le grand pantalon avec laquelle on la porte. Par dessous, elle s'arrête au niveau de la taille et est engagée dans le haut du pantalon. Le mot *takhlîla* (signifiant *demi-hâïk* d'après le dictionnaire Beaussier) ne s'emploie plus guère dans ce sens (1).

La foûta est d'un usage très courant, mais les Algéroises portent aussi la grande draperie blanche que l'on nomme *ksâ* quand elle est en laine ou en coton, *hâïk* quand elle est en laine et soie (2). Cette draperie enveloppant la tête et retombant par derrière jusqu'aux pieds est, par devant, engagée dans la ceinture, ou, lorsqu'elle est plus ample, remonte jusqu'au niveau des épaules pour s'attacher avec la partie postérieure par deux fibules (*bzâïm*) d'or enrichies de pierres précieuses (pl. XXV).

Voici les opérations successives que nécessite son ajustement. La pièce de 4 mètres de large sur 180 de hauteur est pliée à sa partie supérieure dans le dos et devant la poitrine à la manière du peplos. La retombée postérieure est de 40 centimètres, la retombée antérieure de 50 centimètres, en sorte qu'en avant et en arrière, le hâïk descend jusqu'aux chevilles. La partie postérieure étant posée sur les deux épaules comme un châle, il reste à employer un pan de plus de 3 mètres de long. L'étoffe est passée sous le bras gauche et ramenée en avant du corps. Après l'avoir pliée par le haut comme il a été dit (50 c/m de retombée), on l'agrafe à la partie posée sur les épaules, par deux fibules distantes de 30 centimètres, un peu au-dessous des clavicules. Ce qui reste est passé par derrière le dos et tiré par dessus la tête de manière à couvrir le front. Reste à reprendre le surplus de l'étoffe dans l'agrafe de la clavicule gauche.

D'une silhouette beaucoup plus élégante que la draperie plus

(1) Il a par ailleurs les sens les plus variés : à Tlemcen, c'est le châle rouge des Juives ; à Tunis, c'est une serviette hygiénique.

(2) On distingue, suivant la nature de l'étoffe : le *ksâ berouâlî* en laine avec petites boules ; le *ksâ Ma'askrîya* (de Mascara), en coton sur chaîne de soie ; le *hâïk Djerîdî* (du Djerid, sud tunisien) dont la laine alternant avec la soie fait de petites boules ; le *hâïk Toûnes* (de Tunis) dont la soie est mélangée d'un peu de coton ; le *hâïk Laghouâti* (de Laghouat) très fin et tissé à la main.

courte, permettant des plis plus nombreux et plus souple, ce grand hâïk conserve la noble allure du peplos antique.

Bien qu'il n'entre pas dans notre dessein d'étudier les bijoux qui complètent l'accoutrement des femmes (1), nous dirons, quelques mots des anneaux de métal qui ornent le bas de la jambe nue.

L'usage en est sans doute très ancien dans le monde musulman occidental (2). Le Musée d'Alger possède deux de ces bijoux qui proviennent de Bougie et furent trouvés en même temps que des pièces d'or almohades au nom de ʿAbd el-Moumin (1130-1163). Ces gros cercles entr'ouverts, en or massif, de section cylindrique, présentent deux bouts plus épais de section carré.

Presque tous nos informateurs habituels ont mentionné cet accessoire caractéristique de la toilette féminine. Au début du XVIIe siècle, de Brèves parle des multiples anneaux que les femmes portent aux bras et aux jambes. Haedo en donne une description qui pourrait servir pour nos anneaux almohades, plus vieux de 450 ans (3). « Beaucoup, dit-il, principalement les Mauresques, turques et filles de renégates, portent aux jambes, près des chevilles, des espèces de bracelets d'or ou d'argent bien ouvrés, si ce n'est qu'ils ne sont tout à fait ronds, mais la moitié seulement, et l'autre moitié carrée, hauts et larges de quatre ou cinq doigts. Les juives en portent aussi mais beaucoup plus beaux et plus riches ». Au XVIIIe siècle, Venture de Paradis a vu des anneaux d'or massif et très pesants. Quant à Fisquet et à Berbrugger, ils nous ont donné les noms précis dont on les désigne encore. Les anneaux en or ou en argent massif sont les *rdîf* ; le nom de *khalkhâl*, plus familier au public européen, est plutôt réservé aux anneaux creux.

(1) Sur ces bijoux, cf. *Catalogue descriptif et illustré des principaux ouvrages d'or et d'argent de fabrication Algérienne*, Alger, 1900 ; Eudel, *L'Orfèvrerie algérienne et tunisienne*, Alger, 1902 ; G. Marçais, *L'Exposition d'Art Musulman d'Alger* 1905, Alger, 1906, pl. II.

(2) Ils figurent déjà dans la poésie antéislamique. Cf. W. Marçais et Guiga, *Textes de Takroûna* p. 398, note 14.

(3) Haedo, fol. 28 recto ; trad. *Rev. Afric.* 1871, p. 110.

B. — Chaussures

Nous arrivons aux chaussures en usage chez les femmes d'Alger Haedo (1) en connaît trois types : dans la maison, lorsqu'elles ne vont pas pieds nus, elles mettent des mules de cuir dorées (brodées d'or) avec pompons de soie de couleur. D'autres, plus pauvres, usent de souliers turcs de couleur. Quelques-unes, principalement les mauresques, ont des *xerevilla* (2), espèces de pantoufles de cuir très jolies.

Nous ne savons pas ce qu'il faut entendre par les souliers turcs (çapatos turquescos), que portent les femmes pauvres. En dehors d'Haedo, aucun auteur ne les mentionnera. Il n'en est pas de même des autres types, que les descriptions postérieures vont nous aider à identifier.

Le premier genre correspond à ce que Venture de Paradis nomme les babouches. Nous avons déjà trouvé chez les hommes ces chaussures dépourvues de quartier emboîtant le talon ; elles sont, pour les femmes, pointues par le bout et richement brodées. La Tunisie, le Maroc et Tlemcen les connaissent encore sous le nom de *belgha*.

Les *xerevilla* (3) semblent bien être les *chebberla* (*chebrella* à Constantine) dont le nom se rattache à l'espagnol *servilla* (de *serva*, esclave). Le mot est transcrit plus exactement par Venture de Paradis *schibirlé*. Renaudot (1830) les décrit avec précision : faites de maroquin noir, à quartier montant derrière le talon, avec des bouts carrés.

(1) Haedo, fol. 27 verso, trad. *Rev. Afric.*, 1871, p. 109.

(2) Je corrige ainsi le texte *xerecuilla*, cf. Simonet, *Glosario de voces ibericas*, p. 591.

(3) Venture de Paradis, p. 39. Sur ce mot, cf. Dozy, *Suppléments aux dict.* I. 742 ; Simonet, *Glosario de voces ibericas*, p. 591 ; W. Marçais, *Observations sur le dict. Beaussier*, p. 445. Les xerevilla ont été identifiées à tort par Berbrugger et Monnereau, traducteurs de Haedo (*Revue Africaine*, 1871, p. 109) avec les *rîhiya*. Celles-ci sont des pantoufles portées, avec quelques différences de formes, par les hommes et par les femmes. Elles ont un quartier postérieur et montent à hauteur du cou de pied en formant deux pointes devant et derrière.

Les Algéroises les ont complètement abandonnées, mais on en porte encore dans diverses autres villes algériennes, notamment à Cherchell. Ce qui, pour les Algéroises, remplaça, comme chaussures de rues les chebrella noires, ce furent des souliers découverts avec talons et richement brodés d'or. La forme en a maintes fois varié au cours du XIX^e siècle : les bouts ont été carrés, arrondis et pointus [1].

Les Juives, qui, au temps d'Haedo, ne portaient que des sandales de cuir noir, ont rivalisé d'élégance et de fantaisie avec les Musulmanes. Rozet leur attribue des souliers en maroquin ou en velours brodé et pailleté; Fisquet des mules rouges brodées en or, si étroites et si peu couvertes, que l'orteil en sort et que le pied n'y tient que par miracle.

Au reste, toutes ces modes appartiennent déjà au passé, car il n'est guère de Musulmanes d'Alger et encore moins de Juives qui ne portent maintenant des souliers français.

C. — Coiffure

A une exception près, que nous indiquerons en son temps, les pièces de la coiffure féminine semblent avoir traversé les trois cents ans de domination turque sans renouvellement ni modification notable. Haedo mentionne déjà la *beniqa*, la *'açâba*, le *chanbir* et la *chéchia* ; et ces coiffures, que nous connaissons encore, il les dit portées par *toutes* les Musulmanes d'Alger sans exception. Il est remarquable que les différents éléments de la population féminine aient, sur ce point, adopté une mode unique.

Pour Haedo, *benîqa* et *lartia* (lisez *'arqîya*) sont équivalents.

(1) Sans compter les variations et contaminations réciproques des vieux types : babouches à talon et sans quartier ; rîhiyât en velours brodé, etc...

Les deux mots désignent, de son temps, une sorte de coiffe enfermant les cheveux, faite de toile et brodée sur le devant en soie de couleurs. Nous connaissons la ʿarqîya pour un bonnet en laine tricotée ou en toile piquée, destiné à boire la sueur et porté par les hommes sous la chéchia. Elle ne se confond plus avec la beniqa. Celle-ci naguère encore était normalement la coiffure d'intérieur des femmes. Au bain, elles en portaient d'étamine très richement brodées. D'une coupe extrêmement simple, la benîqa se compose d'une coiffe pointue et de deux bandes que l'on entortille aux cheveux pour les sécher. La benîqa, connue à Tlemcen, où on la nomme *qardoûn* et *melwa*, ainsi qu'à Constantine, à Tunis où on la nomme *koufiya* ou *chkoufiya* (de l'italien scuffia) (1).

La ʿaçâba ou *qaffâli* est définie par Haedo : une tresse turque de fine toile large de quatre doigts et longue de huit à dix palmes, ornée à ses extrémités de franges d'or. On en ceint la tête en faisant un nœud sur la nuque et en laissant les pointes descendre jusqu'au dessous de la ceinture (2).

Le terme de qaffâli n'est plus employé (3), mais la ʿaçâba est toujours connue. Toutefois on ne désigne plus ainsi la coiffure d'étoffe. Le bandeau, coupé en biais, généralement en soie noire, que portent les vieilles femmes, ou les jeunes lorsqu'elles sont en deuil, est plutôt nommé *ʿaçîçba* (4). Le foulard en soie de couleur est couramment appelé *mharma*. Quant à la *ʿaçâba*, c'est, de nos jours, et, semble-t-il, depuis le XVIIIe siècle (5), un diadème formé de plaques d'or incrustées de pierreries qui se porte par dessus le foulard. Venture de Paradis montre que le bijou et le bandeau d'étoffe jouaient pri-

(1) Cf. l'espagnol *escofia* employé par Haedo pour expliquer benîqa et le français *escoffion*. Voir les *benîqa* reproduites ap. G. Marçais, *L'Exposition d'art musulman*, pl. IX.

(2) La *ʿaçâba* ou *ʿaçba* est connue anciennement en Egypte comme « fichu de soie carré et noir » plié en diagonale, dont les femmes s'entourent la tête. Dozy, *Noms de Vêtements*, p. 300, s. v. — Voir une représentation de *ʿaçba* égyptienne ap. Lane, *Modern Egyptians*, I, p. 62.

(3) Il faut sans doute y voir un pluriel de *qfal*, agrafe, fermoir. Je crois le retrouver dans le *confil* donné par Pananti, *Relation d'un séjour à Alger*, éd. française, 1820, pour désigner « une coiffure attachée d'une manière fantasque avec un mouchoir. »

(4) Cependant Beaussier, *Dict.* donne *ʿaçâba* = « coiffure d'un mouchoir sur la tête » et « diadème ».

(5) Venture de Paradis, éd. Fagnan, p. 36.

mitivement le même rôle. « Une femme riche en parure, dit-il, met, au lieu du bandeau de crêpe, un assabé, qui est un bandeau en or, incrusté de perles, de diamants, d'émeraudes, etc... »

Haedo précise que le bandeau se noue sur la nuque. Certains dessins du début de notre occupation nous montrent la conservation de cette mode ; mais le foulard est plus généralement adapté de la manière suivante : le milieu de l'étoffe, pliée en diagonale, est posé sur le front ; les deux bouts se croisent derrière la nuque pour revenir s'attacher sur le devant ou sur le côté en formant une coque, tandis que les pointes, garnies de longues franges, retombent le long de la joue. Au-dessous du bandeau, de part et d'autre du front, pendent des mèches de cheveux régularisées au ciseau et qui, comme du temps de Haedo, se nomment *soualef*. Derrière la tête, les cheveux tressés forment une queue, que des rubans ou une tresse de laine serrée autour de la torsade prolongent jusqu'à la ceinture. Laugier de Tassy (1725) a vu les cheveux tressés ornés plus somptueusement de perles, diamants, turquoises, émeraudes et autres pierres précieuses (2).

Haedo décrit, sous le nom de *chimbel*, une autre pièce de la coiffure analogue à la ʻaçâba, mais en différant par ce fait que la ʻaçâba dont il parle est en toile brodée de soie, tandis que le chimbel est en soie. Faisant double emploi avec la ʻaçâba ou en tenant lieu, ce bandeau de soie ceint de même la tête, et les pointes en retombent sur les épaules et jusqu'à la ceinture. Le *chembîr* ou *chenbâr* qu'on en a rapproché est un voile qui, attaché sur la tête de la mariée, descend devant sa figure et la cache lorsque l'époux vient la rejoindre dans la chambre nuptiale.

Du temps de Venture de Paradis, la coiffure de sortie comportait un foulard blanc ou de couleur qu'il nomme *ʻabroûq*. Ce nom

(1) Pananti (1816) parle encore d'un « ruban brodé en or et garni de perles, qui fait l'effet d'un diadème. » La ʻaçâba d'étoffe, support de garnitures précieuses, coexistait donc avec la ʻàçâba d'orfèvrerie.

(2) Laugier de Tassy, éd. 1728, I, 94.

désigne encore à Alger un voile d'étamine noire dont se coiffent les vieilles femmes en deuil. A Tlemcen, c'est une très longue bande de soie fine que l'on accroche à la chéchia, les jours de fête (1).

J'arrive à la chéchia, dont Haedo parle en dernier lieu. « Elles se mettent aussi sur la tête, dit-il, principalement les plus riches, dans les fêtes et noces, un bonnet rond de brocart ou richement travaillé d'or sur satin ou damas, et très raide, qu'elles appellent *seixia* et que quelques-unes ornent de perles et de pierreries ».

D'Arvieux ne paraît pas connaître le nom, mais il a vu l'objet ; c'est la seule coiffure féminine qu'il ait remarquée. Sur leurs cheveux nattés, au bout desquels de petites pièces d'argent percées font l'effet de grelots, les Algéroises portent « un bonnet de velours, de la figure d'une écuelle qui leur tombe jusque sur les oreilles. Ce bonnet est garni de pièces de monnaies d'or et d'argent qui y sont cousues avec des compartiments de perles et de pierreries de couleur, qui, d'ordinaire, sont fausses (2) ».

On sait que d'Arvieux, qui séjournait à Alger en 1660, n'a, en somme, vu que des juives (3). Les femmes musulmanes portaient-elles la chéchia comme une cinquantaine d'années auparavant, du temps d'Haedo ? Une gravure de Scotin (fig. 60) le laisse supposer ; mais il semble qu'une cinquantaine d'années plus tard, du temps de Laugier de Tassy, les femmes mariées avaient à peu près abandonné ce bonnet rigide, que portaient seuls les enfants — garçons et filles, semble-t-il. Les précieuses appliques dont on l'enrichissait étaient une ressource pour leurs parents dans les jours difficiles. Laugier nous le dit : « Les petits enfants des personnes riches ont des bonnets ou calottes d'étoffe piquée, garnies de sultanins d'or, cousus tout autour. Il y en a qui en sont tout remplis. C'est là une

(1) Bel, *La populat. musulmane de Tlemcen*, tir. à p. de la *Revue des Etudes ethnographiques*, 1908, p. 31. — Cf. W. Marçais, *Recueil de textes*, ap. *XIVe Congrès*, p. 455, qui explique '*abroûq* par une métathèse de *borqa*'. A Bou Saada le voile qui recouvre la figure de la mariée est *borga*' ; à Laghouat, on dit '*arbouq*.

(2) D'Arvieux, V., 285.

(3) Cf. supra, p. 5.

grande distinction ; mais, à mesure que les pères et mères ont besoin d'argent, ils dégarnissent les bonnets, en attendant qu'ils aient d'autres sultanins pour les remplacer [1] ».

En 1830, il en était encore ainsi : les jeunes femmes ne portaient pas la chéchia apparente, mais seulement une petite calotte, que recouvrait entièrement le foulard (mharma) [2], tandis que les jeunes filles se paraient seules de la chéchia souvent ornée de cercles de sequins qui s'attachait sous le menton à l'aide d'une bride étroite.



Fig. 60. — « Afriquane en déshabillé », gravure de Scotin, 1707. (Noter la chéchia hémisphèrique)

Je n'ai pas ici à étudier la répartition dans l'Afrique du Nord de la chéchia comme coiffure de femme ; je laisse à d'autres le soin de rechercher pourquoi le cône de velours brodé d'or est commun aux Tlemcenien-

(1) Laugier de Tassy, éd. 1728, p. 95-96. — Le Musée d'Alger possède une très belle chéchia d'enfant, dont l'étoffe est couverte d'une calotte ajourée d'or avec roses et sultanis. Cf. G. Marçais, *L'Exposition d'art musulman d'Alger*, 1905, Paris 1906, pl. II.

(2) « Chez les jeunes femmes la calotte appelée *qonibat* (?) ou la petite chachiyah rouge de Tunis sert seulement de support à une coiffure que nous allons décrire, et n'est pas destinée à être vue. Un foulard *(m'hherma)* presque toujours noir et rouge est placé sur la tête de manière à laisser la partie antérieure et supérieure bien au-dessus de la naissance des cheveux complètement à découvert... » Fisquet, *Hist. de l'Algérie*, p. 202 ; Berbrugger, I, p. 13.

nes[1] et aux Constantinoises, musulmanes et juives, et pourquoi les Constantinoises — même de bonne naissance et de conduite vertueuse — la portent audacieusement inclinée, alors que les Tlemceniennes se déshonoreraient en la plaçant de la même façon. Il semble au reste que la chéchia conique n'ait jamais été en usage à Alger. La chéchia des jeunes algéroises était généralement hémisphérique. Une mode apparemment récente et venue de Tunisie a introduit chez les petits enfants des deux sexes la calotte en tronc de cone applati dite *chachîya tâçça.*

Si les femmes mariées d'Alger abandonnèrent vers le début du XVIIIe siècle l'usage de la chéchia, qui se maintenait chez les jeunes filles, en revanche, elles adoptèrent vers le même temps, une coiffure, la çârma, qui, dans une certaine mesure, en tenait lieu, et que les jeunes filles ne devaient jamais prendre.

Le voyageur anglais Shaw, qui visita Alger vers 1730, est, à ma connaissance, le premier qui parle de la *çârma.* Après avoir décrit la coiffure « formée d'un morceau de toile de figure triangulaire », dans laquelle nous reconnaissons la benîqa, il ajoute : « Les personnes d'un certain rang ont, par dessus ce linge, ce qu'elles appellent une sarmah, qui n'en diffère pas beaucoup pour la figure et qui consiste en plusieurs plaques d'or ou d'argent minces et flexibles, diversement gravées et découpées comme de la dentelle [2] ». A partir de cette époque, presque tous nos informateurs mentionnent cet accessoire caractéristique de la toilette féminine.

Venture de Paradis est, à son ordinaire, très précis dans sa description : « Elles portent pour toute coiffure, nous dit-il, un plateau d'or ou d'argent (çârma) travaillé à jour, cousu sur un morceau d'étoffe. Ce plateau est en deux morceaux : celui qui couvre la tête et celui qui ceignant le front vient se lier par derrière. Cet ornement est encore assujetti par un bandeau de crêpe ou par un bandeau qui couvre la moitié du front (?). Le çârma en or est un

(1) Cette coiffure existe aussi à Oran et à Mostaganem.

(2) Shaw, éd. p. 294; trad. française, p. 381.

objet de sept à huit cents livres et même de mille livres, cent sequins algériens [1] ».

Trente-sept ans après, Abraham Salamé, interprète d'origine égyptienne qui accompagna Lord Exmouth et prit part aux négociations avec le Dey Omar Pacha en 1816, nous donne une première figure de la çârma et la décrit ainsi : « une coiffure ronde d'environ un pied de haut, faite en métal repercé de trous carrés. Chez les Turques et les Musulmanes, elle est d'or ou d'argent, ou d'argent doré [2], selon la situation de fortune des personnes. Les Juives n'ont le droit de la porter que d'une coudée et, les plus riches, d'argent seulement. Elles la fixent au moyen de quelques rubans sous leur menton et laissent leurs cheveux flotter sur leurs épaules. »

On notera que Shaw, Venture de Paradis et Salamé nous décrivent deux genres de çârma. Effectivement, ces deux genres existèrent et furent, semble-t-il, simultanément en usage : le tronc de cône, que mentionne Salamé, quelquefois fermé au sommet par une calotte métallique légèrement débordante, et la çârma en deux pièces, dont parle Venture de Paradis. Ce dernier modèle, de dimensions variables et qui peut atteindre un mètre de haut, se compose ordinairement : 1° d'une plaque antérieure, courbée comme une tuile, dont la base, plus large, est prolongée sur les côtés par deux petites plaques formant ailettes adaptées à la partie centrale par des cordonnets ; 2° d'une plaque courbée comme un fond de calotte ovale qui emboîte le crâne par derrière. Le tout était fixé par un foulard dont parfois un bout passait sous le menton et par un bandeau qui tombait très bas par derrière. La çârma restait apparente ou bien elle était voilée par une pièce d'étamine dont le bas était pris dans le foulard de tête, ou encore entièrement recouverte de la foûta qui drapait une partie du corps.

(1) Venture de Paradis, *Alger au* XVIII^e^ *siècle*, éd. E. Fagnan, p. 36.

(2) A Salamé, *A narrative of the expedition to Algiers in the year* 1816, in-8°, Londres 1819, pp. 129-130, avec planche en couleur représentant une tête coiffée de la çârma et deux femmes portant la çârma sous le hâïk.

Tous les auteurs d'il y a cent ans ont vu la çârma et tous les dessinateurs l'ont représentée. Ils l'ont comparée, soit au bonnet des Cauchoises, soit à notre hennin de la fin du moyen âge ; ils nous ont appris que, portée de préférence par les vieilles femmes, elle leur servait aussi bien de coiffure de sortie que de coiffure d'intérieur et que quelques-unes mêmes couchaient avec cette parure encombrante, enfin, ils ont noté qu'elle était commune aux Musulmanes et aux Juives, mais que celles-ci devaient se contenter de çârma d'argent. Seule d'entre les Juives, Mme Bacri, femme du plus opulent des marchands, banquier occasionnel des deys, avait le droit de coiffer la çârma d'or. La çârma des Juives était d'ailleurs, comme celle des Musulmanes, fixée par des foulards de soie, et par une longue bande de brocart qui, partant de la base de la coiffure, descendait jusqu'à terre.



Fig. 61. — Femme de Damas, d'après Vecellio.

Apparue assez tardivement, la çârma devait disparaître assez tôt de la toilette féminine. On me signale qu'une ou deux vieilles la portaient encore aux environs de 1890. En fait, il y avait une vingtaine d'années déjà que la mode en était passée. Elle avait vécu près de deux siècles.

Le hennin n'avait pas connu une si longue existence. Il va sans dire qu'aucun rapport direct ne rattache cette coiffure algérienne du XVIIIe siècle à notre coiffure du XVe ; mais on présume que l'une et l'autre ont la même origine orientale. Un dessin de Gentile Bellini (+ 1501) nous présente une femme turque (?) coiffée d'un haut entonnoir qui pourrait être notre çârma. Au XVIe siècle, une gravure

de Vecellio nous le montre plus sûrement encore sur la tête d'une femme de Damas. Plus près de nous, les voyageurs nous le décrivent avec précision et nous permettent de lui donner son véritable nom : c'est la *tartoura* ou *tantoura* (1). La tantoura est, d'après Pagès (1783), la coiffure conique d'argent que portent les femmes druzes ; Light l'attribue de même aux femmes druzes et maronites et la définit : un tube d'étain ou d'argent en forme de cone ayant environ douze pouces de longueur et qui pouvait être deux fois plus longue qu'un cor de postillon ordinaire. Turner nous apprend que les pauvres en ont de corne, les riches d'argent ou d'or, qu'elle est ornée de trous et qu'on la couvre d'un voile. Il a reconnu qu'on la fixait au moyen de deux ou trois bandes passant derrière la tête, ceignant le front et serrant le menton, enfin que sa pesanteur la rendait fort incommode à qui n'y était pas accoutumé dès l'enfance (2).

Alger ne paraît pas avoir connu la çârma de corne. Le nom qui remplaçait ici celui de tantoura et qu'on rattache avec vraisemblance au turc *cîrma*, filigrane, fil de métal (3), détermine assez bien la matière qu'on y employait, ou tout au moins en décrit l'apparence ; car en fait la çârma est plutôt formée d'une mince plaque métallique repercée que d'un lacis de fils soudés entre eux.

(1) Sur le tartour des hommes, cf. supra, pp. 53, 55.

(2) Dozy, *Noms de vêtements*, 263-266, qui cite : Pagès, *Voyage autour du monde*, Berne, 1783, II, 141 ; Light, *Travels in Egypt, Nubia, Holy Land, Mount Libanon and Cyprus*, Londres, 1818, I, 220, 232 ; Turner, *Journal of a tour in the Levant*, II, 57, 67, 71, 81.

(3) Dozy, *Supplément aux Dictionnaires*. s. v. ; Bencheneb, *Mots turks et persans*, s. v. — Huart a proposé d'y voir çârma = turban. Dans le désert de Libye, çârma est broderie de soie (Hartmann, *Libysche Wüste*, p. 154).

Conclusion

Cette étude du costume féminin à Alger peut donner lieu à quelques remarques que nous présenterons en manière de conclusion. Et tout d'abord nous rappellerons le renseignement fourni par Haedo, notre premier informateur, savoir : qu'on trouvait à Alger des femmes d'origine levantine « turques et renégates », se distinguant encore, au début du XVII[e] siècle, des Mauresques, d'origine berbère ou andalouse, par le costume qu'elles portaient. De même, au reste, que pour les hommes, on relève entre les éléments féminins de la population des emprunts réciproques de vêtements, présage de l'unification future. « Les femmes turques, affirme Haedo, prennent parfois plaisir à s'habiller en mauresques »... et elles se vêtent de la *dorrâʿa*, la grande robe toute droite et non fendue qui vient d'Espagne. De même la toilette des mauresques comporte la *ghlîla*, la veste longue, largement décolletée, aussi en usage chez les femmes turques d'Alger et qui semble bien d'importation orientale.

La distinction, fort nette en 1612, n'est plus que malaisément perceptible vers 1725, d'après la description de Laugier de Tassy. Elle nous échappe complètement à la fin du XVIII[e] siècle avec Venture de Paradis, dont la précision est pourtant remarquable. L'unité est faite ; les modes communes sont fixées. Telles ou peu s'en faut, elles subsisteront jusqu'en 1830 ; telles les verront les artistes français des premiers temps de la conquête et le plus grand de tous, Delacroix, lorsque, par une bonne fortune longuement attendue, il pénétrera dans un harem d'Alger (1). Des notes de couleur et de forme

(1) Sur le séjour de Delacroix au Maroc et à Alger et l'influence de ce voyage sur le développement de son œuvre, voir Jean Alazard, *L'Orient et la peinture française au* XIX[e] *siècle (Collection du Centenaire de l'Algérie)*, p. 48.

enregistrées dans la fièvre de cette étonnante révélation, une image immortelle nous restera, synthèse puissante du vieux monde barbaresque, voluptueux et harmonieusement opulent. Synthèse, mais non certes variation fantaisiste sur une réalité incontrôlable. L'œil du peintre était d'une acuité trop pénétrante et sa vision lui a semblé trop belle pour qu'il ait pris des libertés avec les documents rapportés de son voyage. Il ne s'est permis que de les compléter en copiant dans son atelier les objets achetés pendant son escale. En sorte que ce chef-d'œuvre de la peinture française est, pour le sujet très modeste que nous traitons, un témoignage du plus grand prix. Chaque accessoire, chaque détail du costume de ces quatre personnages précise une mode ou mieux un moment de la mode féminine maintenant périmée.

Dans l'ombre chaude d'une chambre sans meubles, dont les murs, revêtus de faïence jusqu'à la cimaise, sont ornés des petits placards aux portes peintes et des miroirs de Venise si fréquents dans les maisons d'Alger, trois jeunes femmes en toilette d'intérieur se reposent sur des tapis et des coussins ; une robuste esclave noire vaque avec nonchalance au service de ses maîtresses.

A gauche, l'une de celles-ci est à demi-couchée sur un tapis de haute laine qui vient probablement de l'oasis d'El-Oued [1] et elle s'accoude sur un coussin en velours de Scutari. Ses cheveux sont enturbannés d'une *mharma* noire à fleurettes d'or. On remarquera que les trois femmes sont uniformément coiffées de ces foulards de soie noire et or [2]. L'usage des foulards de couleurs tendres doit être regardé comme une mode plus récente. Un collier formé de six rangs de perles descend sur la gorge découverte par l'échancrure de la chemise. Celle-ci, faite de toile fine à raies transparentes, enveloppe le torse et descend jusqu'à mi-cuisses par dessus le pantalon, suivant l'usage habituel en Orient. Sur la chemise, notre Algéroise porte une *ghlîla* orange à doublure bleue. Le décolletage

(1) El-Oued (Souf) est dans le désert à 200 kilomètres au sud sud-est de Biskra.

(2) Fisquet parle des mharma noires et rouges. Cf. supra, p. 115, note 2.

largement arrondi de cette veste turque s'orne de boutons en passementerie. Les cuisses sont couvertes d'un petit pantalon d'intérieur qui s'arrête au-dessus du mollet. Par dessus ce pantalon est nouée la *foûta*, et cette pièce de soie rayée d'or et de violet enveloppe aussi les basques de la *ghlîla*. Une *hazma* en soie brochée d'or ceint la taille et passe, très lâche, par dessus la *foûta*. Les orteils sont coiffés de *babouches*, mules sans quartier et sans talon, « que le pied quitte et prend ».

Au centre du tableau une autre femme est assise « à la turque » sur un tapis de Kalaa (1) replié et formant matelas. Ces tapis aux tons bruns havane, bleu, vert et jaune, étaient jadis fort répandus dans les intérieurs algérois. Sous la belle tête modelée dans l'ombre (2), le cou est enveloppé d'un foulard de soie jaune et rouge. D'accoutrement moins somptueux que sa voisine, cette seconde femme porte également un pantalon d'intérieur, de soie bleue à fleurs blanches, mais elle n'a endossé sur la chemise à raies transparentes qu'une *frîmla*, ce petit corselet levantin que les Algéroises adoptèrent au début du XIXe siècle. Des pendeloques de corail relient les deux bords de la frîmla et soutiennent une montre attachée en breloque sur le côté. Les manches de la chemise relevées par l'emmanchure peuvent être, suivant une pratique courante, nouées l'une à l'autre, derrière le dos pour permettre des mouvements plus aisés. La taille est ceinte d'une foûta rayée vert, jaune et rouge.

La troisième femme, de mise plus sommaire encore, mais dont la

(1) Centre ancien de fabrication, dans la région de Mascara. Cf. Lucienne Bonnet. *L'industrie du tapis à la Kalaa des Beni-Rached*, Alger, 1929.

(2) On sait que le tableau du Louvre, qui parut au Salon de 1834 est antérieur de quinze ans au tableau du Musée de Montpellier, qui porte la date de 1849 (cf. Alfred Robaut, *L'œuvre complet d'Eugène Delacroix, catalogué et reproduit*, Paris, 1885, pp. 129 et 286). On remarquera cependant que les variantes présentées par le tableau de Montpellier donnent l'impression d'une utilisation plus directe des documents. Dans ce dernier en effet le jour vient logiquement de la porte ouverte dans l'axe de la chambre et la négresse soulève le rideau qui, suivant l'usage, voile la porte. En face de cette entrée se creuse l'alcôve médiane *(qboû)*. Au-dessus de la femme assise au centre de la composition est une soupente masquée par une tenture, ce qui explique l'ombre portée sur la tête de cette femme. Dans le tableau du Louvre, ni la distribution générale de la lumière, ni le geste de la négresse, ni l'ombre qui baigne le haut de la figure centrale ne sont clairement justifiés. Faut-il supposer que le tableau de Montpellier représente un retour à une esquisse antérieure ou qu'il fut en fait peint avant le tableau du Louvre et terminé en 1849 ?

mharma est ornée d'une fleur éclatante, porte une frîmla rose. Sa chemise, blanche à fleurettes, passe suivant l'usage par dessus le pantalon et l'enveloppe jusqu'à mi-cuisses. Les manches en tulle cousues au corps de cette chemise couvrent le bras tout entier. Les doigts tiennent le bouquin d'un narguilé posé sur le pavé auprès d'un fourneau de terre de forme traditionnelle et des petites pincettes qui ont servi à y cueillir les charbons incandescents.

La négresse enfin, que l'on voit de dos et qui semble s'éloigner en adressant quelques libres propos aux femmes oisives, à la tête enveloppée d'une mharma rouge. Son torse est pris dans une frîmla bleue ; une ceinture souple rouge et or barre ses reins, et ses jambes sont enveloppées d'une grande foûta à larges raies bleue et rouge de grosse toile ou de bure.

Comme la négresse du tableau, une Algéroise de bonne race, vers 1830, se fut adressée en toute familiarité à ses sœurs immortelles, et elle eut détaillé leur toilette mieux que nous ne saurions faire. Une Algéroise de 1930 le pourrait-elle toujours ? Nous en doutons. On sait que les modes féminines se sont renouvelées dans la grande ville, où la vie musulmane elle-même se modifiait si profondément. Les familles respectables ont émigré de la vieille cité, du quartier de la Casbah, où la promiscuité avec des hors-venus, des kabyles aux mœurs rustiques, ou des éléments plus suspects encore, leur rendait l'existence déplaisante. Elles ont protesté par la fuite contre la transformation d'Alger. Elles se sont repliées vers les faubourgs de Belcourt ou de Saint-Eugène et ont tenté d'y recréer des foyers selon les formes traditionnelles. Refuge précaire : la vie de la maison patriarcale, fermée aux influences du dehors, n'est plus possible. Le harem est traversé de courants d'air. Si toutes les dames de bonnes familles ne se font pas encore habiller dans nos maisons de couture, du moins n'ignorent-elles pas le chemin des grands magasins. Elles y trouvent des modèles qu'elles peuvent adopter sans provoquer de scandale. Sous le hâïk, les cheveux coupés n'offusquent personne. Il faut dire d'ailleurs que, chez beau-

coup de Musulmans, qui ne demandent qu'à se rapprocher de nous, l'audace de leurs filles ou de leur femme ne rencontre pas d'hostilité déterminée. Ils professent à l'égard des modes de leurs grand'mères une sympathie de bon goût et acceptent volontiers la nouveauté dans leur propre ménage. Seules les aïeules nourrissent quelques vrais regrets pour les costumes qui les faisaient si belles ; seules, du moins, elles pourraient désigner par leur nom les vêtements des femmes de Delacroix et les étoffes où ces vêtements sont taillés. Certaines conservent encore quelques ghlîla de brocart au fond d'un coffre. Mais, même dans les jours de fête, on ne les revêt plus à Alger.

Dans les autres villes du pays, il n'en va pas absolument de même, et ceci est une dernière remarque que notre étude nous a permis de faire. Ici comme ailleurs, la capitale est plus accueillante aux nouveautés, la province est plus conservatrice. Or, Alger, pour les Musulmans non moins que pour les Européens de la Colonie, joue bien son rôle de capitale. Tel vêtement, qui semblerait complètement démodé à une Algéroise, figure encore avec honneur dans la garde-robe d'une femme de Constantine ou de Tlemcen. Nous avons signalé, chemin faisant, ces survivances si instructives. Ce sont là de bonnes fortunes pour l'ethnographe ; mais il ne doit pas trop tarder à les rechercher et à les décrire, sous peine de laisser échapper pour toujours de précieux sujets d'étude.

HAEDO 1612	DAVITY 1640	d'ARVIEUX 1660	D
CHEMISE passant sur la culotte.		**CHEMISE** passant sur la culotte.	**CH**
CULOTTE Drap en hiver. Toile en été.	**CHAUSSES** d'écarlate.	**CAMISOLE** de toile.	**CA** de
JALACO Veste de couleur, manches ne dépassant pas le coude.		**SEDRIA**	
CAFTAN Descendant à mi-jambes, ne dépassant pas le coude.	**SAYE** d'écarlate descendant jusqu'aux genoux.	**CAFTAN** Forme et longueur du justaucorps.	**ROBE** jusqu'au drap
CEINTURE sur le caftan.		**ÉCHARPE** sur le caftan	**CEIN**
FERJA drap rouge " à la vénitienne ", manches larges jusqu'aux poignets.	**LONGUE ROBE**		
BURNOUS (Janissaires)		**BURNOUS** Drap ou soie	
KABBOUT (Janissaires)			
TURBAN (grades supérieurs)			**TUR**
TORTORA Bonnet large replié par derrière (Janissaires et bas officiers.			

	VENTURE DE PARADIS 1789	RENAUDOT 1830	ROZET 1833
r-	**CHEMISE** Toile grossière. (Janissaires)	**CHEMISE** Manches larges.	**CHEMISE** Manches courtes. Manches larges.
		CULOTTE de drap, toile ou coton.	
NS	**SEDRIA**	**CAMISOLE**	
	BED'IYA	**FERMÉE**	
ès	**GHLILA**		
	JABADOULI	**2 OU 3 VESTES**	**PLUSIEURS VESTES** La dernière a des manches longues.
	QBAYA		
es ées			
ne es nt		**CAFTAN** vert (Chaouchs)	
	CEINTURE sur la bed'iya.	**CEINTURE** sur la camisole fermée.	**CEINTURE**
	BURNOUS	**BURNOUS**	
	TURBAN	**TURBAN**	**TURBAN**
	CHECHIA	**CHECHIA**	**CHECHIA**
	TORTORA (Chaouchs)	**TORTORA** (Chaouchs)	

BIBLIOGRAPHIE

AHMED DJEVAD, *Etat militaire othoman depuis la fondation jusqu'à nos jours*, avec album in-8°, Constantinople, Paris-Leroux, 1882.

ALLOM (Th.), *Character and costum in Turkey and Italy*, 21 pl. in-fol., Londres, 1840.

Aperçu historique sur l'Etat d'Alger, Paris, 1830.

D'ARVIEUX, *Mémoire du Chevalier d'Arvieux*, 6 vol., in-12, Paris, 1735.

BEL (A.), *La population musulmane de Tlemcen*, ext. de la *Revue des études ethnographiques et sociologiques*, 1908.

BEL (A.) et RICARD (P.), *Le travail de la laine à Tlemcen*, in-8°, Alger, 1913.

BEN CHENEB (M.), *Mots turks et persans conservés dans le parler algérien*, in-8°, Alger, 1922.

BERBRUGGER, *L'Algérie historique, pittoresque et monumentale*, 3 vol. in-fol., Paris, 1843.

DE BRÈVES, *Relation des voyages de M. de Brèves*, in-8°, Paris, 1628.

BRINDESI (J.), *Musée des anciens costumes turcs de Constantinople*, 22 pl. in-fol., Paris, s. d.

BRUNOT (L.), *Noms de vêtements masculins à Rabat*, ap. *Mélanges René Basset*, I, Paris, 1923-1925.

CHASSIRON, *Aperçu pittoresque de la Régence de Tunis*, in-fol., Paris, 1849.

CHOISEUL-GOUFFIER, *Voyage pittoresque de la Grèce*, 3 vol., in-fol., Paris, 1782-1829.

CHRISTIAN (P.), *L'Algérie de la jeunesse*, in-8°, Paris-A. Desessert, s. d.

CHRISTIAN (P.), *L'Afrique Française, l'Empire du Maroc et les déserts du Sahara*, in 8°, Paris-A. Barbier, s. d.

COCK D'ALOST (Pierre), *Mœurs et coutumes des Turcs*, pet. in-fol. 1583. Bib. Nat^le^, Est. 0d 13.

COMELIN, DE LA MOTTE ET BERNARD (P. P.), *Voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et Tunis*, in-12, Paris, 1721.

Costumes de la cour du Grand Seigneur, pet. in- fol. 1600. Bib. Nat[le], Est. Od 3.

Costumes de la Turquie, texte anglais et français, 60 pl. dessinées par Dalvimart, in-4°, Londres, 1804.

Reproduit par J.-B.-B. Eyriès, *La Turquie ou costumes, mœurs et usages des Turcs*, 24 pl. in-8°, Paris, s. d.

DAN (Le P.), *Histoire de la Barbarie*, 1re éd., Paris, 1637, 2e éd., Paris, 1649.

DAPPER (d'O.), *Description de l'Afrique*, trad. française, in-fol., Amsterdam, 1686.

DOUTTÉ (E.), *Merrâkech*, in-8°, Paris, 1905.

DOZY (R.), *Dictionnaire détaillé des noms de vêtements chez les Arabes*, in-8°, Amsterdam, 1845.

DOZY (R.), *Supplément aux dictionnaires arabes*, 2 vol., in-4°, 2e éd., Leyde-Paris, 1927.

FERRARIO (J.), *Le costume ancien et moderne, ou histoire du gouvernement de la milice, de la religion, des arts, sciences et usages de tous les peuples anciens et modernes*, Milan, 1827.

FISQUET, *Histoire de l'Algérie*, in-8°, Paris, 1842.

Galerie royale de costumes, recueil de planches de Roubaud (B.), Ginain, etc., in-fol. Paris-Aubert, 1844.

HAEDO, *Topographia e historia general de Argel*, in-8°,Valladolid, 1612 ; trad. française de Monnereau et Berbrugger, ap. *Revue Africaine*, 1870-1871.

HAMDY BEY ET DE LAUNAY, *Les costumes populaires de la Turquie en* 1873, in-fol., Constantinople, 1873.

HUYSMANS (J. B.), *Voyage illustré en Espagne et en Algérie*, 1862, in 8°, Bruxelles-Muquardt, 1865.

JUNGMANN (R.), *Costumes, mœurs et usages des Algériens*, in 4°, Strasbourg-J. Bernard, 1837.

LAUGIER DE TASSY, *Histoire du royaume d'Alger*, 2 vol. in-12, Amsterdam, 1728.

LE HAY, *Modes turques, recueil de 100 estampes*, in-fol., Paris, 1715.

LÉON L'AFRICAIN, *Il viaggio di Giovan Leone... nella raccolta di G. Ramusio*, 3 vol., Venise, 1554-1583 ; nouv. éd., Venise, 1837; trad. française J. Temporal, *Historiale description de l'Afrique*, Lyon, 1556 ; éd. Schefer, 2 vol., Paris, 1896.

LE ROY, *Etat général et particulier du royaume et de la ville d'Alger*, in-12, La Haye, 1750.

LEYNADIER ET CLAUSEL, *Histoire de l'Algérie française*, 2 vol. in 8°, Paris-H. Morel, 1846.

LORICH (Melchior), *Costumes turcs*, pet. in-fol., Hambourg, 1646. Bib. Nat^{le} Est, Od 10.

Magasin pittoresque, 1843, p. 378-383.

Military (The) costume of Turkey, Londres, 1818, Bib. Nat^{le} Est. 27 a.

MARÇAIS (W.), *Observations sur le dictionnaire Beaussier*, ap. *Recueil de textes et mémoires en l'honneur du XIV^{e} Congrès des Orientalistes*, Alger, 1905.

MILLOT (S.), *Costumes du vieil Alger*, ap. *L'Afrique du Nord illustrée*, 1920, p. 20 ss.

MOURADJA D'OHSSON, *Tableau général de l'Empire othoman*, 2 vol., in-fol., Paris, 1787.

Musée cosmopolite, recueil de planches de Compte-Calix, K. Girardet, E. Morin. Valentin, Yvon, etc., Paris, 1855. Postérieurement le recueil a pris le titre de *Musée de costumes de différents pays.*

NAJI (IBN EN-), *Ma'âlim el-imân*, 4 vol., Tunis, 1320 hég.

NANINI (Rinaldo), *Album* de 38 lithographies à la plume. Costumes tunisiens. s. d.

NICOLAS DE NICOLAY, *Les quatre premiers livres des navigations et pérégrinations orientales*, Lyon, 1567.

PANANTI, *Relation d'un séjour à Alger*, éd. française, Paris, 1820.

POIRET (L'ABBÉ), *Voyage en Barbarie*, 2 vol., Paris, 1789.

Recueil de peintures faites par un Turc par les soins du Sieur Henry, oncle de la nourrice de Monseigneur le Dauphin, donné par le Sieur Henry au roi en 1668 à Saint-Germain-en-Laye. Bibliothèque Nationale Est, Od 17.

RENAUDOT, *Tableau du royaume et de la ville d'Alger*, in 8°, 4^{e} éd., Paris-P. Monzie, 1830.

ROZET, *Voyage dans la régence d'Alger*, in 8°, Paris-A. Bertrand, 1833.

SALAMÉ (A.), *A narrative of the expedition to Algiers in the year 1816*, in-8°, Londres, 1819.

SHALER (W.), *Esquisse de l'Etat d'Alger*, in-8°, Paris, 1830.

SHAW (Th.), *Travels or observations relating to several parts of Barbary and the Levant*, in-4°, Oxford, 1738 ; trad. française, *Voyages de M. Shaw*, 2 vol., in-8°, La Haye, 1743.

SIMONET, *Glossario di voces ibericas y latinas usadas entre los Mozarabes*, Madrid, 1888.

Souvenirs de l'Algérie : vues et costumes ; vues prises au daguerréotype par Bettinger, costumes dessinés par Vaillant, album in 4°, Paris-Wild, Alger-Dubos et Marest, 1847.

TILKE (Max), *Le Costume en Orient*, 128 pl., in-4°, Berlin-Paris, 1922.

TILKE (Max), *Le Costume de l'Europe orientale*, 96 pl., in-4°, Berlin-Paris, 1926.

VACCARI, *Album africain ou collection de 24 costumes lithographiés au trait d'après nature*, in-4°, Alger, 1831.

VECELLIO (Cesare), *Degli abiti antichi e moderni di diverse parti del mondo*, in-8°, 1590 ; éd. française ; *Costumes anciens et modernes*, 2 vol., in-8°, Paris-Firmin-Didot, 1849.

VENTURE DE PARADIS, *Alger au XVIII^e siècle*, éd. E. Fagnan, ap. *Revue Africaine*, 1895-1896, réuni en volume, Alger, 1898.

INDEX DES NOMS ARABES DE VÊTEMENTS

TABLE DES HORS-TEXTE

TABLE DES MATIÈRES

